

# CONSEIL MUNICIPAL DU

## 18 FEVRIER 2022

### PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, dix-huit février, à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze février deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, qui prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ainsi que de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, la séance s'est tenue en public ; port du masque obligatoire.

**Présents :** M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex (à partir de 11h21), Mme VERBEQUE Sandrine (à partir de 11h27 jusqu'à 13h27), M. PRINCE Patrick (jusqu'à 15h28), Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège (jusqu'à 15h01), M. BIYOUKAR Lahoussaine, M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Eric, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Mme POLONI Françoise (jusqu'à 15h18), Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeannine (jusqu'à 15h30), M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy (jusqu'à 14h45), Mme CÉDÉCIAS Arlette, M. HADAD Hubert (jusqu'à 13h58), M. LABRO Philippe, Mme LEFEBVRE Concetta (jusqu'à 15h30), M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme GALEY Louise (à partir de 12h09), Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, Mme LECOEUR Anne, M. MINETTO Jean-Marc, M. BANCEL Nathanaël.

**Absents, représentés :** M. BOULON Alex représenté par M. FITAMANT (jusqu'à 11h20), Mme VERBEQUE Sandrine représentée par M. le Maire (jusqu'à 11h26 puis à partir de 13h28), Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège représentée par M. BLUTEAU Jean-Michel (à partir de 15h02), Mme HECK Isabelle représentée par M. MAHMOUD Riad, M. GERBAUD Jean-Christophe représenté par Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. ROLLAND Guy représenté par Mme PAOLANTONACCI Pascale (à partir de 14h46), M. HADAD Hubert représenté par Mme POLONI Françoise (à partir de 13h59), Mme GALEY Louise représentée par M. PRINCE (jusqu'à 12h08), M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud représenté par M. CALMÉJANE, Mme LEFEBVRE Laura représentée par Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. KALANYAN Aram représenté par M. CALMÉJANE Patrice, Mme POCHON Elisabeth représentée par M. MINETTO Jean-Marc.

**Absents :** M. PRINCE Patrick (à partir de 15h29), Mme POLONI Françoise (à partir de 15h19), Mme LEFEBVRE Concetta (à partir de 15h31), Mme VENACTER Jeannine (à partir de 15h31).

**Secrétaire de séance :** M. BANCEL Nathanaël.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ✎ Élection d'un(e) secrétaire de séance .....                                                                                                                                         | 3   |
| ✎ Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 9 décembre 2021.....                                                                                              | 4   |
| 1. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal .....                                                                                                                     | 7   |
| 2. Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2022.....                                                               | 18  |
| 3. Approbation du protocole d'accord de médiation à conclure avec la société Groupe Emergence (projet situé 66-68 avenue de Rosny sur la parcelle cadastrée section AE n°174).....    | 53  |
| 4. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.....                                                                                     | 57  |
| 5. Election d'un nouveau délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Villemomble Handball .....                                                         | 59  |
| 6. Election d'un nouveau délégué du Conseil Municipal aux Conseils d'école de l'école maternelle Montgolfier et de l'école élémentaire Foch 2.....                                    | 59  |
| 7. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 41 bis avenue Outrebon à Villemomble..... | 60  |
| 8. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 1 avenue Franklin à Villemomble .....     | 60  |
| 9. Fixation des tarifs de reproduction des documents administratifs .....                                                                                                             | 61  |
| 10. Débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux .....                                                                                                | 63  |
| 11. Création de poste entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1er janvier 2021 .....                                                                              | 677 |
| 12. Création de contrats d'apprentissage.....                                                                                                                                         | 688 |
| 13. Approbation du règlement intérieur de location des salles communales .....                                                                                                        | 699 |
| ✎ Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.....                                                  | 70  |
| ✎ Motion poursuite du chantier EOLE.....                                                                                                                                              | 72  |
| ✎ Questions orales.....                                                                                                                                                               | 74  |



*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 10 h 00.)*

**M. le MAIRE.**- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte la séance du Conseil municipal du 18 février 2022, qui se tient en public et est retransmise en direct sur le site Internet de la Ville.

Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, l'orateur pourra s'exprimer sans masque pour des raisons de compréhension, conformément à la loi n°2021 1465, promulguée le 10 novembre dernier, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et prorogée jusqu'au 31 juillet prochain en raison de l'état sanitaire du pays.

Villemomble met en place, pour le vote électronique du Conseil municipal, diverses dispositions que nous allons redécouvrir ce matin. La séance fait l'objet d'un test avec l'ensemble des élus de l'Assemblée et en collaboration avec le service informatique présent, que je remercie, ainsi que la société prestataire qui va nous accompagner au cours de la séance pour toute difficulté technique qui pourrait poindre.

Dans un premier temps, seul le vote conventionnel à main levée sera pris en compte. Il est rappelé à l'ensemble des élus qu'il est important que le vote à main levée et le vote électronique soient similaires afin de vérifier le bon fonctionnement de l'application mise à disposition (Nomad).

Il est précisé que le principe du vote public posé par le Code général des collectivités territoriales et les conditions de mise en œuvre du scrutin secret et du scrutin public seront respectés.

Il est prévu le déploiement total du vote électronique pour la prochaine séance du Conseil municipal qui, à ce jour, est prévue le 24 mars.

Par ailleurs, je vous informe que les tablettes devront être restituées en fin de séance afin de permettre à notre séance informatique l'installation d'un logiciel de gestion des applications, notamment pour renforcer leur sécurité, permettre la gestion des tablettes à distance en outre. Les tablettes vous seront bien entendu restituées dès que possible, en tout cas bien avant la prochaine séance.

À ce stade, j'insiste pour dire que, aujourd'hui encore, ce sont les votes à main levée qui seront retenus. À compter de la prochaine séance et dans la stricte observation du règlement intérieur qui vous sera présenté tout à l'heure et soumis à votre approbation, seul le vote électronique permettra de voter.

*(M. le MAIRE procède à l'appel nominal et au contrôle des délégations de vote.)*

J'ai eu un doute car, sur le pouvoir que M. CALMÉJANE nous a remis, il est indiqué « *je soussigné M. Aram KALANIAN* », comment s'écrit son nom ?

**M. CALMÉJANE.**- C'est une erreur de frappe, vous appelez cela des coquilles dans vos documents.

**M. le MAIRE.**- Selon vous, il fait donc une coquille sur son nom de famille ? D'accord.

Le quorum, fixé à un tiers des membres en exercice en application de la loi 2021 1465 du 10 novembre dernier, étant largement atteint, le Conseil veut valablement délibérer.

### **🗳 Élection d'un(e) secrétaire de séance**

**M. le MAIRE.**- Comme pour toute séance du Conseil municipal, il convient que nous ayons un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature, s'il en est d'accord, de M. BANCEL Nathanaël.

**M. BANCEL.**- Oui.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*



## **Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 9 décembre 2021**

**M. le MAIRE.-** Mes chers collègues, avant que nous approuvions le compte-rendu de la séance précédente, je me permets un petit propos liminaire.

Je tenais tout d'abord à profiter de cette nouvelle année – même si elle est déjà bien entamée - pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous le meilleur, ainsi qu'à vos proches.

Nous entamons aujourd'hui une nouvelle séance de Conseil municipal avec des délibérations importantes alors que nous approchons progressivement du vote du Budget Primitif, le second de notre mandature.

J'entends, je souhaite et je vais œuvrer pour que les débats se déroulent dans un climat apaisé, constructif et respectueux. Si jusqu'à présent les séances du Conseil municipales ont été parfois animées, je veux désormais, par respect pour les habitants, que cette instance redevienne ce qu'elle devrait être : le lieu du débat, de la confrontation des idées mais aussi le lieu de l'écoute et enfin le lieu de la décision.

La majorité *Réussir Villemomble Ensemble* continuera à répondre aux exigences et aux besoins légitimes des habitants tout en accélérant l'application de son programme maintenant que le contexte sanitaire semble s'améliorer.

Je vous remercie de votre attention et vous rappellerai les propos que je viens d'énoncer au cours de la séance si d'aventure nous avons tous la mémoire courte...

**Mme LECOEUR.-** Je voterai contre le compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre 2020. Auparavant, je souhaite en donner les raisons.

Je voudrais revenir sur une intervention faite par M. BLUTEAU en réponse à une question posée par M. MINETTO.

D'abord je pense que M. BLUTEAU ne me reprochera pas sur un ton méprisant, comme il l'a eu avec M. MINETTO, mon manque de connaissance vis-à-vis du fonctionnement de la commission d'attribution. En effet, je suis Présidente de cette commission CALEOL (Commission d'attribution des logements et d'examen de leur occupation) de l'OPH de Villemomble Grand Paris Grand Est et je siège à cette commission depuis mars 2008.

Ensuite, la question posée par M. MINETTO abordait, entre autres, l'attribution d'un logement de type T4 à un adjoint sans enfant. Pour votre information, sachez que je n'étais pas présente à cette commission d'attribution de logement et que je n'ai donc pas participé à son attribution qui a eu lieu en 2021.

Puis, M. BLUTEAU a répondu à la question par plusieurs affirmations qui sont toutes fausses :

1. La situation familiale de l'adjoint qui logeait auparavant à l'OPH aurait évolué, nécessitant un T4 d'après lui : faux, cet adjoint logeait dans un T3, typologie qui correspondait déjà à une éventuelle évolution de sa situation familiale. En effet, cet adjoint n'a pas d'enfant et, pour être validé sur un T4, il faut normalement avoir au moins deux enfants. Donc, même s'il envisageait d'avoir un enfant, son T3 aurait suffi.

2. D'après M. BLUTEAU, son dossier aurait été proposé par l'administration : faux, l'appartement en question fait partie du contingent mairie, n'est-ce pas M. le maire ? D'une part, seul le Maire peut proposer des candidatures, ce que M. BLUTEAU a fait en proposant en première position son adjoint.

D'autre part, l'administration s'est même opposée au positionnement de cet adjoint sur ce logement T4 au motif évidemment que le logement était inadapté à la composition familiale. Un mail a même été envoyé à M. BLUTEAU pour lui signifier l'opposition de l'administration. Comment M. BLUTEAU ose-t-il affirmer que ce sont les administratifs qui ont proposé l'adjoint sur ce T4 ?



3. Le loyer de cet appartement serait cher (environ 1 000 €), ce qui expliquerait que cet adjoint serait le seul dans tout Villemomble à pouvoir être positionné, d'après les dires de M. BLUTEAU : faux, ce logement est de type PLUS

, c'est-à-dire à loyer modéré, et son loyer est à moins de 800 €. Bien sûr, beaucoup d'autres candidats avec deux enfants ou plus auraient pu bénéficier de cet appartement.

4. M. BLUTEAU dit qu'il n'y a eu aucune irrégularité d'aucune sorte. Il en veut pour preuve une enquête de l'ANCOLS (Agence Nationale du Contrôle du Logement Social) qui n'aurait rien trouvé de particulier : il oublie simplement de dire que cette enquête portait sur les années antérieures à 2021. Nous verrons bien ce que pensera l'ANCOLS de cette attribution qui a eu lieu en 2021.

En conclusion, comment ne pas voir dans cette attribution une irrégularité des critères d'attribution au détriment d'autres Villemomblois qui attendent depuis longtemps un T4 ? Encore une fois malheureusement, nous avons la preuve, monsieur BLUTEAU, que, quand une question vous dérange, vous vous défendez en débitant des mensonges. Les Villemomblois jugeront.

**M. le MAIRE.**- Merci ma chère collègue. Nous en sommes à l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du 9 décembre. Y a-t-il des interventions ?

**M. CALMÉJANE.**- Bonjour à tous, premier élément, nous regrettons une fois de plus l'horaire de cette séance. Cela explique l'absence d'un certain nombre de mes collègues mais je constate aussi l'absence d'un certain nombre de membres de votre propre majorité.

Nous réitérons une fois de plus le fait soit de revenir à des horaires plus compatibles avec l'activité professionnelle des uns et des autres, soit de programmer les séances éventuellement le samedi si vous tenez vraiment à ce que ce soit en matinée.

Deuxième élément, concernant le compte-rendu, vu les incohérences et les rappels effectués par Mme LECOEUR, plus d'autres points mais, comme on a un certain nombre de dossiers à l'ordre du jour, je reste concis, je reviendrai d'ailleurs sur des affirmations de compte-rendu et ce que nous trouvons dans le dossier du Conseil municipal, au nom de notre groupe, nous voterons contre.

**M. MINETTO.**- Chers collègues, bonjour à tous.

Bien évidemment, comme nos autres collègues, nous regrettons cet horaire de 10 h 00. L'autre jour, j'ai listé tous les conseils municipaux de la région, vous êtes le seul à convoquer un Conseil municipal à 10 h 00. D'ailleurs, vos collègues en rient quand ils l'entendent.

Puis, je regrette que nous ne puissions pas avoir une petite discussion sur ce que vient de dire Mme LECOEUR mais cela viendra sûrement après puisque nous avons une question sur le sujet.

Enfin, j'ai une déclaration, je la fais maintenant ou après monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE.**- Vous avez la parole.

**M. MINETTO.**- C'est un mot de Mme POCHON. Malheureusement, le Conseil municipal a été décalé et les impératifs font que décaler quelque temps avant complexifie l'organisation, surtout à 10 h 00.

*« Chers collègues, la reprogrammation tardive de ce Conseil municipal n'a pas permis que je puisse réorganiser mon agenda pour être présente ce jour. Je demande donc à Jean-Marc MINETTO de vous lire cette déclaration en mon nom : »*



*Il s'agit de mettre un terme définitif à ce que je nommerais la bassesse des tentatives de me démissionner d'office, dans laquelle Jean-Michel BLUTEAU s'est complu en faisant croire que je refusais de tenir un bureau de vote. Vous ne pouvez plus l'ignorer, Jean-Michel BLUTEAU a été débouté de sa demande par la Cours d'appel de Paris.*

*Si je ne dis pas sciemment le Maire mais bien Jean-Michel BLUTEAU dans cette affaire, c'est qu'il s'agit non pas de la procédure engagée par le Maire, voulant faire respecter un principe républicain, mais bien celle de Jean-Michel BLUTEAU, adversaire politique utilisant les moyens de sa fonction tant administrative que financière contre une opposante. C'est minable ; c'est grave ; c'est dommage pour les engagements pris par toute une liste lors des élections municipales.*

*Faute d'avoir entendu ceux d'entre vous qui auraient eu le courage de manifester leur désaccord pour cette démarche, je ne peux que vous associer à cette affaire peu reluisante.*

*Les Villemomblois doivent savoir qu'il y a un envers du décor et que leurs élus se taisent. Il y a des silences qui ne sont pas acceptables quand il s'agit d'éthique. Je ne voudrais pas encore entendre de vous en fin de mandat ce que Jean-Michel-BLUTEAU nous sert quand nous lui reprochons sa parfaite adhésion pendant vingt ans à la majorité municipale précédente « je ne pouvais rien faire, ce n'est pas moi, c'est le maire ». La solidarité d'une équipe municipale est nécessaire. La liberté d'y affirmer son désaccord est vitale pour éviter les dérives à la démocratie.*

*Contrairement à grand nombre d'entre vous qui ne tenez les bureaux de vote que de très fraîche date, Jean-Michel BLUTEAU ne pouvait ignorer quelle a été ma constance républicaine dans tous les scrutins de la Ville. Pour ma part, je garde en mémoire d'y avoir si souvent partagé cette mission avec Nathalie BLUTEAU et ses chaleureux gâteaux les jours de vote, vous voyez, cela n'a jamais été pénible d'accomplir ce devoir citoyen dont les élections qui rythment notre démocratie.*

*Comment avec un cabinet du Maire aussi pléthorique Jean-Michel BLUTEAU peut-il être aussi mal conseillé, voir découragé d'entraîner la Ville dans des dépenses inutiles avec l'argent des Villemomblois ? Il se trouve que nous avons croisé au tribunal, le jour où il a jugé, des collègues de Bondy subissant la même procédure mais sans doute est-ce une coïncidence de retrouver des élus bondynois avec le cabinet de notre Ville.*

*Pour ne pas trop vous accaparer, je vous passerais la prestation piteuse de l'avocat à l'audience, qui n'avait tout simplement aucun argument à faire valoir mais qui pourtant ne manquera pas de facturer ses frais d'exercice à la commune.*

*Je demande d'ailleurs expressément que la somme dépensée en frais de justice dans cette affaire nous soit communiquée rapidement.*

*Je siégerai donc encore dans ce Conseil municipal tel que l'ont souhaité les Villemomblois sauf et seulement si j'en décidais autrement. Il nous reste à savoir si notre cher Maire poursuivra sa vindicte personnelle en se pourvoyant en cassation et à vous, chers collègues, à savoir si vous continuez à le soutenir dans ce délire coûteux pour notre Ville et qui n'a aucune chance d'aboutir.*

*Pour terminer, il serait intéressant pour moi de connaître la position que prendrait alors le ministre de l'Intérieur qui deviendrait le seul maître de cette décision à mon encontre, celui-là même celui qui m'a nommée chevalier de l'ordre national du mérite en janvier 2021.*

*Je vous souhaite une bonne journée et un très bon Conseil municipal.*

*Élisabeth POCHON. »*

**M. le MAIRE.-** Avez-vous d'autres interventions concernant l'approbation du compte-rendu de la séance de Conseil municipal du 9 décembre 2021 ?



**M. BANCEL.**- J'ai deux petites remarques.

Premièrement, sur les délégations de pouvoir, nous ne pourrions malheureusement rien démontrer mais nous avons des doutes sur la façon dont cela a pu être fait la dernière fois. À partir de maintenant, nous veillerons à ce que ce soit fait dans les règles de l'art. J'ai pu constater que, là, cela a été le cas. C'est une bonne chose.

Deuxièmement, j'avais demandé deux avis des syndicats, dont le travail du dimanche. Vous m'aviez répondu qu'ils me seraient fournis et je ne les ai pas eus.

Nous voterons pour le compte-rendu, il n'y a pas de sujet mais, s'il le faut, je peux vous envoyer un mail si c'est la procédure ?

**M. le MAIRE.**- Ce n'est pas forcément la procédure, monsieur le Secrétaire, mais retenons que certains éléments ont été demandés lors de la précédente séance.

Tout à l'heure, puisque l'on va parler et voter un renouveau règlement intérieur, on pourra aborder ces sujets en aparté.

Concernant votre demande, je suis assez demandeur d'un e-mail même si, comme je l'indiquais à Mme MICHEL, j'ai été très attentif à l'écriture et la compilation de nos propos de la dernière fois dans ce compte-rendu *in extenso* qui vous a été transmis.

S'il n'y a pas d'autres interventions, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir l'approuver

***Il est procédé au vote - Résultat :***

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)***
- ***Mme LECOEUR vote contre (1 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)***

### **1. Modification du règlement intérieur du Conseil municipal**

**M. le MAIRE.**- Comme je l'ai dit dans mon propos à l'instant, l'objectif est simplement la mise en œuvre du vote électronique.

Je me permets de me répéter, même si j'essaierai de ne pas le faire trop souvent ce matin, l'objectif est la modernisation de notre collectivité, du fonctionnement de notre Conseil municipal. Cela poursuit un but écologique et pratique ; il faut se mettre au goût du jour. C'est ce qu'il vous est proposé. Nous ne sommes pas la première collectivité locale à le faire.

Il y a eu un travail en concertation et avec l'appui des techniciens.

Je remercie encore notamment Sélim qui a œuvré ces derniers mois pour nous accompagner et nous expliciter les choses avec une patience infinie. Je salue son travail et son élu en charge du sujet Mme PAOLANTONACCI pour la mise en œuvre de tout cela.

Retenant que nous avons un règlement intérieur élaboré en concertation avec les différents groupes de notre Conseil municipal et approuvé le 10 novembre 2020.

Je ne reviendrais pas sur nos échanges de l'époque, que ce soit en préparation de la séance ou lors de l'approbation du règlement intérieur. Je retiens surtout que ce dernier n'avait été finalement, malgré plusieurs heures de travail communes, approuvé que par la seule majorité. Ce que j'avais regretté à ce moment-là puisque j'avais considéré que nous avions ouvert des sujets, il y avait des choses supérieures à ce que le droit



nous intimait de faire dans un règlement intérieur. Nous ouvrons des choses alors que la taille de notre collectivité ne nous y obligeait pas.

Dans ces conditions, force est de constater que, malgré notre volonté, notre ouverture, notre compréhension, notre bienveillance, à l'époque vous n'aviez pas voulu approuver ce règlement intérieur parce que, je crois me souvenir des propos, il n'allait pas assez loin, il aurait fallu que vous ayez d'autres droits encore. Il y avait notamment eu un point d'achoppement sur les tribunes dans les publications municipales où nous, en tant que groupe du Conseil municipal parmi d'autres, n'avions pas le droit de nous exprimer. La jurisprudence est assez constante sur le sujet, ce qui fait que nous n'avons pas trop à gloser en l'affaire.

Au-delà de cette principale évolution qu'est le vote électronique, il y a certaines autres modifications de dispositions de notre règlement intérieur et il vous est demandé de bien vouloir adopter la version qui vous a été transmise.

**M. MINETTO.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je rappelle simplement que nous n'avions pas voté le règlement intérieur parce que, d'une part, vous n'aviez pas laissé la possibilité au public de prendre la parole, alors que cela nous semblait être une possibilité en début de Conseil municipal. D'autre part, vous ne nous aviez pas invités à titre d'auditeurs dans certaines commissions. Enfin, concernant la répartition et la tribune municipale, vous avez déjà les 40 pages du magazine municipal pour vous exprimer, nous considérons que vous n'avez pas besoin de 1 500 caractères supplémentaires.

Concernant ce nouveau règlement intérieur, vous nous aviez indiqué qu'il y aurait une évolution dans la démocratie, je parle de vos collègues *En marche* M. et Mme FITAMANT, M. BOULON qui nous avaient vendu cela pendant la campagne ; les anciens collègues qui siégeaient au Conseil municipal, M. AQUAVIVA et d'autres, en voulaient à M. CALMÉJANE à l'époque de ne pas laisser la démocratie s'exprimer ; il suffit de reprendre les anciens comptes-rendus des séances du Conseil municipal pour se rappeler les longs débats qui ont eu lieu, et vous étiez dans votre rôle d'opposition à l'époque ; puis les nouveaux collègues arrivés nous avaient dit « *avec nous, cela va changer* ». Nous l'avions effectivement vu et dit, reprenez le compte-rendu du Conseil municipal où nous avons voté ce règlement intérieur : oui, il y a beaucoup d'avancées. Nous nous en étions félicités. Pour autant, on ne l'avait pas voté pour les raisons que je viens d'expliquer.

Aujourd'hui, on voit arriver ce règlement intérieur modifié, et pas uniquement pour le vote électronique, sans discussion préalable. Puis, quand je pose la question à certains adjoints de savoir s'ils ont participé à la réalisation de ce règlement intérieur, on me répond que nous « *d'ailleurs, on ne savait même pas qu'il y avait cela, c'est encore le cabinet qui a dû faire* ». Voilà ce que l'on m'a dit, je ne cite pas les noms pour ne pas les mettre en difficulté mais ce n'est pas une personne, ils sont plusieurs à m'avoir dit qu'ils n'y avaient pas participé.

Comme vous n'avez pas participé et parce que c'est important si vous n'en avez pas eu le temps en ayant ce document assez tardivement, je vous liste ce qui a été enlevé et qui nous paraissait essentiel, dont vous aviez parlé pendant la campagne comme étant un grand changement.

1. On avait par exemple obtenu de manière consensuelle que les documents relatifs aux gros dossiers comme le budget soient transmis 10 jours avant et non pas sous les 5 jours légaux. Ce n'était pas bien compliqué, quand bien même on nous donnait un document non finalisé, d'ailleurs le premier DOB qui nous a été donné n'est pas exactement celui-là, ce n'est pas grave, il y a eu des évolutions et nous avons eu un document de travail. C'est supprimé.

2. Un calendrier semestriel : cela a disparu, facile le matin à 10 h 00.

3. La possibilité pour les groupes de faire des tirages papier : un tirage papier par groupe, je ne sais pas pour vous, c'est peut-être mon âge qui fait cela mais, pour étudier un document de 600 pages avec des tableaux de chiffres, j'ai encore besoin du papier et stabilo pour travailler. Je pense ne pas être le seul dans ce cas puisque cela avait été approuvé par l'ensemble des groupes.



Je prends un peu de temps car c'est important, cela nous engage pour les quatre années à venir. Chers collègues, ce que vous votez aujourd'hui engagera nos relations dans les quatre ans à venir.

4. Affichage sur les panneaux lumineux de la date du Conseil municipal : cela a disparu.

5. À la fin, est ajoutée la phrase suivante concernant les Décisions du Maire : « *Ces décisions ne donnent pas lieu à débat* » (article 17 - décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal) Quand je vois les décisions d'aujourd'hui, vous comprenez bien que l'on aimerait avoir un débat sur les préemptions de terrain, par exemple avenue de Fredy.

6. Vous avez laissé les 24 heures de délai pour poser les questions préalables, ce n'était pas le cas sous M. CALMÉJANE mais c'est la loi. Le tribunal administratif a validé les 24 heures. C'est bien, vous l'avez maintenu.

7. J'en arrive au pompon : « *Lors de chaque séance du Conseil Municipal, la durée consacrée aux questions orales, incluant l'exposé des questions et des réponses, est limitée à 30 minutes* » (article 18 - question orale). Chers collègues, si le Conseil municipal n'est pas le lieu du débat, je ne vois pas où nous pouvons le faire.

Je vous accorde que les questions sont parfois longues mais, si je regarde certains conseils municipaux, je constate que les oppositions n'ont pas de question parce que tous les éléments sont donnés avant.

Le texte dit que tous les conseillers municipaux peuvent poser une question. Je vous invite donc, chers collègues, à en poser. Nous sommes 34, plus monsieur le Maire, si je divise les 30 minutes par 34 conseillers municipaux, entre la question que vous posez, la réponse et un éventuel débat, vous imaginez que ce sera compliqué.

Sachez une fois encore que ce que vous allez voter aujourd'hui, si vous le votez, prévoit 30 minutes pour l'ensemble des questions orales.

Nous ne voyons plus apparaître le débat alors que nous avons un terme de deux minutes de débat après. Reprenez les anciennes questions, nous avons travaillé ce point, comment cela se passait ? Il est vrai que certaines questions étaient longues, peut-être devons-nous en poser de moins longues. Les nôtres tiennent sur une page, au moment de les rédiger, nous n'avions pas encore le règlement intérieur modifié, nous étions convenus de jouer le jeu en ne posant que trois questions qui tiennent sur une page.

Il y avait aussi les réponses, qui commençaient systématiquement par attaquer ou discréditer les adversaires, parler de l'État ou du Conseil départemental qui ne faisait pas le travail, puis une petite réponse, bonne ou pas, nous n'avons pas à en juger.

Enfin, nous avons deux minutes de débat, pas plus. Nous avons eu l'intelligence de faire en sorte que celui qui débattait était en principe celui qui avait posé la question. Quand bien même il est arrivé qu'il y ait un ou deux dérapages, on s'était tenu à cela.

Or, vous proposez de ramener tout cela à 30 minutes dans ce Conseil municipal où doivent se tenir les débats. Détrompez-vous, nous en discutons tout à l'heure, j'ai listé l'autre jour les rythmes des conseils municipaux des villes voisines, nous en avons beau moins. Quand nous avons un Conseil municipal avec 43 points à l'ordre du jour, vous comprenez bien qu'il dure.

Nous avons entendu ce que vous disiez sur la longueur des séances du Conseil municipal et nous avons des propositions.

8. Le compte-rendu intégral disparaît également, nous n'avons pas compris pourquoi. C'était pourtant une belle avancée, monsieur le Maire et chers collègues de la majorité quand vous avez décidé d'un compte-rendu intégral. Nous les avons tous votés parce que, pour nous, l'importance du compte-rendu est non pas ce qui est dit mais le fait que Madame fait un travail extrêmement rigoureux, qu'à ma connaissance vous n'avez pas cherché à modifier, ce qui est tout à votre honneur.



Nous voyons donc disparaître ce compte-rendu intégral, nous avons besoin d'une réponse : reste-t-il ou pas ? C'était une avancée puisque la précédente majorité faisait le minimum syndical et indiquait simplement les votes. Nous pensons que cela doit perdurer, c'est important si vous tenez vos engagements de la campagne.

9. « *Tout groupe doit réunir au moins trois Conseillers Municipaux* » (article 29 - constitution des groupes politiques) alors que, dans la précédente version, c'étaient deux conseillers municipaux. Pourquoi ? Avez-vous eu peur que Mme LECOEUR crée un groupe avec M. HADAD quand il a démissionné ? Il est revenu, tant mieux pour vous mais quel est l'intérêt de passer de deux à trois conseillers municipaux ? Je n'ai rien trouvé en termes légaux sur ce sujet.

10. Je ne passe pas sur ce que vous avez dit monsieur le Maire s'agissant du journal municipal. Vous avez une quarantaine de pages, quand on voit votre photo et ce que vous défendez, c'est aussi la majorité, et vous avez pris un tiers de la page « *tribunes des groupes politiques* ». Il y a une incohérence dans le CGCT : « *un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix* ». Vous avez obtenu la majorité, nous l'avons toujours reconnu et nous vous avons même dit « *vous êtes notre maire* » en premier. Vous avez voulu prendre cet espace. Le Conseil départemental fait pareil mais ce n'est pas parce que le Conseil départemental de Gauche fait des choses qui ne sont pas démocratiques à mon sens que vous devez faire la même chose. J'assume : que le Conseil départemental ait sa rubrique de groupe politique dans la tribune n'est pas normal pour nous. Nous ne faisons pas de la politique politicienne comme vous.

L'attribution d'opposition sera de taille identique, vous avez vu le courrier recommandé que nous avons envoyé. C'est sûrement encore un loupé, dans la lettre du Maire, la vôtre comptait 588 caractères, la nôtre 500 d'origine et elle a été coupée. On n'a pas compris pourquoi vous aviez le droit à une tribune un peu plus longue.

La logique voudrait que les groupes d'opposition aient des expressions dans la *newsletter* sur le site web et Facebook. C'est la loi. Nous vous avons envoyé une lettre recommandée à laquelle vous n'avez pas répondu. Nous ferons autrement si vous ne répondez pas mais c'est la loi.

11. La commission ou la mission d'information a disparu, nous n'avons pas bien compris, d'autant que c'est dans le CGCT, article le 2121-22-1.

12. Les groupes d'opposition devaient avoir un local dans la mairie. C'était également une avancée, cela évitait d'avoir un vieil algéco pourri ou moisi dans un coin de Villemomble. Cela fait un an et demi qu'on le demande, on ne l'a pas. Vous avez dû trouver un local poubelle où nous installer parce que c'est dans le patrimoine de la Ville. Au bout d'un an et demi, vous nous annoncez que ce local ne sera plus situé en mairie. De quoi avez-vous peur monsieur le Maire ? Pensez-vous que croiser les agents municipaux est un problème ?

13. Autre avancée à votre crédit mais qui a disparu de ce règlement intérieur, on avait fait en sorte qu'une fois par trimestre les différents groupes, majorité et oppositions, aient une salle à disposition pour dresser un bilan de leur activité municipale. De quoi avez-vous peur ? Craignez-vous vos oppositions pour enlever toutes ces choses qui étaient à votre crédit, rendons à César ce qui est à César, ce nom vous va bien d'ailleurs.

Chers collègues, tout cela a été supprimé. Vous avez le choix de voter le règlement intérieur, de ne pas le voter, de demander à M. le Maire de suspendre cette Délibération et de la reporter à un prochain Conseil municipal, ce que l'on vous propose. On a le droit de le travailler avant avec l'ensemble des groupes et certains élus puisqu'ils n'ont pas été concertés dans votre groupe, c'est en tout cas ce qu'ils nous ont dit, de manière à continuer à tenir vos engagements et à respecter les oppositions.

Pour terminer, ce report serait vraiment la bonne solution, de le travailler ensemble, voir le problème de la durée des conseils municipaux et peut-être aborder le problème des questions. Oui elles sont longues, oui vos réponses sont longues et oui les deux minutes de débat étaient une bonne chose.



Je vous invite chers collègues à la reporter, vous passeriez ainsi un message intéressant à nous et aux Villemomblois vis-à-vis de vos engagements.

Si par malheur on ne reportait pas cette Délibération, nous resterions que reste :

- la salle à disposition des groupes,
- la reprographie.
- les trente minutes des questions orales.

D'ailleurs, vous avez remis ces questions orales en fin de Conseil et non plus au début, pourquoi pas, bien que la présente séance de conseil municipal fonctionne sous l'ancien règlement intérieur. C'était une de nos demandes de les positionner en fin de Conseil de manière que cela ne pollue pas le Conseil municipal au début. Pour les Villemomblois, un Conseil municipal, ce ne sont pas les questions, c'est le travail que vous faites et que nous faisons, et nous savons que des adjoints travaillent beaucoup.

Nous proposons que ces trente minutes passent à quarante minutes, qu'elles soient réservées à l'opposition avec une question d'une minute, une réponse d'une minute et un débat de deux minutes. L'opposition compte une dizaine de conseillers pour l'instant, peut-être demain serons-nous davantage, nous augmenterons le temps à ce moment-là.

Passer les trente minutes à quarante permet de passer les dix conseillers d'opposition, avec quatre minutes par question. Cela vous oblige aussi à être concis dans votre réponse, ce qui est bien. Le débat est important, il permet d'approfondir la question et vous d'approfondir votre réponse.

Voilà ce que nous demandons au minimum : le maintien de la salle et du temps des questions orales. Mes chers collègues, je vous invite tout de même à reporter le vote de ce règlement intérieur et à le travailler ensemble.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. CALMÉJANE.**- Mes observations vont dans ce sens, plus d'autres de nature particulière.

Comme il a été dit mais il est bon de le rappeler, et vous l'avez fait en préambule de la présentation de ce règlement intérieur, les groupes et les présidents de groupe n'ont pas été réunis pour avoir communication préalable de ce nouveau règlement intérieur. Nous n'avons pas eu de réunion préparatoire. Nous en arrivons donc à la situation évoquée par M. MINETTO d'être dans l'obligation de demander le report de règlement puisque, d'une part, un certain nombre de suggestions vont venir de l'opposition, d'autre part, je pense qu'un certain nombre de votre majorité se pose de sérieuses questions sur le bien-fondé d'un certain nombre de points que vous essayez de faire passer ce matin.

Plus complètement, vous justifiez pour l'essentiel la modification du règlement intérieur de notre Conseil municipal par la mise en œuvre du vote électronique. Je ne vois pas du tout ce que cela apportera à notre fonctionnement. D'une part, l'administration derrière faisait déjà un certain nombre d'actes dématérialisés vis-à-vis de la tutelle, c'est-à-dire les services de la Préfecture. D'autre part, la justification dite écologique n'est pas du tout argumentée par la majorité puisque nous avons déjà, pour ceux qui le souhaitaient, la mise à disposition d'une tablette pour recevoir de façon dématérialisée les dossiers du Conseil municipal. Donc la transition écologique avait été engagée par la précédente majorité qui, à l'époque, avait justifié par les économies de papier, de temps de travail pour le personnel et de frais postaux qui en découlaient. Là, toute la partie économique du papier n'est pas justifiée puisqu'elle existait déjà pour la grande majorité des conseillers municipaux.



En revanche, on voit apparaître une gabegie (on y reviendra dans le Débat d'Orientations Budgétaires) vis-à-vis de votre gestion puisque, à l'occasion de l'installation du Conseil municipal, on avait une tablette fonctionnant sous un système et, en janvier ou février, on a refourni une tablette neuve aux conseillers municipaux qui fonctionnent sous un autre format. Donc il y a un sérieux problème d'utilisation de l'argent public, non-justification écologique et double consommation de tablette avec des formats différents.

En plus, ce n'est même pas moi qui ai posé la question, à l'occasion des formations dites obligatoires, on s'est rendu compte que le matériel fourni ne supporte aucun logiciel d'application. Cela signifie que cela posera des problèmes à ceux qui veulent vraiment utiliser le matériel que vous avez fourni pour un travail préparatoire de nos séances de Conseil municipal.

Nous sommes donc très éloignés de la cible, que ce soit sous le format écologique ou sous le format pratique.

Je rappelle, parce que c'est le cas de deux de mes collègues conseillers de mon groupe et le Gouvernement, à l'occasion des échéances présidentielles, se réveille un peu sur le sujet, qu'il est tout à fait inadmissible que, si des personnes sont éloignées de l'électronique, elles ne puissent plus avoir accès au service public ou à la démocratie. La preuve en est que le Gouvernement actuel a mis en place des points de service public et qu'il est demandé aux communes de relayer dans la mesure du possible l'accueil des personnes pour les aider dans leur démarche. Quand un certain nombre d'administrations ont fait le choix de la dématérialisation, je peux citer les impôts, les CAF, les cartes grises, etc. des citoyens rencontrent de sérieux problèmes. Si un certain nombre de mes collègues ne souhaitent pas passer à l'électronique, c'est leur choix et cela ne peut pas leur être imposé de façon arbitraire par un choix exclusif de la majorité s'agissant d'une liberté individuelle de choisir le type de transmission et de travail des documents nécessaires au fonctionnement du Conseil municipal.

C'est la partie préambule.

Concernant la lecture, je m'inscris en faux un peu comme mon collègue M. MINETTO et les membres de son groupe quand vous dites que le règlement intérieur n'a été modifié que vis-à-vis de l'électronique.

Je vous demande donc un certain nombre de précisions. Je prends l'exemple de l'article 3 - Convocation aux séances pour en revenir au point que je viens d'évoquer sur l'usage ou pas de l'électronique « *Elle [la convocation] est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.* » Ils ont déjà fait la demande au moment de l'installation du Conseil municipal. Pour éviter les quiproquos, faudra-t-il la renouveler ou la demande de 2020 est-elle suffisante ? Que l'on ne nous dise pas « *vous n'avez pas refait votre demande* » et que l'on nous envoie des e-mails.

De la même façon, votre document comporte des imprécisions. A l'article 4 - Ordre du jour, il est écrit « *L'ordre du jour est porté à la connaissance du public sur tous les panneaux d'affichage administratif et le site Internet de la Ville.* » C'était déjà inscrit dans le précédent règlement et je fais noter ce matin que ce n'est pas le cas : hier à 22 h 00, le jour et la convocation de notre Conseil municipal n'apparaissaient pas sur les panneaux lumineux et rien ne figure non plus sur le site Internet de la Ville. Je n'ai pas regardé ce matin mais je pense que cela n'a pas changé.

Ne nous répondez pas que vous allez mettre des crédits au DOB pour refondre le site Internet, c'est déjà possible actuellement. Pas de fausse réponse, une fois de plus.

Par ailleurs, des articles ont disparu et des précisions manquent aussi. Vis-à-vis de la tablette électronique, l'article 5 - L'information des conseillers municipaux préalablement à la séance indique « *Les membres du Conseil municipal s'engagent à télécharger le dossier de séance sur leur support numérique* » les obligations sont toujours soumises à quelques restrictions « *et de se munir de celui-ci ainsi que des équipements et périphériques associés pour les besoins de la séance afin de suivre le déroulement de l'ordre du jour.* »



Peut-être faudrait-il préciser quels sont ces périphériques. Un jour, vous nous demanderez de venir avec une imprimante pour que mes collègues aient accès aux documents.

Concernant la suite du règlement intérieur, je signale une erreur dans l'article 15 - Vote des Délibérations, s'agissant des types de vote. En effet, il n'y a pas respect de l'article 2121-21 tel que vous l'avez rédigé. En effet, cet article prévoit « *l'article du CGCT susvisé prévoit que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de s'exonérer de cette formalité [scrutin secret] de vote pour une nomination ou une présentation* » et vous avez transformé cela en « *le scrutin secret est obligatoirement utilisé lorsqu'un tiers des membres présents le demande et, en principe, lors de nomination* ». Ce n'est pas du tout la même phrase. Je vous demande de bien vouloir respecter le Code général des collectivités territoriales, surtout quand vous citez ses articles et non pas de réécrire les choses à votre façon.

Nous en venons à la problématique des questions. Effectivement, nous constatons un large recul de ce qui avait pu sembler vis-à-vis de la population mais qui pour moi n'était qu'une illusion de façade, de votre prétendue nouvelle démocratie. Cela a été dit par mon collègue, vous ramenez d'une part les questions à la fin du Conseil municipal, considérant que les gens auront décroché à ce moment-là, d'autre part, vous réduisez la durée des questions orales à 30 minutes.

Je ne refais pas le calcul mathématique de mon collègue mais peut-être bientôt ajouterez-vous dans le règlement intérieur un nombre de caractères par question afin qu'elle ne corresponde pas à plus de 30 ou 40 secondes et ne pas dépasser les 30 minutes ? C'est complètement aberrant. Je n'ignore pas les arrêts des cours administratives de Marseille, sur lesquels vous avez dû vous appuyer. Ce n'est qu'une cour administrative qui a jugé que ce n'était pas trop restrictif.

Soit vous voulez nous garantir la possibilité d'un débat démocratique dans notre Conseil municipal et vous supprimez cette barrière, soit vous restez sur les 30 minutes et nous serons peut-être obligés d'aller au-dessus d'une décision d'une chambre administrative. Il faudra reprendre exactement les termes des éléments jugés par la cour administrative puisque chaque règlement est différent dans chaque collectivité. Il ne faut donc pas s'appuyer sur quelque chose que l'on a trouvé mais qui n'est pas une juridiction définitive.

Pour poursuivre dans la précision et la démocratie vis-à-vis de notre Conseil municipal, en fin d'article 26 - Procès-verbaux il est écrit « *...un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.* » Or, tout à l'heure, vous nous ferez passer une Délibération avec un tarif qu'un certain nombre de mes collègues à l'occasion de la Commission des Finances ont trouvé un peu aberrant. Si le public ou un conseiller municipal demande des photocopies de ces documents, en garantisiez-vous la gratuité ? Si un citoyen demande la photocopie d'un conseil municipal, même si celui de ce matin n'est pas trop épais en termes de documents, comme vous l'avez dit, nous aurons le budget le mois prochain, ce citoyen se retrouvera avec une facture longue comme le bras pour avoir accès à des documents encore une fois de droit.

Je ne vois pas non plus la cohérence concernant l'organisation et la constitution des groupes politiques d'augmenter de deux à trois conseillers municipaux pour la possibilité de se constituer en groupe. Cela n'a aucune justification. Si on prenait la définition purement mathématique d'un groupe, ce serait au minimum deux éléments et non pas trois éléments. C'est encore une fois un retour en arrière ou un blocage parce que vous avez peut-être à l'intérieur de votre majorité quelques dissensions et que vous vous dites que, s'il y en a encore un qui part, cela ne fera pas un groupe puisqu'ils devront attendre d'être trois.

Là aussi, je vous demande de bien vouloir amender cet article.

Dans l'article 30 - Organisation des Débats d'Orientations Budgétaires alors qu'il était indiqué que les documents budgétaires étaient transmis avec un délai plus important pour laisser le temps de les étudier, cela a disparu. C'est une forme un peu indirecte de rendre impossible aux groupes de travailler.



Je reprends simplement l'exemple de notre séance : sans revenir sur le décalage du jeudi au vendredi de notre séance avec les difficultés que cela a générées pour un certain nombre de collègues de revoir leur agenda ou pas, ce qui explique leur absence, nous transmettre le vendredi soir sous forme numérique ou papier les documents pour une séance le vendredi suivant, avec des questions à poser au plus tard le mercredi à 10 h 00, cela a nécessité un certain nombre de mobilités pour mes collègues pour lire les documents et les travailler. Je rappelle que ce n'est pas valable pour tous les documents, c'est simplement pour les documents budgétaires qui sont les éléments principaux du fonctionnement d'une collectivité. Pourquoi cela a-t-il été supprimé ?

À l'article 31 - Outils numériques mis à disposition par la Commune, on en revient à la problématique du tout numérique. Je souhaite qu'il soit indiqué dans le contenu, à vous de l'écrire de la bonne façon, que la Commune met à disposition des conseillers municipaux des supports numériques qui le souhaitent. Cela ne peut pas être une obligation. C'est une contradiction avec ce que demandent les services de l'État depuis un certain nombre de mois. Ne soyons pas à contre-règle.

On en vient à l'article 33 - Droit d'expression des conseillers municipaux. D'ailleurs, sur ce point, je rappelle à mes collègues que le précédent règlement intérieur de notre Conseil municipal est toujours en instruction au tribunal administratif parce que, notamment sur ce point, je l'ai déféré dans les délais. Le tribunal administratif n'a pas rejeté le pourvoi que j'ai fait au nom de mon groupe vis-à-vis de notre règlement intérieur. Pourquoi n'ont-ils pas encore décidé ? Malheureusement, le tribunal administratif est saturé d'un certain nombre de dossiers, surtout quand M. le Maire se permet d'envoyer au tribunal administratif deux de ses conseillers municipaux pour ne pas avoir tenu des bureaux de vote alors qu'ils avaient des justifications tout à fait légales. Il est certain que le tribunal administratif a l'urgence de traiter ces dossiers et laisse les problématiques de règlement intérieur et autre de côté mais l'affaire se poursuit.

Si vous ne modifiez pas à nouveau cette partie du règlement intérieur concernant le droit d'expression des conseillers municipaux, je rappelle, et vous l'indiquez bien d'ailleurs au début quand vous écrivez l'article 2121-27 du Code général des collectivités territoriales où il est bien précisé que les tribunes sont réservées aux groupes qui n'ont pas obtenu le plus de voix à l'occasion des élections.

Votre groupe, sauf à ce que votre Président de groupe, une fois de plus absent ce matin...

**Un Intervenant.**- Il est positif.

**M. CALMÉJANE.**- Je respecte le secret médical.

**M. le MAIRE.**- Vous avez la parole, vous pouvez poursuivre. Je vous invite effectivement à ne pas commenter l'état de santé de vos collègues.

**M. CALMÉJANE.**- Pour une fois, je suis tout à fait d'accord. En revanche, vous avez voulu le contester vis-à-vis de Mme BERGOUIGNOU, c'est quand même un peu l'arroseur arrosé sur ce sujet. Cela ne fera qu'une incohérence supplémentaire dans votre logique.

Revenons sur l'article 33, même si M. MINETTO est convenu tout à l'heure que le Département faisait autrement ce n'est pas parce qu'un grand nombre de collectivités, je l'ai déjà dit à l'occasion du vote du précédent règlement intérieur, la nouvelle mouture était prévue telle que rédigée dans le CGCT de l'application de cet article 2121-27 à l'occasion du renouvellement général. Il fallait donc qu'à l'occasion des élections municipales qui ont eu lieu en 2020 l'ensemble des collectivités et par exemple le Département à l'occasion de son renouvellement l'année dernière modifient leur règlement intérieur pour prendre en compte cette nouvelle disposition. En effet, depuis des années, il y avait des débats divers, vous pouvez reprendre différentes juridictions ou questions parlementaires à savoir si la majorité a le droit à sa propre tribune. La loi a précisé le contenu : c'est tout le monde sauf la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix.



Si vous aviez un soupçon de subtilité, vous mettriez votre tribune ailleurs. Vous pouvez toujours mettre une tribune de la majorité. Laissez la pleine page aux groupes d'opposition tel que prévu dans le Code et basculez votre tribune sous je ne sais quel nom dans le bulletin, ce sera presque respecter l'esprit de la loi. Mais là, tel que vous le rédigez et tel que vous l'imposez, c'est-à-dire avec une restriction du nombre de caractères pour les groupes qui n'ont pas obtenu le plus de voix à l'occasion des élections municipales, c'est une infraction à la lecture du Code.

De la même façon, il est indiqué dans les articles proposés que les groupes devaient respecter le Code électoral, un certain nombre de restrictions pour que les tribunes puissent continuer à apparaître pendant les périodes électorales et éviter toutes polémiques. Cela a aussi disparu de votre règlement intérieur. Pourtant, je trouvais qu'il était intéressant de le signaler pour éviter des problématiques de contentieux ultérieures.

Dans votre article 35 - Commissions municipales, je ne sais pas si c'est un copier/coller mais cela commence par l'article 2122 du CGCT qui se déroule normalement et, à la fin de la page, on retrouve à nouveau l'article 2122 dans son intégralité avec la mention supplémentaire d'un alinéa 2 alors qu'il n'apparaît pas dans l'article 2122 du CGCT. Je pense qu'un peu plus de travail de relecture aurait évité d'autres quiproquos ou erreurs.

Un peu dans le même de ce qui a été proposé par l'autre groupe d'opposition, je propose de revenir sur le travail. Nous restons à votre disposition, nous n'avons jamais fait faux bond à vos demandes, même si parfois les horaires et délais de convocation sont un peu courts, pour venir travailler sur ce document. Je pense que, dans l'intérêt de tous, il doit être amélioré pour d'une part faciliter le fonctionnement de notre Conseil municipal, faire réellement fonctionner la démocratie dans notre Conseil municipal, d'autre part et surtout faire respecter la loi qui s'impose par rapport à la construction de votre règlement. Un Conseil municipal peut effectivement compléter les articles du CGCT et de la loi mais ne peut pas prendre des dispositions contraires à ces articles. C'est un principe de base de la loi.

Nous vous demandons aussi au nom de notre groupe de reporter cette Délibération pour avoir le temps de retravailler au regard du balayage que nous venons de faire les uns et les autres. Sinon, je vous le dis directement, mais nous passerons peut-être par des voies plus rapides, nous serons dans l'obligation au nom de mon groupe de ressaisir les autorités compétentes vis-à-vis de ce règlement qui n'est pas conforme aux lois et aux textes de la République.

**M. le MAIRE.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Je vais aller assez vite parce que, comme je le disais en propos liminaire, j'aspire à ce que l'on puisse échanger des idées, être dans la confrontation, dans le respect de chacun, ce que vous n'avez pas manqué de faire monsieur CALMÉJANE en ayant un aparté assez intolérable à l'endroit de la santé d'un de nos collègues...

**M. CALMÉJANE.**- C'est votre collègue qui a signalé son état de santé, je n'ai fait que signaler son absence.

**M. le MAIRE.**- ...je vais vous dire les choses d'une façon courte: la seule différence par rapport à précédemment est que, là, vous nous indiquez que vous êtes susceptible d'attaquer en justice une nouvelle Délibération du Conseil municipal. Le seul changement est que vous nous l'annoncez. En effet, actuellement, nous faisons travailler des cabinets d'avocats parce que M. CALMÉJANE conteste nombre de délibérations de notre Conseil depuis 18 mois.

Monsieur CALMÉJANE, j'ai la parole, je me suis permis de ne pas vous interrompre, ainsi que M. MINETTO, bien que votre propos fût long.

C'est dans un second temps ce que je vais vous dire aussi, cela répond un peu en écho à ce qu'évoquait M. MINETTO, ce qu'il a dit lors de la précédente séance en émaillant les communes voisines sur le fonctionnement de leur propre séance du Conseil municipal, vous venez, mes chers Messieurs, de nous en faire la démonstration. Vous avez parlé tour à tour pendant 40 minutes. Sachant en plus que le second de vous deux



s'est vu obliger de dire « *mes observations vont dans le sens de M. MINETTO* » « *comme l'a dit Jean-Marc MINETTO* » « *cela a été rappelé par mon collègue MINETTO* » vous n'avez donc fait que répéter.

Il apparaît que l'article 26 de notre règlement intérieur actuel, tout comme le prochain, rappellera que j'ai possibilité à couper court à des interventions qui pourraient paraître trop longues. En fait, Mesdames et Messieurs de l'opposition, vous n'avez qu'un seul mantra pour vous opposer et cela s'appelle l'obstruction, et je vous en fais la démonstration :

Jean-Marc MINETTO nous disait la dernière fois que, à Bondy, Rosny-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne, Gagny, Pavillon-sous-Bois, cela ne se déroulait pas comme cela. C'était à des horaires décents et il y avait moins de délibérations, ce qui permettait un échange. Comme vous, j'ai fait, pardonnez-moi cet anglicisme, du benchmarking :

- Bondy : sur les huit dernières séances depuis la nouvelle mandature, durée moyenne : 4 heures, nombre moyen de délibérations : entre 40 et 50.

**M. MINETTO.**- Les horaires ?

**M. le MAIRE.**- Rosny-sous-Bois : durée : 3 heures, nombre de délibérations : de 20 à 30 ;

- Neuilly-sur-Marne : temps d'un Conseil municipal pour 20 ou 25 délibérations : 1 heure.

- Gagny : entre 30 et 40 délibérations, durée : 2 heures.

- Les Pavillon-sous-Bois : entre 15 et 20 délibérations (aujourd'hui, nous n'en avons que 13) : 1 heure.

- Villemomble : entre 15 et 30 délibérations, durée moyenne : 7 heures.

Nous serons donc assez courts dans le débat :

Premièrement, nous nous sommes appuyés sur un cabinet d'avocats qui a repris toutes les jurisprudences et décisions de justice quant à notre règlement intérieur. Je ne vais pas me permettre de dire qu'il est inattaquable puisque M. CALMÉJANE nous l'a annoncé, nous allons encore aller en justice et faire des dépenses publiques pour défendre quelque chose qui, à notre sens, est parfaitement étayé d'un point de vue juridique et des jurisprudences.

Deuxièmement, je vous rassure monsieur MINETTO, puisque vous semblez avoir de mes collègues qui vous confient certaines choses à l'oreille...

**M. MINETTO.**- Ils répondent juste aux questions.

**M. le MAIRE.**- ...l'ensemble de la majorité municipale, et vous m'en êtes témoins mes chers collègues depuis des semaines et des mois, vous me dites « *on n'en peut plus des conseils municipaux où on n'avance pas, où on ne débat vraiment pas des idées, où l'on n'avance pas des arguments et où nos oppositions ne font qu'une seule chose : nous faire perdre du temps.* »

Je vais donc aller assez vite pour ne pas répondre dans le détail à ce que vous avez dit puisqu'un certain nombre de choses étaient fausses.

**M. MINETTO.**- Ce n'est pas faux, répondez !



**M. le MAIRE.-** Nous avons un ancien député dans la salle qui doit continuer à se passionner pour le travail législatif. Or, une loi a été votée et entrera en application au 1<sup>er</sup> juillet 2022. C'est d'ailleurs celle qui est citée dans le règlement intérieur et c'est pourquoi apparaît l'appellation « *droit à venir* ». Allez, je vous la cite : son application se fera par l'ordonnance n° 2021 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement. Très bientôt, vous ne verrez donc plus grand-chose sur les panneaux administratifs puisque tout sera numérique.

**M. MINETTO.-** On n'interdit pas de faire autrement.

**M. le MAIRE.-** C'est pour cette raison que notre règlement intérieur utilise tour à tour le droit actuel et le droit à venir.

Monsieur MINETTO, vous n'avez pas la parole.

**M. MINETTO.-** Mais vous ne répondez pas aux questions.

**M. le MAIRE.-** Je me permets de vous dire que, si vous ne vous calmez pas, je vous demanderais de sortir de la salle de notre Conseil municipal.

**M. MINETTO.-** Vous ne répondez pas, vous squeezez le débat systématiquement ! Chers collègues, vous ne pouvez pas laisser faire !

**M. le MAIRE.-** Dans ces conditions, j'applique l'article 26 de notre règlement intérieur actuel et soumetts aux voix l'approbation du point n° 1.

**M. BANCEL.-** Monsieur le Maire ?

**M. MINETTO.-** M. BANCEL avait demandé la parole.

**M. le MAIRE.-** Certes mais vous n'avez cessé d'interrompre monsieur MINETTO. Donc monsieur BANCEL, monsieur MINETTO, entendez-vous entre vous.

Je soumetts aux voix dans un premier temps à main levée.

**M. MINETTO.-** On demande un vote à bulletin secret.

**M. le MAIRE.-** Monsieur MINETTO, vous n'avez pas la parole et vous ne la sollicitez pas.

**M. BANCEL.-** Monsieur le Maire, j'ai sollicité la parole.

**M. le MAIRE.-** Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**M. MINETTO.-** On vote contre, c'est incroyable.

**M. le MAIRE.-** Je vous demande de bien vouloir confirmer ce vote par vote électronique.

*Il est procédé au vote électronique.*

**M. MINETTO.-** Pas une réponse à nos questions ! Même stratégie qu'à l'habitude : je dénigre pendant dix minutes et je ne réponds à aucune question. Vous ne pouvez tout de même pas accepter cela.

**M. BANCEL.-** Nous avons fait une proposition concrète et nous n'avons même pas eu de réponse. Et on nous reproche de ne pas être constructifs. On fait une proposition concrète, rien, pas une réponse.



**M. le MAIRE.-** Des votes sont énoncés par l'application Nomad. Je vois que c'est encore en attente du vote de différents collègues.

Je vous rappelle que, avec l'adoption future et définitive du vote électronique au travers de ce règlement intérieur, ce n'est qu'à partir de la prochaine séance que les votes ne pourront être exprimés que de façon électronique. C'est bien le vote à main levée qui est retenu aujourd'hui. Pardonnez-moi mes chers collègues mais j'ai soumis au vote, j'ai vu des mains se lever et c'est ce vote qui sera retenu.

**Mme BERGOUIGNOU.-** J'aimerais savoir dans quelle case je suis dans le vote électronique ?

**M. CALMÉJANE.-** Ce n'est pas possible de continuer comme cela.

**M. le MAIRE.-** Si ce n'est pas possible de continuer comme cela, je sais exactement ce que vous allez faire.

**M. CALMÉJANE.-** Je demande que soit bien retenu le résultat du vote à main levée concernant ce point de l'ordre du jour.

**M. MINETTO.-** Vous trichez même pour le vote ! Et enregistrez bien le mot « tricher » pour m'attaquer au tribunal.

**M. le MAIRE.-** Le vote à main levée que j'ai vu était un vote à l'unanimité. *(Des protections.)*

*(Interventions multiples. Inaudible.)*

**M. MINETTO.-** Chers collègues, regardons-nous droit dans les yeux, êtes-vous tous d'accord avec ce qu'il se passe en ce moment ?

**M. le MAIRE.-** Je vous demande de vous asseoir s'il vous plaît, j'ai la police de cette Assemblée et je vous demande de retourner à votre place. Je veux bien être magnanime et proposer au vote à main levée.

Concernant la Délibération n° 1 de notre Conseil municipal relative à la révision du règlement intérieur, je vous demande de vous prononcer à main levée :

**Il est procédé au vote - Résultat :**

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote contre (3 voix)**
- **Mme LECOEUR vote contre (1 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)**

**M. BANCEL.-** Je demande qu'il soit noté que M. BANCEL a demandé la parole et qu'on ne la lui a pas donné.

## **2. Approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2022**

**M. le MAIRE.-** Je rappelle que le Code général des collectivités territoriales nous invite à tenir un débat et à son issu d'avoir un Rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel vous serez sollicités par vos suffrages.

Comme à notre habitude, c'est notre élu en charge des Finances, Guy ROLLAND, qui va présenter le rapport. À son issu, comme chaque fois, on mettra la technique à l'épreuve par le biais d'une présentation documentée. Après, nous pourrons procéder au débat.

M. ROLLAND vous avez la parole.



**M. BANCEL.-** Je n'abandonne pas, je demande juste à s'exprimer sans couper la parole et sans s'énervier. J'essaie simplement d'avoir une démarche constructive, comme vous l'avez précisé, mais c'est dur.

**M. le MAIRE.-** Vous pourrez prendre la parole dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires.

**M. BANCEL.-** J'ai le droit de m'exprimer sur un point !

**M. le MAIRE.-** Monsieur BANCEL, vous n'avez pas la parole, je la cède à M. Guy ROLLAND.

**M. BANCEL.-** Vous êtes donc témoins : je suis Conseiller municipal, je suis élu comme vous, je demande la parole et on ne me l'accorde pas, poliment, gentiment.

**M. le MAIRE.-** Monsieur MALLET par exemple si vous voulez bien apporter un micro à M. Guy ROLLAND afin qu'il nous présente le Rapport d'Orientations Budgétaires.

**M. BANCEL.-** Je veux bien entendre qu'il est irrespectueux de couper la parole mais on ne nous donne pas la parole quand nous la demandons.

**M. le MAIRE.-** Monsieur BANCEL, je vous demande de retourner à votre place.

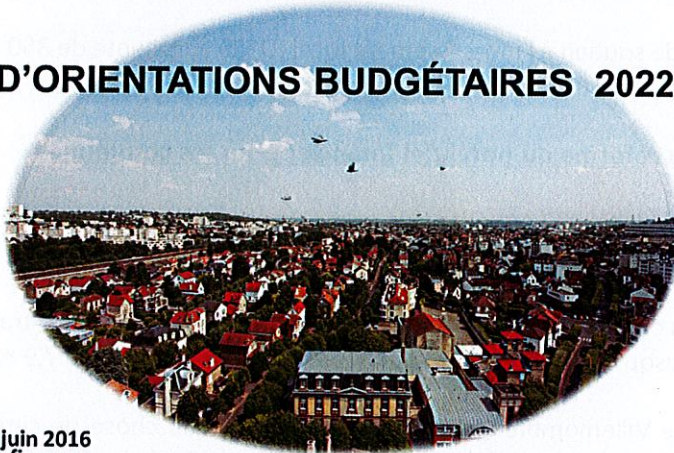
M. ROLLAND ?

**M. BANCEL.-** Comment pouvons-nous faire pour nous exprimer ? Je ne le sais pas, donnez-moi la recette.

**M. ROLLAND.-** Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais vous présenter le Rapport d'Orientations budgétaires qui a fait l'objet de travaux préalables et qui tient compte d'un certain nombre de points soulevés lors de la Commission des Finances du 15 février avec l'opposition.

## VILLE DE VILLEMOMBLE

### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



- Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016  
Loi de programmation des finances  
publiques pour les années 2018 à  
2022 du 22 janvier 2018



## **I. La loi de Finances pour 2022**

## **II. L'environnement territorial**

- La Métropole du Grand Paris
- L'établissement public territorial GRAND PARIS – GRAND EST

## **III. Les grandes orientations budgétaires**

## **IV. Le projet de budget 2022**

## **V. Le plan pluri annuel d'investissements**

## **VI. Conclusions**

### **I - La loi de Finances pour 2022 du 30 12 2021**

#### **a) Les prévisions sur la croissance, le déficit et la dette publique**

- Prévision de croissance de +3,6 % pour 2022 (contre +7 % pour 2021)
- Déficit public = 4,8 % PIB (contre 8,4 % en 2021)
- Dette publique = 115 % du PIB (contre 114 % pour 2021)

#### **b) Les concours financiers aux collectivités territoriales**

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable à 26,8 Md€ pour les collectivités dont 18,3 Md€ pour les communes, avec à l'intérieur une hausse de 95 M€ pour la DSU et une baisse pour la dotation forfaitaire
- La Loi de Finances pour 2022 prolonge la mise en œuvre du Plan de relance avec 10,5 Md€ pour les collectivités sur une enveloppe totale de 100 Md€
- La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) augmente de 350 M€, augmentation fléchée vers les contrats de relance et la transition écologique

#### **c) Impact de la réforme du potentiel financier pour les communes**

- La LF2021 et la LPF 2022 ont adapté le calcul du potentiel fiscal, en intégrant l'impact de la suppression de la TH, puis maintenant dans l'assiette du calcul des droits comme la DMTO, la TLPE, etc.
- L'application de cette réforme de calcul des indicateurs financiers entrant dans le niveau des dotations de l'État sera lissée jusqu'en 2028 mais est défavorable à terme (chute de 7,9 % en 2028)

Pour la commune de Villemomble, cela se traduit par quelque chose de simple : un potentiel financier par habitant qui passe grosso modo de 1 092 actuellement à 1 600. Un lissage permet de le stabiliser mais rien ne dit ce qu'il se passera au-delà de 2028. Cela ne signifie pas que la chute sera de ce niveau mais cela traduira un niveau de chute si le lissage n'est pas prolongé au-delà.

- Bases d'imposition de la Taxe Foncière revalorisées de : + 3,4 % (valeurs locatives)

Je rappelle que nos taux d'imposition communaux sont inchangés depuis plus de 20 ans.



## II - L'environnement territorial

### a) La Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est une intercommunalité composée de :

- 131 communes (Paris et des 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise)
- 11 établissements publics territoriaux (ETP)
- 7,5 millions d'habitants

Elle exerce 5 compétences obligatoires, définies par un projet métropolitain/

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Par l'intermédiaire du FIM (Fonds d'intérêt Métropolitain), la MGP apporte son soutien aux collectivités

- Attributions de compensation perçues :

- 2016 : 4 101 189 €
- 2017 : 4 102 182 €
- 2018 : 4 099 159 €
- 2019 : 4 099 159 €
- 2020 : 4 099 159 €
- 2021 : 4 099 159 €
- 2022 : 4 099 159 € (prévision)

### b) L'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Grand Paris Grand Est est l'un des 11 Territoires de la Métropole du Grand Paris, il est composé de :

- ▶ 14 communes

Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Les-Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-Le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble

- ▶ 80 conseillers territoriaux

- ▶ 400 000 habitants

### Les transferts de compétences

#### **1<sup>er</sup> janvier 2016**

Gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Eau et l'assainissement ;

Plan local d'urbanisme ;

Politique de la Ville ;

Plan climat-Air-énergie.



## 17 octobre 2016

Action sociale : Accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion

Création, aménagement et gestion de maisons de justice et du droit

Création d'équipements pour favoriser l'apprentissage de la natation

Transport : études de mobilité et de transports portant sur plusieurs communes, élaboration d'un plan local de déplacements, promotion et suivi des grands projets de transport

## 1<sup>er</sup> janvier 2018

Aménagement

Développement économique

Renouvellement urbain

## 1<sup>er</sup> janvier 2019

Habitat

### Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT)

La commune contribue par le biais du FCCT au coût du fonctionnement de l'EPT et au financement des transferts de compétences.

|                                                 | FCCT 2016        | FCCT 2017        | FCCT 2018        | FCCT 2019        | FCCT 2020        | FCCT 2021        |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>FCCT - Compétences 2016 :</b>                | <b>215 185 €</b> | <b>167 113 €</b> | <b>152 668 €</b> | <b>101 765 €</b> | <b>102 988 €</b> | <b>103 192 €</b> |
| PLU, Contrat de Ville et eaux pluviales         |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| <b>FCCT - Compétences 2018 :</b>                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Aménagement                                     |                  |                  |                  | 16 827 €         | 17 029 €         | 17 079 €         |
| Développement économique                        |                  |                  | 22 059 €         | 22 544 €         | 22 814 €         | 22 844 €         |
| Ajustement suite convention Hôtel d'entreprises |                  |                  | -2 754 €         | -2 815 €         |                  |                  |
| <b>FCCT - Compétences 2019 :</b>                |                  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Habitat                                         |                  |                  |                  | 2 652 €          | 2 682 €          | 2 689 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>215 185 €</b> | <b>167 113 €</b> | <b>171 973 €</b> | <b>140 973 €</b> | <b>145 513 €</b> | <b>145 804 €</b> |

Nous avons en ce moment une discussion et un débat en cours avec l'EPT, un recalage des contributions est examiné suite à la situation des finances de l'EPT et après un audit. Il est demandé de porter (hypothèse maximale) notre contribution à 323 543 € et d'avoir un complément pour 2021 de 62 000 €. Par prudence, nous avons intégré ce montant dans la proposition de budget que l'on va vous montrer.

### III - Les grandes orientations budgétaires 2022

**Pour 2022 les priorités budgétaires de la commune reposent sur :**

**Le maintien d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, malgré un contexte plus défavorable, compte tenu de l'impact de l'effet ciseaux qui arrive un peu plus vite que nous ne le pensions (accroissement des dépenses contraintes, stabilité voire baisse des recettes hors recettes fiscales)**

**L'intensification de l'offre en matière culturelle, événementielle et sportive, amplifiant la relance engagée au 2<sup>ème</sup> semestre 2021**

**La poursuite des efforts en matière de sécurité (construction du poste de Police Municipale, montée en puissance des effectifs passant de 15 à 17), le déploiement complet du dispositif de prévention de la délinquance et de propreté**

**La redynamisation du centre-ville (programme « Cœur de Ville ») et du commerce local**



**Le maintien à un bon niveau des prestations dans le secteur de l'enfance (écoles, restauration scolaire, accueil de loisirs, séjours) et de la petite enfance (crèches)**

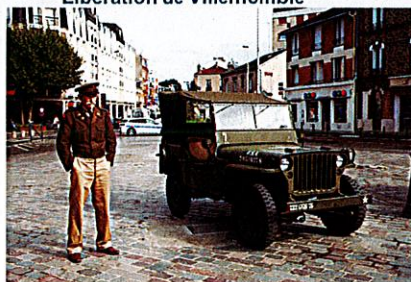
À titre illustratif, voilà ce qui a été fait en 2021 :

## **Les manifestations 2021**

Villemomble Plage



Libération de Villemomble



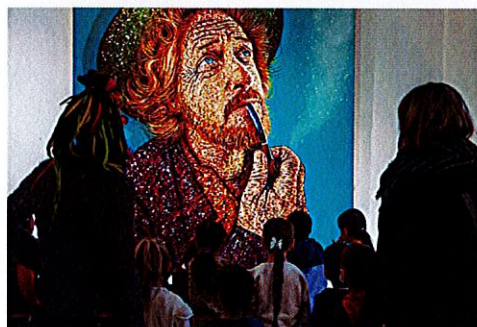
## **La Fête de la Saint Fiacre**



Terrasse éphémère



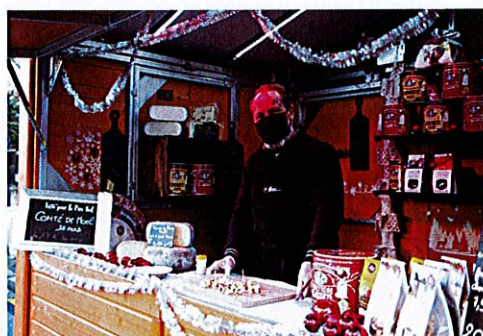
Street Art



Le dispositif des terrasses éphémères a connu un réel succès, il a même été prolongé d'une semaine.



## Le Marché de Noël

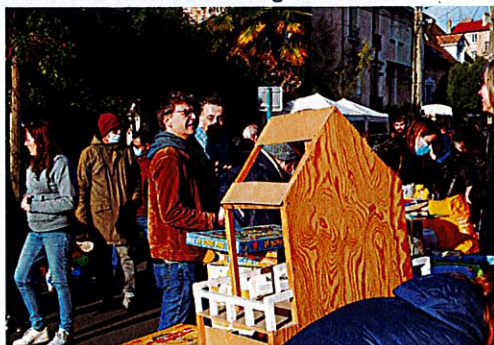


Le Marché de Noël a également été un grand succès, nous avons amplifié l'offre de l'année précédente, avec la patinoire en nouveauté.

### Les Vocalises



### Foire aux greniers



Nous prévoyons d'amplifier tous ces dispositifs.

## Les Séjours 2021

| Séjours "Jeunesse"        |                                                                                    |
|---------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Angleterre                | Les séjours à l'étranger ont été annulés suite à la crise sanitaire de la COVID-19 |
| Irlande                   |                                                                                    |
| Grèce                     |                                                                                    |
| Canada                    |                                                                                    |
| Tour d'Europe             |                                                                                    |
| Ouest Américain           |                                                                                    |
| Corse                     | 570 nuitées                                                                        |
| Anglais par le jeu        | 77 nuitées                                                                         |
| Bord de Mer (Adolescents) | 224 nuitées                                                                        |
| Bord de Mer (Enfants)     | 588 nuitées                                                                        |
| <b>Total nuitées</b>      | <b>1 459 nuitées enfants</b>                                                       |



| Corrençon                      | Total nuitées            |
|--------------------------------|--------------------------|
| Sorties Scolaires Avec Nuitées | 743                      |
| Centre de vacances             | 1 470                    |
| Familles – Noël                | 448                      |
| Familles – Jour de l'an        | Séjour annulé – COVID-19 |
| C.C.A.S.                       | 700                      |
| <b>Total nuitées</b>           | <b>3 361</b>             |

En 2021, nous avons malheureusement été contraints d'annuler les séjours à l'étranger. Nous avons maintenu tous les séjours en France et nous les avons amplifiés. Nous avons développé ce que nous pouvions faire avec Corrençon et l'offre du CCAS.



## Le projet de budget 2022

**Les séjours Jeunesse**  
209 500 €



Séjours linguistiques à Malte  
Séjours linguistiques en Irlande  
Séjours Anglais par le Jeu  
Séjours en Corse  
Circuit découverte de l'Adriatique  
Circuit découverte des pays nordiques  
Séjours à thèmes pour les enfants  
Séjours à thèmes pour les pré-adolescents

**Corrençon**  
310 519 €



### **En matière de recettes :**

- **Respect de l'engagement du maintien des taux d'impôts locaux**
- **Recherche de nouvelles recettes (taxe de séjour, etc.)**
- **Amélioration du taux de recouvrement (TLPE, etc.)**

Jusqu'ici, c'étaient plutôt les aspects publicité qui étaient traités et non pas les aspects enseignes.

### **La politique d'investissement repose sur :**

- **L'entretien et la préservation du patrimoine communal existant (écoles, équipements culturels ou sportifs)**
- **Le soutien des projets lancés (poste de PM et CSU, rénovation énergétique des bâtiments, etc.)**
- **Une politique de préemptions et d'acquisitions foncières et immobilières pour soutenir les projets en matière de rénovation urbaine et d'attractivité des cœurs de ville, mais de façon dynamique associée à une politique de cessions d'actifs non indispensables**
- **Par ailleurs, le budget 2022 amorce avec une première approche de PPI, avec les travaux de prospectives pour la période 2022-2026, afin d'évaluer les ressources dont la commune disposera pour financer ses investissements.**

## IV Le projet de budget 2022

Pour les recettes le projet de budget primitif 2022 a été établi :

- En intégrant les impacts de la Loi de Finances 2022, en matière de recettes fiscales, avec une projection des évolutions à l'échelle de la mandature
- En conservant une très grande prudence, basée sur le niveau constaté en 2021, pour les recettes liées à la restauration scolaire, aux activités sportives ou aux animations et activités culturelles
- En tenant compte par prudence également de la baisse prévisible du produit de la taxe d'aménagement (500 k€ estimés, contre un réalisé de 1 700 k€ pour un budgété de 700 k€ en 2021)

Compte tenu de la tendance baissière des permis de construire, nous avons repris une hypothèse extrêmement prudente de 500 k€.

- En restant prudent sur le niveau de FCTVA (1 000 k€)
- En inscrivant uniquement les subventions notifiées



Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas des potentielles de subvention en cours sur les différents projets.

- Sans anticiper les recettes liées aux cessions

#### Evolution des dotations

|                                           | 2017             | 2018             | 2019             | 2020             | 2021             |
|-------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotation Forfaitaire                      | 6 498 592        | 6 519 883        | 6 527 333        | 6 511 654        | 6 506 423        |
| Dotation de Solidarité Urbaine            | 456 397          | 457 885          | 481 205          | 507 111          | 530 840          |
| <b>Dotation Globale de Fonctionnement</b> | <b>6 954 989</b> | <b>6 977 768</b> | <b>7 008 538</b> | <b>7 018 765</b> | <b>7 037 263</b> |

#### Evolution du FSRIF

|                                          | 2017    | 2018    | 2019      | 2020    | 2021    |
|------------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|
| Fonds de Solidarité Région Ile de France | 756 542 | 996 409 | 1 032 593 | 995 657 | 995 998 |

Premier effet favorable pour 2022 : **La modification du seuil d'écrêtement de la dotation forfaitaire jouera dès 2022**

L'écrêtement s'appliquait aux communes en dessous de 75 % du potentiel financier moyen et passe à 85 %, ce qui fait que nous n'aurons plus cet écrêtement.

#### Evolution de la Dotation forfaitaire

|                             | 2021             | 2022             | 2023             | 2024             | 2025             | 2026             |
|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dotation Forfaitaire        | 6 515 999        | 6 514 862        | 6 547 272        | 6 587 217        | 6 619 996        | 6 653 648        |
| Ecrêtement                  | -9 576           | 0                | 0                | 0                | 0                | 0                |
| <b>Dotation Forfaitaire</b> | <b>6 506 423</b> | <b>6 514 862</b> | <b>6 547 272</b> | <b>6 587 217</b> | <b>6 619 996</b> | <b>6 653 648</b> |

Nous avons fait faire une projection pour préparer la prospective financière sur l'évolution de cette dotation forfaitaire qui, globalement, augmente modérément sur l'ensemble de la mandature (+ 150 000 €).

#### **Fiscalité 2022**

- **TH : 22,56 % pour les résidences secondaires**
- **TFB : 31,95 %, identique à 2021, après intégration de la part départementale** qui a fait l'objet d'une évolution l'an dernier (Loi de Finances)
- **TFNB : 51,32 % (identique à 2021)**

Les taux d'imposition sont inchangés. Cela peut en étonner certains mais la commune touche encore une taxe d'habitation marginale, seulement pour les résidences secondaires. Les taux sur le foncier bâti et non bâti sont identiques à l'année 2021.

**Un premier travail de prospective sur l'évolution des recettes fiscales (21 062 k€ en 2021) permet d'envisager une progression en valeur de 1 830 k€ tenant compte d'une évolution moyenne des bases de foncier bâti de 0,6 % par an sur la période 2022-2026.**

Cette évolution de 0,6 % tient compte du respect de l'obligation de 140 logements construits par an et intégrant l'ensemble du dispositif, avec une hypothèse de réévaluation des bases foncières hormis 2022 et qui est limitée à 0,5 %/an.



### Evolution des recettes fiscales

|                                          | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   | 2026   |
|------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Produit Taxe Habitation                  | 433    | 436    | 443    | 449    | 456    |
| Produit Taxe Foncier Bâti                | 21 201 | 21 577 | 22 043 | 22 519 | 23 006 |
| Dont ajustement coefficient correcteur * | 5 914  | 6 019  | 6 149  | 6 281  | 6 417  |
| Produit Foncier Non Bâti                 | 48     | 48     | 49     | 50     | 50     |
| Produit fiscal total                     | 21 682 | 22 061 | 22 535 | 23 018 | 23 512 |

J'insiste sur cet aspect car l'opposition m'a rétorqué que cela augmentait quand même. Certes mais cela n'augmente que de 1,8 M€ sur l'ensemble de la période. Cette information importante nous aidera à toiser notre marge de manœuvre. Ce sera un point de contrainte sur lequel je reviendrai précisément.

Au-delà des impôts directs locaux, nous en arrivons à l'impact sur la collecte de l'ensemble des impôts et taxes.

### Impôts et taxes

|                             | 2021 Budget Primitif | 2021 réalisé     | 2022 Budget Primitif |
|-----------------------------|----------------------|------------------|----------------------|
| Impôts directs locaux       | 20 916 k€            | 21 062 k€        | 21 682 k€            |
| Attribution de compensation | 4 099 k€             | 4 099 k€         | 4 099 k€             |
| Fonds de solidarité IDF     | 995 k€               | 995 k€           | 1 003 k€             |
| DMTO                        | 1 500 k€             | 1 777 €          | 1 500 k€             |
| Taxe électricité            | 400 k€               | 422 k€           | 400 k€               |
| Autres                      | 186 k€               | 120 k€           | 71 k€                |
| <b>Total</b>                | <b>28 096 k€</b>     | <b>28 475 k€</b> | <b>28 755 k€</b>     |

Concernant les droits de mutation, nous laissons 1,5 M€ car cette recette peut varier sensiblement, je tenais donc à conserver une prudence.

Nous avons également été prudents sur la foultitude de petites autres taxes avec une hypothèse plus basse. Je précise tout de suite que, même si nous menons un plan d'action sur la TLPE et la taxe de séjours ? nous n'avons pas intégré à ce stade les résultats attendus qui pourraient améliorer le potentiel de la TLPE de 120 k€ à 150 k€ et apporter une taxe de séjours additionnelle, soit +200 000 € à terme. Néanmoins, tout cela étant lié à des dispositifs, notamment du RLPI, cela interviendra progressivement dans la deuxième partie de 2022 et aura son plein effet en 2023.

Cela nous amène à cette situation en termes de recettes de fonctionnement.

### Les chiffres clés du projet du budget primitif 2022

#### Projection recettes réelles de fonctionnement

|                                     | BP+DM 2021             | Réalisé 2021           | BP 2022                |
|-------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Atténuation de charges              | 57 600,00 €            | 120 476,00 €           | 100 000,00 €           |
| Produits des services               | 3 401 785,00 €         | 3 171 412,00 €         | 3 223 200,00 €         |
| Impôts et taxes                     | 28 267 675,00 €        | 28 475 458,00 €        | 28 755 159,00 €        |
| Dotations et participations         | 9 375 585,00 €         | 9 707 118,00 €         | 9 540 160,00 €         |
| Autres produits de gestion courante | 489 277,00 €           | 430 076,00 €           | 434 220,00 €           |
| Produits financiers                 | - €                    | 8,40 €                 | - €                    |
| Produits exceptionnels              | 82 001,00 €            | 51 809,00 €            | 50 000,00 €            |
| Reprise de provisions               | - €                    | 13 279,00 €            | - €                    |
| <b>Total</b>                        | <b>41 673 923,00 €</b> | <b>41 969 636,40 €</b> | <b>42 102 739,00 €</b> |



Je tiens simplement à rappeler que, lorsque l'on avait présenté le BP, l'opposition nous avait fait remarquer qu'avec près de 42 M€ de recettes nous prenions un risque. À la DM, nous l'avions baissé à 41,6 M€. La réalisation effective est proche des 42 millions. Vous voyez que nous prenons une hypothèse très proche (42,1 M€), elle est fondamentalement assise sur la construction détaillée des hypothèses de collecte d'impôts et d'une prudence sur la part de risque.

J'apporte un petit éclairage, il me semble que cela a fait l'objet d'une question en commission des Finances :

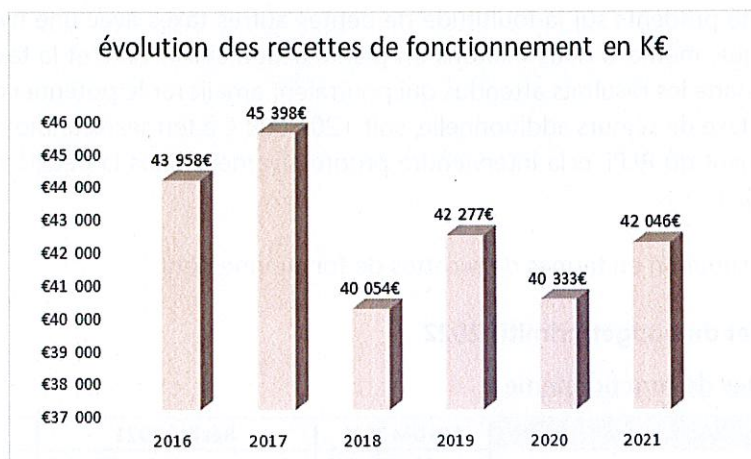
#### Détail des hypothèses de recettes hors recettes fiscales

|                                         | 2019         | 2020         | 2021        | 2022        |
|-----------------------------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| <b>Dotations et participations (74)</b> | <b>10884</b> | <b>10009</b> | <b>9707</b> | <b>9480</b> |
| <b>dont CAF</b>                         | <b>2799</b>  | <b>1803</b>  | <b>1996</b> | <b>1800</b> |
| <b>Produits des services (70)</b>       | <b>3983</b>  | <b>2371</b>  | <b>3171</b> | <b>3223</b> |
| <b>dont restauration scolaire</b>       | <b>888</b>   | <b>508</b>   | <b>806</b>  | <b>830</b>  |
| <b>dont crèches</b>                     | <b>685</b>   | <b>471</b>   | <b>643</b>  | <b>671</b>  |
| <b>dont séjours</b>                     | <b>284</b>   | <b>117</b>   | <b>87</b>   | <b>110</b>  |
| <b>dont centres de loisirs</b>          | <b>999</b>   | <b>562</b>   | <b>687</b>  | <b>700</b>  |
| <b>dont conservatoire</b>               | <b>231</b>   | <b>99</b>    | <b>138</b>  | <b>140</b>  |

Je suis remonté à 2019 parce que c'est la dernière année pleine d'activité sans les impacts et perturbations de la crise sanitaire. Sur l'ensemble des dotations, on est en gros à 9,5 M€ alors que l'on était à 11 M€ en 2019 et en dessous de 2021.

S'agissant de la CAF, nous sommes en 2021 légèrement au-dessus de notre prévision mais nous avons maintenu 1,8 M€ par prudence. Ces données apportent également un éclairage intéressant sur le produit des services. Pour les séjours, comme nous sommes passés par une très forte baisse en 2021 et 2020, nous avons opté pour une hypothèse prudente de 110 000 €, même si je pense que nous serons légèrement au-dessus.

Le message est que nous avons observé une grande prudence sur les recettes, hors recettes fiscales.



Cela intègre quelques recettes d'ordre liées à l'intégration des travaux en régie.

Le recul par rapport à 2016 et 2017 est intéressant. Il faut savoir que 2017 intègre une politique de cessions qui avait permis d'améliorer le résultat de près de 4,8 M€.



Pour les dépenses le budget primitif 2022 a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement en tenant compte du contexte défavorable (augmentation du coût des fluides, prélèvement en hausse venant d'autres niveaux de collectivités, etc.) tout en améliorant le niveau de services rendus aux habitants, et en soutenant le tissu local
- Lancer les investissements prioritaires du programme en matière de sécurité, d'attractivité et rénovation énergétique, à l'issue des AMO préalables
- Engager les acquisitions foncières nécessaires
- Maintenir une politique d'investissement visant l'amélioration de l'état du patrimoine communal et du cadre de vie des Villemomblois

- **Police Municipale et prévention de la délinquance**

Le budget de fonctionnement 2022 prévoit hors équipement complémentaire en matière d'armement, le maintien d'un effort de formation et d'entraînement au bon niveau, ainsi que le recrutement de 2 nouveaux agents.

Pour la prévention de la délinquance, le dispositif est complètement déployé.

- **Propreté Espaces Verts**

La délégation complémentaire de service initialisée en 2021, couvrant à la fois les aspects traitement phytosanitaire des arbres et nettoyage des trottoirs, est programmée sur une base trimestrielle.

- **L'offre culturelle**

L'offre culturelle en 2022 est intensifiée avec une programmation importante et variée, aussi bien au Conservatoire qu'au Théâtre Georges Brassens et à la Médiathèque, avec des spectacles et des animations hebdomadaires. Le budget est en hausse sensible.

- **Les animations**

Suite au succès de l'opération Terrasse Ephémère en 2021, une nouvelle opération sur une durée de 3 semaines est programmée en 2022. La 3<sup>ème</sup> édition de VILLEMOMBLE PLAGE est également prévue. Par ailleurs, les animations diverses de printemps et automne sont relancées.

Les moyens budgétaires ont été prévus pour renouveler en 2022 les succès de La Saint-Fiacre 2021 et du marché de Noël.

- **Les séjours**

Hormis l'annulation du séjour d'hiver de février 2022 liée au contexte sanitaire, le budget 2022 maintient une offre de séjour de printemps et d'été en France à peu près comparable à une année sans crise sanitaire.

En revanche, à ce stade les séjours d'été à l'étranger sont limités à quelques séjours en Europe.



## Les chiffres clés du projet du budget primitif 2022

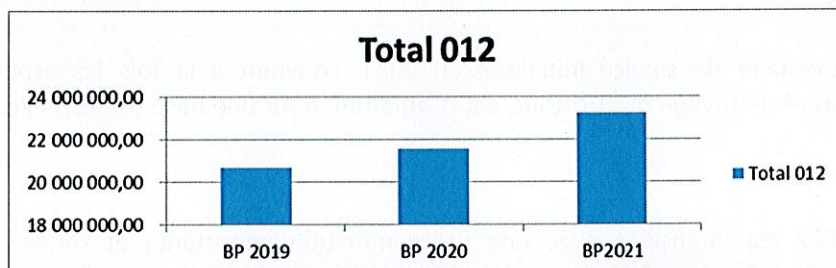
### Dépenses réelles de fonctionnement

|                             | BP+DM 2021             | Réalisé 2021           | BP 2022                |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Charges à caractère général | 9 507 576,00 €         | 7 662 214,00 €         | 9 903 641,00 €         |
| Dépenses de personnel       | 23 001 389,00 €        | 22 838 597,00 €        | 23 867 330,00 €        |
| Atténuation de produits     | 4 228 563,00 €         | 4 228 559,00 €         | 4 228 900,00 €         |
| Charges de gestion courante | 4 113 494,00 €         | 3 735 581,00 €         | 3 943 610,00 €         |
| Charges financières         | - €                    | - €                    | - €                    |
| Charges exceptionnelles     | 210 256,00 €           | 149 832,00 €           | 141 569,00 €           |
| Dotations et provisions     | 10 968,00 €            | 10 968,00 €            | - €                    |
| Dépenses imprévues          | 10 000,00 €            |                        | 10 000,00 €            |
| <b>Total</b>                | <b>41 082 246,00 €</b> | <b>38 625 751,00 €</b> | <b>42 095 050,00 €</b> |

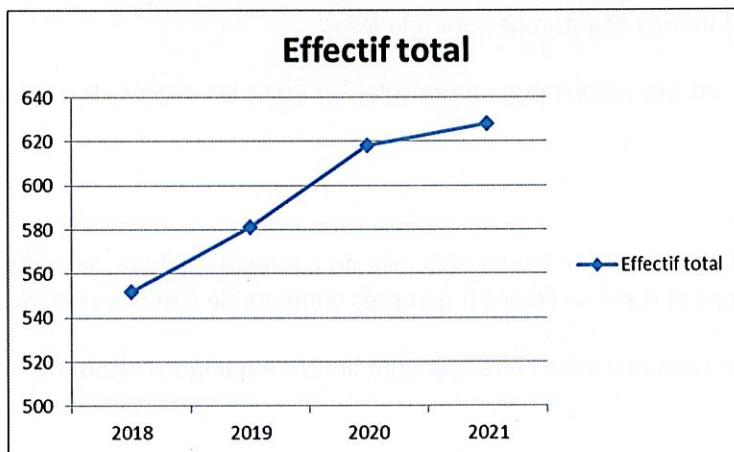
Le taux d'exécution du budget 2021 est de 94 %.

Les dépenses de personnel (Chapitre 12)

|                             | 2018              | 2019              | 2020              | BP 2021           |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>BP Chapitre 012</b>      | <b>20 131 107</b> | <b>20 680 641</b> | <b>21 279 448</b> | <b>23 001 389</b> |
| <b>Réalisé Chapitre 012</b> | <b>19 671 044</b> | <b>19 919 435</b> | <b>20 872 710</b> | <b>22 838 597</b> |



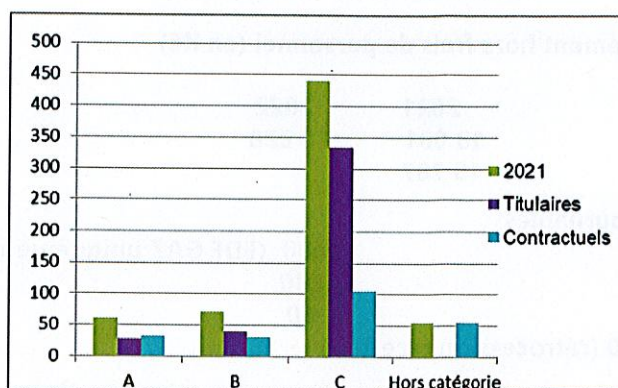
|                                  | 2021       |
|----------------------------------|------------|
| Traitement indiciaire            | 10 871 925 |
| Primes et régimes indemnitaires  | 1 895 780  |
| Nouvelle bonification indiciaire | 81 254     |
| Heures supplémentaires           | 525 024    |
| Avantages en nature              | 78 095     |



De mémoire, on passe exactement d'un effectif total permanent de la commune de 618 à 622.



### Répartition des titulaires et des contractuels



64 % de l'effectif est composé d'agents titulaires et 36 % d'agents contractuels.

Je précise la manière dont s'analyse l'évolution de la masse salariale parce que l'on m'a fait remarquer en commission des Finances près de 1 M€ d'augmentation. En réalité, c'est 800 000 € par rapport au budget et 1 M€ par rapport au réalisé.

Petite précision avant de rentrer dans le détail pour répondre à une question de l'opposition : dans ce budget, les vacataires représentent 6 % à 6,5 % de la masse salariale. Et ce chiffre est constant.

La question a été posée de le traduire en effectif mais c'est très délicat. En effet, des recrutements se font point par point, cela concerne les traversées d'école, la restauration scolaire et autres, et on ne sait pas calculer l'effectif temps plein comme cela. Par exemple dans l'animation, les séjours, vous pouvez avoir des vacataires pour deux ou trois jours, une semaine ou dix jours. En revanche, globalement, il n'y a pas d'augmentation entre 2022, 2021 et 2020 du recours aux vacataires. Cela pèse selon les années autour de 1,5 M€ ou 1,6 M€, c'est stable, voire en légère décroissance.

### FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) en K€

BP 23 001 23 867  
Réalisé 22 838

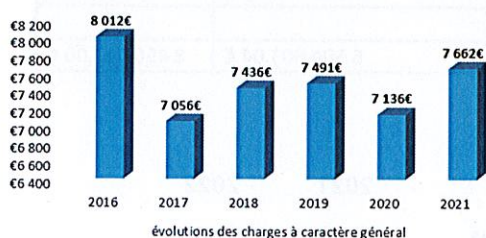
#### Analyse des écarts/ réalisé 2021

GVT + 454 k€

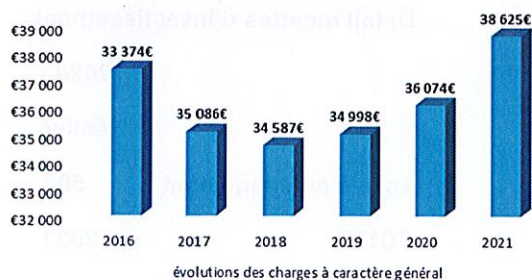
Augmentations réglementaires + 278 k€ (impact hausse du SMIC, catégorie C, assurance statutaire,  
Autres facteurs + 296 k€ (dont 90 k€ pour + 2 agents pour la PM)

En effectif budgétaire, on est quasiment stable à 2 agents près. Je précise même que, sur les personnels assistantes maternelles et crèches, il y a eu des basculements.

### évolution des charges à caractère général en K€



### évolution des dépenses réelles de fonctionnement en K€





## Dépenses de fonctionnement hors frais de personnel (en K€)

|                                  | 2021   | 2022                     |
|----------------------------------|--------|--------------------------|
| BP                               | 18 081 | 18 228                   |
| Réalisé                          | 15 787 |                          |
| Augmentations incontournables    |        |                          |
| Energies                         |        | 400 (EDF GAZ uniquement) |
| Contributions EPT                |        | 240                      |
| BSPP                             |        | 60                       |
| Dépt 100 (rétrocession recettes) |        |                          |

Je parle en réalité du Département et de l'État, puisque, depuis 2021, même si c'est un dispositif existant, on se retrouve à reverser des montants significatifs, voire ne rien recevoir sur un certain nombre de recettes de ce type, notamment reversées à la SGP.

## Transports 150 (prestataires + carburants) Maintenance DSI 70

Nous avons déployé une politique de digitalisation dès 2020, ce qui nécessite une maintenance de ces applications.

## Intensification des offres 110 Propreté Culture, animations 200

À budget quasiment identique, nous intégrons un peu plus de 950 000 € d'augmentation incontournable, nous sommes cohérents en maintenant nos efforts avec la volonté de déployer toutes les activités en matière d'offre culturelle, d'animation et de propreté (300 000 €) et nous proposons un budget en stabilité par rapport à 2021. Dans l'exercice réalisé en commission budgétaire, nous avons vraiment regardé service par service à partir de la performance réalisée quelle ambition nous pouvions viser en fonctionnement, ce qui nous permet d'afficher, à budget équivalent à 200 000 € près, cette proposition qui intègre toutes les augmentations incontournables.

## Projection recettes réelles d'investissements du BP 2022

|                                                | BP+DM 2021            | Réalisé 2021          | BP 2022*              |
|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Subventions                                    | 2 728 831,53 €        | 434 997,03 €          | 2 395 926,00 €        |
| Emprunts                                       | - €                   | - €                   | 4 549 116,00 €        |
| FCTVA / Taxe Aménagement et réserves           | 4 367 874,92 €        | 5 554 807,75 €        | 1 500 000,00 €        |
| Dépôts et cautions                             | - €                   | 6 380,00 €            |                       |
| Produit de cession (rbt annulation préemption) | - €                   | 508 618,26 €          |                       |
| Opérations pour compte de tiers                | 5 000,00 €            | - €                   | 5 000,00 €            |
| Autofinancement (Ordre)                        | - €                   | - €                   |                       |
| Amortissement des dotations (Ordre)            | - €                   | - €                   |                       |
| Opérations patrimoniales (Ordre)               | - €                   | - €                   |                       |
| <b>Total</b>                                   | <b>7 101 706,45 €</b> | <b>6 504 803,04 €</b> | <b>8 450 042,00 €</b> |

## Détail recettes d'investissement

|                    | 2020    | 2021  | 2021    | 2022 |
|--------------------|---------|-------|---------|------|
|                    | réalisé | BP+DM | réalisé | BP   |
| Taxe d'aménagement | 502     | 881   | 1742    | 500  |
| FCTVA              | 2952    | 687   | 1012    | 1000 |



Avec ma très grande prudence, concernant la taxe d'aménagement, je n'ai pas voulu mettre une hypothèse au-delà de 500 000 €.

Sur le FCTVA, le chiffre de 2020 correspond plutôt au remboursement de la TVA suite au fort investissement de l'école Anne Franck et autres de 2019. Nous reconduisons une hypothèse de 1 M€ mais notre ambition devrait de même niveau. Nous mettons de côté certains aspects de convention.

### **Projection dépenses réelles d'investissement**

|                                    | BP+DM 2021             | Réalisé 2021          | BP 2022*               |
|------------------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Dotations et participations        | 10 000,00 €            | - €                   | 72 190,00 €            |
| Emprunts et dettes assimilées      | 152 000,00 €           | 143 851,90 €          | 152 000,00 €           |
| Immobilisations incorporelles      | 1 654 080,97 €         | 672 763,22 €          | 909 674,00 €           |
| Subventions d'équipements versées  | 607 571,00 €           | - €                   | 165 000,00 €           |
| Immobilisations corporelles        | 10 886 160,90 €        | 4 868 469,17 €        | 12 819 186,00 €        |
| Immobilisations en cours           | 4 361 253,79 €         | 829 902,04 €          | 4 835 000,00 €         |
| Dépenses imprévues                 | 35 000,09 €            | - €                   | 20 000,00 €            |
| Autres immobilisations financières | 11 950,00 €            | 8 300,00 €            | 8 300,00 €             |
| Opérations pour compte de tiers    | 5 000,00 €             |                       | 5 000,00 €             |
| <b>Total</b>                       | <b>17 723 016,75 €</b> | <b>6 523 286,33 €</b> | <b>18 986 350,00 €</b> |

### **Les projets d'investissement**

#### **Cadre de vie, redynamisation du commerce local et transition énergétique : 3 014 k€**

- 500 k€ pour la rénovation du marché de l'Epoque
- 800 k€ pour le remplacement sur l'éclairage public des lanternes actuelles par des équipements à LED
- 25 k€ pour l'installation de lanterne place des platanes
- 19 k€ pour le remplacement de lanterne sur le parking de la médiathèque
- 80 k€ pour le remplacement d'arbres avenue de Rosny
- 76 k€ pour le remplacement d'arbres avenue du général Leclerc
- 29 k€ pour le remplacement d'arbres avenue Didier
- 80 k€ pour la rénovation des allées et caniveaux du parc de la Garenne
- 60 k€ pour la rénovation des caillebotis du parc de la Garenne1
- 42 k€ pour l'acquisition de mobilier urbain pour le parc de la Garenne
- 800 k€ pour le schéma directeur énergétique des bâtiments
- 200 k€ pour l'aménagement du parking Saint-Charles
- 50 k€ pour une mise d'œuvre pour le projet « cœur de ville »

#### **Sécurité et tranquillité publique : 2 213 k€**

- 700 k€ pour la construction d'un poste de police municipale
- 1 000 k€ pour les travaux de câblage pour la modernisation de la vidéo protection du CSU

Je réponds à une question : c'est calé avec la proposition de l'AMO concernée, nous avons retenu une solution par fibre optique. Elle permet l'intégration d'un système évolutif et nous donne la sécurité maximale par rapport à des solutions alternatives de type 5G où vous pouvez être soumis à des contraintes d'environnement des opérateurs qui ne gardent plus la sécurité du système.

Nous avons donc privilégié, peut-être à discuter en réunion ad hoc, le coût comparatif des solutions : qualité, sécurité et capacité. Nous sommes actuellement dans un système radio, nous intégrons un système fibre optique qui nous permet d'être complètement évolutifs sur le sujet.



- 150 k€ pour la réalisation de ralentisseurs
- 23 k€ pour la réalisation de tests et achat de figurine pour la sécurisation de passages piétons
- 10 k€ pour la création d'emplacement pour trottinettes électriques

#### **Voirie : 2 872 k€**

- 665 k€ pour la rénovation de la rue LAENNEC (part des travaux en partenariat avec Rosny-sous-Bois)
- 945 k€ d'enveloppe pour d'autres travaux de voirie

Je dois reconnaître qu'un certain nombre de travaux ont été reportés, je vous donnerai le détail par rue tout à l'heure.

- 100 k€ pour le bail d'entretien voirie
- 16 k€ pour l'achat de potelets PMR et rétractables
- 20 k€ pour l'entretien des allées du cimetière
- 70 k€ de signalisation horizontale

Nous pourrions revenir sur la qualité de ces signalisations horizontales qui ont fait l'objet d'un commentaire de M. CALMÉJANE.

#### **Bâtiments scolaires et périscolaires : 898 k€**

Là, il y a une part d'héritage

- 150 k€ pour la mise en place d'un système PMMS dans 5 écoles maternelles
- 150 k€ pour la remise en service de l'ascenseur de la maternelle Pasteur, défectueux depuis longtemps
- 110 k€ pour la réfection de la cour de la maternelle Prévert
- 50 k€ pour des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse de la maternelle Prévert
- 110 k€ pour la réfection de la cour de la maternelle Saint-Exupéry
- 50 k€ pour la reprise d'enrobés de la maternelle Mauriac
- 15 k€ pour l'insonorisation du réfectoire de la maternelle Pasteur
- 13 k€ pour le changement de fenêtres du dortoir du 2ème étage de la maternelle Pasteur
- 40 k€ pour des travaux d'étanchéité de la toiture terrasse de l'élémentaire Foch1
- 55 k€ pour la création d'une ventilation écoles Coppée / Lamartine
- 10 k€ pour des travaux d'étanchéité sur la toiture-terrasse de l'accueil de loisir Coppée / Lamartine
- 5 k€ pour la pose d'un film anti UV au réfectoire de l'accueil de loisirs maternelle Saint-Exupéry

En fait, nous essayons d'aller au bout des derniers travaux d'aménagement du secteur scolaire.

#### **Bâtiments petite enfance : - 110 k€**

- 5 k€ pour la climatisation de la biberonnerie pour la crèche Saint-Charles / Lucioles
- 15 k€ pour la création d'une buanderie pour la crèche Saint-Charles / Lucioles
- 90 k€ pour la réfection du sol de la crèche Saint-Charles / Lucioles

#### **Patrimoine culturel : 555 k€**

- 400 k€ pour la réfection du clocher de l'Eglise Saint-Louis
- 120 k€ pour le paiement d'avances forfaitaires pour la réfection du Clocher
- 30 k€ pour la réfection de peintures à l'espace Roger CAREL du théâtre Georges BRASSENS
- 5 k€ pour la climatisation du local serveur de la médiathèque



### Installations sportives : 754 k€

- 10 k€ pour l'installation d'une alarme anti intrusion au gymnase Chastanier
- 10 k€ pour la dépose des éléments de façade au gymnase Chastanier
- 5 k€ pour l'installation d'une alarme anti intrusion au gymnase Delouvrier
- 15 k€ pour la mise en conformité du réseau d'éclairage extérieur
- 5 k€ pour l'installation d'une alarme anti intrusion au gymnase Hébert
- 15 k€ pour le contrôle de fissures du grand bassin de la piscine, 6 k€ pour l'installation d'une rampe d'accès dans le petit bassin, 5 k€ pour l'amélioration du système de ventilation du local de stockage de la piscine, 30 k€ pour le remplacement des faux plafonds des bacs tampon de la piscine, 10 k€ pour l'amélioration du raccordement Internet de la piscine, 20 k€ pour le remplacement de la porte d'entrée de la piscine, 10 k€ pour le remplacement de siphons de sol à la piscine
- 100 k€ pour la modification de l'entrée du tennis club

Avec les copropriétaires de la résidence voisine, il a été demandé un deuxième accès. Une assemblée générale l'a autorisé.

- 300 k€ pour la réfection de 2 terrains en résine
- 7 k€ pour le remplacement de la porte du sas d'entrée de la bulle

### Provisions et acquisitions foncières : 6 988 k€

- 400 k€ pour DPU fonds de commerces
- 400 k€ pour réserves foncières non identifiées
- 246 k€ pour réserve foncière Bel air : agrandissement de Mauriac
- 650 k€ pour parcelles 145/159/20/21/22 hôtel d'entreprises : projet de zone artisanale et hôtel d'entreprises n° 2
- 215 k€ pour l'acquisition du 24 bis rue d'Avron
- 217 k€ de reprises d'alignements
- 3 260 k€ pour acquisitions foncières (8/10 Bd de Gaulle, 13 Saint-Charles, 11 Fredy) : le boulevard de Gaulle est pour l'agrandissement du parking République (1,5 M€) ; 13, rue Saint-Charles est pour traiter les problèmes de dépose minute et opérations cœur de ville (400 000 €) ; 11 Fredy est destiné à proposer une offre complémentaire de parking à celui du marché Epoque qui est saturé (1,5 M€)

- 1 600 k€ pour réserve foncière pour le futur collège intercommunal

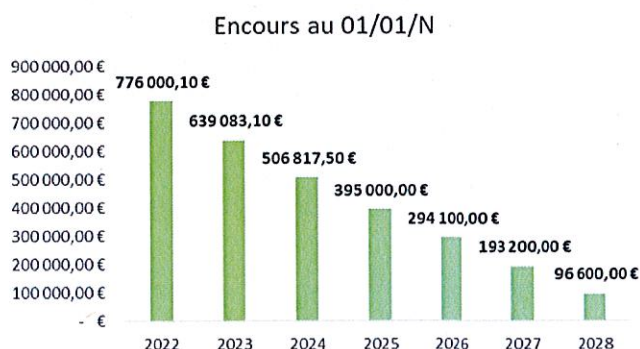
La commune s'est positionnée pour être celle qui offre au Département le terrain nécessaire à ce collège. Je réponds à la question de M. CALMÉJANE : c'est une hypothèse où nous n'aurons pas la dépollution à notre charge.

### Équipements informatiques : 410 k€

Études : 400 k€

Équipements divers tous services : 525 k€

### Encours de la dette au 31 12 2021 (prêt CAF de 1M€ à 0%)





## Comparaison CAF Brute entre budget et réalisé entre 2018 et 2021

|                                   | 2021    |        | 2020    |        | 2019    |        | 2018    |        |
|-----------------------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
|                                   | REALISE | BUDGET | REALISE | BUDGET | REALISE | BUDGET | REALISE | BUDGET |
| RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT | 41969   | 41673  | 40268   | 39739  | 42182   | 39726  | 40016   | 40082  |
| variation en %/an n-1             | 4,22%   | 5,61%  | -4,64%  | 0,03%  | 5,41%   | -0,98% | -1,02%  | 0,92%  |
| DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT | 38625   | 41082  | 36074   | 39241  | 34998   | 37544  | 34587   | 37975  |
| variation en %/an n-1             | 7,07%   | 4,69%  | 3,08%   | 4,52%  | 1,19%   | -1,14% | -1,43%  | 1,61%  |
| CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE  | 3344    | 591    | 4194    | 498    | 7184    | 2182   | 5429    | 2107   |

ECART CAF REALISE/ BUDGET BP+BS                      2753                      3696                      5002                      3322

Nous avons toujours la logique en termes de gestion d'établir des budgets prudents qui permettent aux services de fonctionner. La prudence s'exerce d'une part sur les recettes, ce que je vous ai expliqué tout à l'heure s'agissant des recettes de fonctionnement, d'autre part, sur les dépenses en étant ambitieux et en couvrant un certain nombre de réserves.

Je l'ai déjà dit la fois précédente et je le répète : il faut aussi intégrer cette logique.

Sur une longue période, le taux d'exécution du budget de fonctionnement oscille entre 92 et 95 %. En 2021, avec le pilotage que nous avons conduit, nous avons à nouveau un taux d'exécution de 94 %, soit encore un autofinancement supérieur à près de 3,3 M€ au lieu des 600 000 € budgétés. C'est certes en retrait par rapport à 2020 mais cela intègre aussi la montée en puissance de certaines dépenses comme la PM et on est globalement dans quelque chose qui reste acceptable, et même améliorable.

### V. Le plan pluriannuel d'investissement

**Une première approche du PPI en termes d'ambition, basée sur les piliers du projet municipal, a été réalisée**

Au DOB 2021, j'avais annoncé mon intention, au-delà du pilotage du budget, d'engager un plan moyen terme, donc une prospective.

Il ne vous a pas échappé tout à l'heure que nous avons engagé cette prospective sur la partie recettes fiscales et nous l'engageons au moins sur la partie investissement. Je vous le dis tout de suite, mon intention est de faire un plan financier complet pour avoir une simulation complète de la prévision en fonction des scénarios de la marge de l'autofinancement que nous pourrions dégager de manière à mettre en adéquation le financement de nos investissements et le recours à l'emprunt au juste nécessaire mais dans une vision dynamique. L'emprunt doit être un levier pour permettre de financer ce qui, sur le long terme, est porteur pas vraiment de nouvelles activités mais c'est un peu cela.



|                                                                   | PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT |                        |                        |                        |                        | Coûts des opérations   |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
|                                                                   | 2022                              | 2023                   | 2024                   | 2025                   | 2026                   |                        |
|                                                                   | <b>18 848 000,00 €</b>            | <b>15 125 000,00 €</b> | <b>12 760 000,00 €</b> | <b>11 600 000,00 €</b> | <b>11 600 000,00 €</b> | <b>69 933 000,00 €</b> |
| Construction Poste de Police Municipal - Travaux                  | 700 000,00 €                      | 1 300 000,00 €         |                        |                        |                        | 2 000 000,00 €         |
| Restauration du clocher Eglise Saint-Louis                        | 400 000,00 €                      | 725 000,00 €           | 1 160 000,00 €         |                        |                        | 2 285 000,00 €         |
| Rénovation intérieure et extérieure marché de l'Epoque-Travaux    | 500 000,00 €                      | 1 200 000,00 €         |                        |                        |                        | 1 700 000,00 €         |
| Rénovation du Centre-Ville Outrebon - frais maîtrise œuvre        |                                   | 100 000,00 €           |                        |                        |                        | 100 000,00 €           |
| Rénovation du Centre-Ville Outrebon - travaux                     |                                   |                        | 2 000 000,00 €         | 2 000 000,00 €         | 2 000 000,00 €         | 6 000 000,00 €         |
| Audit énergétiques - Isolations thermiques - chauffage            | 800 000,00 €                      | 1 200 000,00 €         | 1 000 000,00 €         | 1 000 000,00 €         | 1 000 000,00 €         | 5 000 000,00 €         |
| Video-protection - CSU                                            | 1 000 000,00 €                    | 2 000 000,00 €         |                        |                        |                        | 3 000 000,00 €         |
| Eclairage public remplacement éclairages actuels par du LED       | 800 000,00 €                      | 800 000,00 €           |                        |                        |                        | 1 600 000,00 €         |
| Reverdissement de la flotte automobile                            |                                   | 300 000,00 €           | 300 000,00 €           | 300 000,00 €           | 300 000,00 €           | 1 200 000,00 €         |
| Aménagement parking pôle petite enfance                           | 200 000,00 €                      |                        |                        |                        |                        | 200 000,00 €           |
| Aménagement parking république                                    |                                   | 200 000,00 €           |                        |                        |                        | 200 000,00 €           |
| Opération NPNRU quartier Marnaudes-Fosses aux bergers-La Sablière | 160 000,00 €                      | 300 000,00 €           | 1 300 000,00 €         | 1 300 000,00 €         | 1 300 000,00 €         | 4 360 000,00 €         |
| Réfection de 2 courts de tennis en résine                         | 300 000,00 €                      |                        |                        |                        |                        | 300 000,00 €           |
| Entretien récurrent du patrimoine existant                        | 7 000 000,00 €                    | 5 000 000,00 €         | 5 000 000,00 €         | 5 000 000,00 €         | 5 000 000,00 €         | 27 000 000,00 €        |
| Acquisitions foncières                                            | 6 988 000,00 €                    | 2 000 000,00 €         | 2 000 000,00 €         | 2 000 000,00 €         | 2 000 000,00 €         | 14 988 000,00 €        |

Nous avons l'intention, conformément à la réglementation, de faire des AP/CP pour tout projet pluriannuel : poste de Police Municipale, restauration du clocher de l'église Saint-Louis et tout ce qui est rénovation du marché Epoque et audit énergétique. Nous verrons pour les autres.

- Poste de Police Municipale : nous avons déjà déposé des demandes de subvention (1200k€ au global dont 700k€ pour la région).

- Restauration église Saint-Louis : subvention de 445 000 € de la DSIL, dépôt de demande de subvention à venir aux affaires culturelles.

- Rénovation intérieure/extérieure marché Epoque : nous envisageons de déposer pour 20 % à 30 % de demande de subvention.

- Audit énergétique : entre le SIPPEREC et la Région, nous pouvons cumuler au moins 30 % de subvention.

- Vidéo protection : 20 %.

- Éclairage public : viser de 40 % à 50 % est une cible normale sachant que, avec le passage au LED par rapport à des lampes à sodium, je parle sous le contrôle des experts, c'est au moins 50 %, voire 60 % d'économie. C'est ce que j'appelle l'écologie gagnant-gagnant, c'est-à-dire performante en termes d'efficacité écologique et performante en termes économiques.

J'ai eu la question, donc je précise que c'est un point que nous avons évoqué avec DST et que nous accélérons. Ce n'est pas forcément lié à l'audit éclairage public, c'est une enveloppe sans chiffrage précis. L'objectif est de se dire que, avec une bonne infrastructure de l'éclairage public de la commune, chaque fois que nous pourrions le faire rapidement en ne changeant à la limite que la gamelle, nous le ferons. Dans un contexte d'augmentation de l'électricité de 45 % HT et 30 % TTC parce que l'État a accepté de rogner sur un certain nombre de taxes, il faut y aller et rapidement car c'est un levier d'amélioration de notre performance en termes de fonctionnement. Nous n'aurons peut-être pas cette somme au réalisé.

- Reverdissement de la flotte automobile : nous avons un parc de près de 90 véhicules, certains ayant plus de 20 ans. Une étude a été faite en interne pour l'améliorer et avec un basculement progressif.

Je réponds à une question de M. CALMÉJANE en Commission : c'est bien joli d'en parler maintenant mais que fait-on en 2022 ? Effectivement, aucun montant n'est inscrit, mea culpa, nous commençons par un Kangoo



électrique. Après, nous irons dans une philosophie s'interrogeant sur les véhicules de plus petite dimension, la location et autres. Un plan de travail est en cours. On ira rapidement. Nous verrons les subventions à obtenir avec le SIPPEREC et autres.

- Aménagement du parking République.

- Opérations NPNRU : pour rappel, la Collectivité a signé une convention avec Mimoun, qui était déjà intégré dans le budget 2021. Le dernier calage de la convention n'a pas augmenté, il y a un reste à charge à retransférer dans le budget d'environ 460 000 €. Au-delà de cela, nous avons une quote-part sur programme.

C'était pour le premier calage de l'ambition du plan pluriannuel d'investissements lié aux projets de la Commune mais il y a aussi naturellement l'entretien récurrent du patrimoine existant pour près de 7 M€. Nous considérons que nous aurons à faire face à un niveau récurrent d'environ 5 M€/ an.

J'ai deux remarques :

Premièrement, ce montant total est TTC, nous récupérerons donc la TVA (16,4 % des montants TTC éligibles).

Deuxièmement, nous allons récupérer les montants de subvention que nous avons évoqués. Vous avez expliqué plusieurs fois que récupérer les subventions prend du temps mais nous les récupérerons à un moment donné. C'est une ambition. Naturellement, nous l'ajusterons. Pour ce faire, nous aurons un premier levier qui est les cessions d'actif qui pourront nous aider et le second levier de la performance réelle en autofinancement.

**Cette première approche du PPI 2022 2026 donne l'ambition qui sera pour les années 2023 2026 ajustée en fonction des paramètres suivants :**

- **Montants totaux des programmes :**

**Pour certains projets, les évaluations conservent un caractère d'enveloppe (ex : éclairage public) les évaluations seront revues en fonction des devis réels reçus lors de la passation des marchés**

- **Engagements des montants par année**

**À ce stade, les hypothèses retenues par année sont une première approche validée par les services concernés, mais qui sera ajustée en fonction des engagements effectifs des différents projets.**

**Une mise en place d'autorisations de programme pluriannuel sera proposée dans le cours de l'année 2022 pour plusieurs projets.**

Nous visons, dans la foulée du Budget que nous présenterons en mars, de préparer les premières autorisations de programme. En tout cas, elles seront toutes déposées avant la DM.

## **VI. Conclusion**

C'est ma proposition, vous pouvez ne pas être d'accord.

La proposition du ROB 2022, établie avec les mêmes critères de prudence que les années précédentes en intégrant une accélération de l'effet de ciseaux (diminution des recettes non fiscales et augmentation des dépenses contraintes) aboutit à :

**• Une prévision 2022 de dépenses de fonctionnement de 42 095 050 € hors charges d'amortissement et provisions (+2,4 % BP+DM 2021) reposant notamment sur les points suivants**

- Augmentation continue pour les écoles, la restauration scolaire et les centres de loisirs du nombre d'enfants inscrits (environ +3 % par rapport à 2020)
- Une stabilisation des effectifs budgétés de la Commune à 2 agents près pour l'ambition complémentaire de la Police municipale,
- Impact de l'augmentation des dépenses contraintes hors frais de personnels de près de 1 000 k€ (énergie, transports, prélèvements autres collectivités, maintenances DSI, etc.)



- Renforcement de l'offre culturelle et des animations
- Poursuite des actions engagées en matière de propreté, sécurité, d'environnement et d'attractivité

• Mais il faut souligner que, sur la base des taux de réalisation constatés entre 2018 et 2020, les dépenses effectives en matière de fonctionnement ont oscillé entre 91 % et 95 % de la prévision budgétaire. Pour 2021, le taux d'exécution issu du CA provisoire est de 94 % (approche partagée avec les services de la trésorerie).

Je tiens à remercier l'ensemble des services, qui ont bien répondu au pilotage que l'on a fait toute l'année pour bien tenir le budget et être à la juste efficacité nécessaire.

Une prévision 2022 de dépenses d'investissement de 18 986 350 € intégrant près de 7 M€ d'acquisitions foncières ou immobilières et 12 M€ d'investissements physiques.

- 4,2 M€ correspondent à des premières phases de travaux de piliers du programme de la municipalité :
- Poste de PM et CSU
- Politique Cœurs de Ville
- Rénovation énergétique des bâtiments,
- Éclairage public : passage aux leds

La politique d'acquisitions foncières va être contrebalancée par une politique de cessions d'actifs non indispensables (recette non projetée dans le BP, portefeuille d'environ 2,5 M€).

Je réponds tout de suite à la question des 2,5 M€ :

- l'hypothèse de cession de la cuisine centrale (1 M€) dont nous n'avons plus l'utilisation à la fin du contrat avec Elior et le basculement sur Sodexo, d'autre part
- l'intégration de la cession partielle de la parcelle du Conservatoire,
- deux parcelles évoquées en délibération 2021 : rue des Tilleuls et la rue Hinzelin

C'est une première approche mais on sera très dynamique là-dessus. Dans un contexte difficile, il faut être très réactif pour garder son ambition en termes d'acquisitions, il faut saisir toutes les opportunités. C'est le b.a.-ba de la gestion financière.

Le financement d'une partie des investissements passera par le recours à l'emprunt. La Direction financière, bien que nous ne soyons pas hors budget, bien que nous n'ayons pas la clôture des comptes 2021, nous avait fait une simulation de maquette dans laquelle nous constatons que nous allons recourir à l'emprunt de façon modéré, avant le levier des cessions et celui de l'exécution réelle de fonctionnement.

Je rappelle que 5 points d'écart sur l'exécution du budget de fonctionnement (40 M€) correspondent à +2 M€ de recettes. Si nous sommes performants dans notre pilotage des dépenses de fonctionnement et sur la gestion dynamique des cessions, peut-être aurons-nous un besoin très marginal entre 4 et 5 M€ mais nous restons, pour répondre à M. MINETTO, dans la philosophie d'utiliser l'emprunt intelligemment dans la dynamique d'investissement long terme qui amène l'amélioration de l'offre. Naturellement, pas d'endettement pour le fonctionnement, contrairement à ce que m'a dit M. CALMÉJANE une fois, nous sommes vertueux de ce point de vue.

En effet, si l'emprunt d'équilibre inscrit se situera entre 4 et 5 M€ (montant ajusté lorsque seront connus les résultats du compte administratif 2021) la commune, dans un souci de gestion dynamique de la dette, ajustera le besoin réel en fonction :

- De l'avancement des travaux et du taux d'exécution des dépenses
- Du niveau des recettes issu du produit des cessions
- Du niveau de trésorerie

Je vous annonce que nous avons mis en place un suivi de la trésorerie. En 2020, notre trésorerie était similaire à 2019, et 2021 est légèrement au-dessus. Nous avons donc une marge de manœuvre.



**En synthèse, la proposition du ROB 2022, permet dans un contexte défavorable, de conserver de façon prudente la marge de manœuvre nécessaire pour financer les projets de la municipalité et maintenir à un haut niveau les services aux administrés.**

J'ajoute que nous sommes cohérents, nous intégrons maintenant l'engagement effectif de nos projets.

Je vous remercie de votre attention, je suis prêt à répondre à vos questions. *(Des applaudissements.)*

**M. le MAIRE.-** Je m'inscris dans les applaudissements qui viennent de retentir dans notre salle pour saluer le travail, l'exactitude des chiffres, des propos et des justifications. Je salue également le fait que se soit tenue une commission des Finances au préalable. Cela a permis à notre cher collègue, Guy ROLLAND élu aux Finances, de donner les premiers éléments de réponse par rapport à ce qui avait été évoqué en séance.

**M. BANCEL.-** Merci monsieur Roland pour cette présentation qualitative. Même si nous avons quelques désaccords sur l'usage, la présentation était de bonne qualité.

Avant de parler de ce point, je souhaite revenir sur ce qu'il s'est passé juste avant : le refus du vote à bulletin secret, le refus de nous donner la parole alors qu'elle était demandée normalement et préalablement au vote, je note :

- que, si nous n'avions pas tous hurlé, vous n'auriez pas pris le vote à main levée en compte ;
- votre absence de réponse à trois propositions concrètes sur le local, les questions orales et la salle mise à disposition trimestriellement.
- donc votre refus du débat d'idées, que vous balayez d'un revers de main.

Vous avez pourtant rappelé en début de séance que c'est un lieu de débat et de confrontation d'idées. Nous estimons avoir besoin de quatre minutes par question et par Conseil pour notre travail, vous non, c'est votre droit de ne pas l'estimer, d'estimer que, quatre minutes, c'est trop long ; c'est notre droit d'estimer le contraire. Échangeons, débattons-en. Quel meilleur endroit que le Conseil municipal pour le faire ?

Nous estimons d'avoir besoin d'un local en mairie pour faire notre travail. Vous, non. C'est votre droit, vous avez le droit de ne pas être d'accord ; nous avons le droit de ne pas être d'accord. Nous avons le droit de l'estimer. Débattons-en. Parlons-en monsieur le Maire.

Nous estimons avoir besoin d'une salle pour rendre compte aux Villemomblois de notre action en tant qu'opposition. Vous, non. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec nous. Débattons-en. Parlons-en.

Débattons de nos désaccords respectueusement. Répondez-nous.

Oui, les débats prennent du temps. Je vous l'accorde. Passer sept heures à débattre tous les trois mois, c'est long mais, si on fait un ratio, cela fait à peine plus de deux heures tous les mois ; cela ne me semble pas si exceptionnel que cela pour un mandat d'élu. C'est la moindre des choses que nous pouvions faire pour faire vivre la démocratie locale, mission que nous ont confiée les Villemomblois.

Si nous divisons 7 par 3, cela fait des conseils municipaux de deux heures quinze chaque mois.

Pour ceux qui trouvent le temps de débat trop long et que la démocratie embête, je ne sais pas quoi vous dire, sincèrement, on arrivera dans une impasse. Personnellement, je n'ai pas été élu pour voter sans débattre.

Très sincèrement et très solennellement devant toute l'Assemblée, je présente mes excuses pour mes cris et mes comportements d'aujourd'hui et du dernier Conseil. Je regrette personnellement d'avoir eu à crier dans cette Assemblée.



Pour autant, en commission, quand on ne me coupe pas la parole et qu'on me laisse la prendre quand je le demande, cela se passe beaucoup mieux. Mes collègues ici présents pourront en témoigner. Nous reprocher notre comportement est légitime et pertinent. Ne pas s'interroger sur les causes, c'est faire la politique de l'autruche. C'est ce que je regrette.

Vous aurez remarqué que j'ai fait le tout pour vous le dire sur un ton le plus respectueux possible.

Pour en revenir au budget, mon collègue et moi-même souhaitons le faire au fil de l'eau si vous nous le permettez monsieur le Maire ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, c'est vous qui avez la parole, c'est vous qui vous exprimez sur le Rapport d'Orientations Budgétaires. C'est moi qui donne la parole par la suite aux collègues qui la sollicitent.

**M. BANCEL.**- À tous les collègues qui la sollicitent, c'est parfait et c'est bien noté. Ce sera néanmoins plus laborieux, je m'en excuse pour l'Assemblée.

Dotation globale de fonctionnement : pour ma compréhension, elle est en hausse, la suppression de l'écêtement fait + 10 000 € ; j'ai aussi noté 5 000 € pour la Commune grâce au fonds de solidarité. Un certain nombre d'éléments augmente, si j'ai bien compris le raisonnement, cela baisse par rapport au nombre de Villemomblois ? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Pouvez-vous me le réexpliquer ? J'ai l'impression en lisant le rapport que cela augmente alors que l'on me dit que cela baisse.

**M. le MAIRE.**- Monsieur BANCEL, c'est vous qui avez la parole. Je vous propose d'énoncer votre propos. Posez votre question comme tous vos collègues qui ont un peu plus d'expérience que vous, vous énoncez vos propos et on redonnera la parole.

**M. BANCEL.**- Du coup, vous engagez-vous à répondre à tous mes points ?

**M. le MAIRE.**- On redonnera la parole à d'autres et vous pourrez éventuellement la reprendre.

Je vous la recède bien volontiers.

**M. BANCEL.**- Ensuite, vous tablez sur 140 nouveaux logements par an jusqu'en 2026. J'ai cru comprendre que c'était une obligation légale. Au passage, cela rapporte de l'argent, donc c'est bien aussi pour la Commune. Ma question est donc : vu qu'on le planifie financièrement, j'imagine qu'on le planifie dans la Ville, où comptez-vous mettre ces logements ? Si je voulais être un peu piquant, je vous demanderais si vous comptiez les installer dans la ZAC Guérin.

Au total, nous avons +1 M€ de recettes en 2022, cela rejoint ma question précédente, et 70 000 € de maintenance supplémentaire pour la digitalisation, soit +35 %. Je suis curieux de savoir ce que l'on va maintenir qui va coûter aussi cher en plus. Peut-être est-ce justifié, c'est pour ma compréhension, je n'ai pas forcément les éléments.

Je me permets une remarque : nous avons eu des Ipad pour voter. D'un côté, c'est chouette, je vais avoir un Ipad. D'un autre côté, je me demande si c'est le meilleur usage que l'on peut faire des deniers publics. Je sais que, à l'échelle du budget de la Commune, c'est presque une paille mais cela me questionne symboliquement.

Au total, nous avons +4 M€ sur le budget de fonctionnement, passant de 38 à 41, pour +1 M€ de recettes. Dit vulgairement peut-être par un novice, n'êtes-vous pas en train de flamber la caisse monsieur BLUTEAU ?

Dans les postes, nous ne notons pas d'augmentation de personnels dans le social, la culture et le sport, en revanche, on a une augmentation significative dans l'administratif et la Police municipale.

Pour les vacataires, vous avez répondu, donc je ne repose pas la question.



Page 18, mon collègue complétera mais il manque la légende. On suppose que le marron foncé représente les femmes. J'en déduis par des préjugés que l'on peut qualifier de malheureux... mais je me corrige puisque la suite du rapport me répond avec l'analyse de l'égalité hommes/femmes.

Page 19, auriez-vous des difficultés de recrutement ? Avez-vous le chiffre de *turnover* en pourcentage du personnel de la mairie ?

Page 20, c'est le moment d'emprunter mais on n'emprunte pas, sauf les emprunts à taux zéro. Il me semble que l'on parle d'un emprunt en restant raisonnable, etc. ce serait important pour moi de le clarifier.

Je m'excuse si je pose des questions d'amateur pour vous, vous maîtrisez bien mieux le sujet que moi.

Page 22, on sent bien que vous avez trois priorités, dont la sécurité et l'attractivité des marchés qui passe par la création de places de parking. Personnellement, j'ai envie de crier « Au secours ! » puisque cela signifie que, pour acheter mon pain et mes légumes le samedi ou le dimanche, je prendrai ma voiture, ce qui génère plus de bouchons, plus de bouchons, plus d'imperméabilisation des sols... vive l'écologie ! De mémoire, vous prévoyez 7 M€. Sans avoir le prix exact, je me dis que cela doit en faire des créations de pistes cyclables pour permettre aux gens de venir à vélo et donc de décharger les parkings. D'autant que l'on connaît la polémique qu'il y a autour de ces parkings et de ces préemptions. À mon avis, cela pose des questions éthiques.

D'un point de vue écologique, les Leds sont une très bonne chose, je n'irai pas contre. Après, résumer l'écologie aux Leds...

**M. ROLLAND.**- Je n'ai pas dit cela.

**M. BANCEL.**- Je ne dis pas cela, je ne veux pas vous attaquer personnellement ou vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Disons que j'aurais aimé voir d'autres mesures en lien avec l'écologie mais, rendons à César ce qui est à César, c'est un bon premier pas, c'est déjà bien de le faire et de l'anticiper.

Concernant le budget investissement 2022, j'essaie de le résumer : 7 M€ pour les acquisitions foncières, 1 M€ pour la vidéoprotection, 700 000 € pour la Police municipale, soit un peu moins de 9 M€. Autrement dit, quasiment la moitié de votre budget d'investissement. Si on enlève les 7 M€ d'entretien du patrimoine, il reste 2,8 M€ pour la culture, les écoles, la petite enfance, le sport, l'écologie et le commerce.

Juste pour que chacun réalise : 2,8 M€ pour tous ces postes quand on a à côté 9 M€ pour la sécurité et les parkings. Nous aurons donc beaucoup de policiers pour surveiller nos parkings mais pas de places en crèche, des écoles trop petites, pas d'argent pour la vie associative ou des pistes cyclables. Comme je viens de le dire, c'est non pas un manque de moyen mais un choix de le mettre ailleurs. C'est là où je trouve cela dommage. Autant je vous ai entendu dire que l'on ne pouvait pas construire le nouveau bâtiment parce que l'on manquait de services publics, or, quand j'entends « service public », la première chose qui me vient en tête ce ne sont pas les parkings. Peut-être que je me trompe.

Question que j'ai déjà posée : vous parlez de « recourir à l'emprunt de manière raisonnable », peut-être pouvez-vous préciser ou quantifier ce que vous voulez dire par « raisonnable ».

Concernant le rapport égalité hommes/femmes, je voulais vous féliciter. Je l'ai trouvé bien, clair, détaillé ; je n'ai pas grand-chose à en redire. Je finis donc sur une note positive et je vous remercie de ne pas m'avoir coupé et de m'avoir laissé parler jusqu'au bout.

**M. MINETTO.**- Je complète l'intervention de Nathanaël. Je réitère que les présentations de M. ROLLAND sont claires. Ce n'était pas le cas avant, c'est la deuxième année que je vous le dis et nous vous en remercions.

Je reprends quelques questions je vous avais posées en Commission et auxquelles il me semble ne pas avoir eu de réponse. Je ne repose pas celles que vous avez répondues.



Nous avons demandé s'il était possible de ressortir d'une manière générale :

- les budgets d'audits et d'études,
- les budgets Insertion,
- les budgets d'avocats : Élisabeth l'a déjà demandé tout à l'heure vis-à-vis d'une situation particulière, nous avons vu des recours au tribunal administratif mais qu'est-ce que cela coûte à la Ville ?
- les budgets Communication : nous aimerions que cela ressorte clairement.
- les budgets Rénovation : vous avez dit qu'à votre arrivée les bâtiments étaient peut-être mal entretenus, etc. et qu'il fallait donc avoir un budget Rénovation. Je me rappelle avoir entendu parler notre collègue Patrick PRINCE de difficultés dans les écoles, ce que je viens bien entendre. Où se situe votre budget Rénovation du patrimoine, entre autres du patrimoine scolaire ?

Autre élément, vous avez évoqué le rattrapage du Territoire mais je n'ai pas bien compris votre réponse. Si j'ai bien compris, on passe de 145 000 € à 323 000 € plus un reliquat de 62 000 €. Comment cela s'intègre-t-il dans votre budget ? Prévoyez-vous de le lisser sur plusieurs années ?

On parle de la taxe du foncier bâti et de la taxe du foncier non bâti en donnant une valeur brute mais quel est ou pas le taux d'augmentation ? Je parle non pas seulement de la part municipale mais également des autres collectivités. Est-ce l'augmentation de 3,4 % ou y a-t-il autre chose ?

Je ne reviens pas sur l'augmentation des charges à caractère général et de personnel, chacun jugera, c'est votre budget. Vous voulez augmenter le personnel, pourquoi pas, de toute façon, on ne votera pas le budget, c'est très politique mais on peut apprécier les choses. Entre autres, j'ai apprécié de voir un budget pour la lutte contre l'habitat indigne, je n'avais vu cela jusqu'à maintenant et vous le ciblez. C'est une bonne chose et on vous remercie. Pouvez-vous simplement nous expliquer ce que c'est ?

Nous aurions aimé avoir un détail plus précis concernant les acquisitions foncières Fredy, Saint-Charles et de Gaulle. Vous avez séparé les budgets, ce qui correspondait à une de nos demandes mais s'agit-il seulement de l'acquisition des terrains ou l'acquisition des terrains plus la construction de ces fameux parkings ?

Entre parenthèses, cela nous semble aberrant. Pour information, allez le soir sur le parking de l'Epoque, que vous avez d'ailleurs intelligemment ouvert, il est pratiquement vide. Donc on va construire un parking supplémentaire qui ne sera pas utilisé. Il y a peut-être des intérêts à préserver mais cela nous interroge.

Un élément nous a interpellés, sur lequel nous voudrions une réponse précise : Les subventions BP 2021 + DM montent à 2,7 M€, le réalisé est à seulement 434, je veux bien entendre que ce soit dû à la période Covid, puis on remet les 2,3 M€ derrière. Or, j'avais en tête qu'il y avait de gros financements sur la petite enfance, les crèches, etc. si j'ai bien compris, la CAF verse les subventions à partir du moment où les projets sont réalisés. Qu'en est-il de ces subventions CAF ? Ont-elles été versées ou non ? Si non, pour quelles raisons ? Sous-entendu : tous les projets de subvention CAF ont-ils été versés ?

La question n'est pas de savoir si on approuve ou pas les comptes mais, dans votre budget, vous reportez la même somme mais qu'en est-il du réalisé ?

Nathanaël en a parlé, nous notons 7 M€ cette année pour des acquisitions foncières. Il y a le collège et c'est une très bonne chose. Depuis le temps que nous nous battons tous ici pour qu'il y ait un nouveau collègue, si vous le réussissez, ce sera tant mieux pour les Villemomblois. J'aimerais que vous entendiez aussi que nous ne sommes pas uniquement le négatif comme vous avez osé l'émettre tout à l'heure.

Donc la CAF ? Fredy et autres, c'est juste un parking ?



Monsieur le Maire, nous posons des questions de cette manière parce que vous nous les demandez sous cette forme. Nous nous attendons à avoir une réponse à chacune des questions. J'ai en tête des conseils municipaux où cela s'était déroulé de la même façon, où vous aviez donné trois réponses, le débat était terminé et nous étions passés au vote.

**M. le MAIRE.**- Que vous souhaitiez avoir des réponses me semble être assez normal. Vous en avez déjà eu lors de la Commission des Finances. Nous sommes néanmoins en Conseil municipal, à l'issue nous voterons la tenue du Rapport d'Orientations Budgétaires. Donc, de ce point de vue, il n'y a pas de souci.

*(Monsieur le Maire fait un point des présents et informe les élus qu'ils sont invités à se restaurer, dans le respect du quorum, en utilisant la tablette pour donner pouvoir.)*

J'en reviens au sujet pour apporter quelques éléments de réponse :

Monsieur BANCEL, ne faites pas croire que ce que nous proposons dans nos orientations budgétaires, la politique que nous menons en application de notre programme soit une lubie et que c'est parce que nous sommes les seuls détenteurs de la connaissance. En bref, nous aurions envie d'appliquer nos seules idées.

Nous avons un mandat électif, nous avons été choisis par une majorité d'électeurs. À partir que là, nous mettons en œuvre ce que nous avons promis aux habitants. Une large part des électeurs nous a clairement exprimé au cours de la campagne et continue aujourd'hui à plébisciter nos piliers :

- Oui, faire de la sécurité était la première des priorités.

- Concourir à améliorer l'attractivité des cœurs de ville de notre Commune en général, oui, c'est ce que l'on nous demande tous les jours. Or, cela passe bien entendu par son accessibilité. Je ne sais pas comment tout un chacun fait ses courses mais de nombreuses études sérieuses -je parle sous le contrôle de madame la Première adjointe- développent que, au-delà de 300 mètres entre le lieu où on va faire ses courses et le lieu de départ, on prend la voiture. En tout cas, on souhaite la stationner. En bref, il faut de la proximité.

Concernant le parking du marché Epoque dont vous soulignez l'ouverture expérimentale, j'annonce sa prolongation. Cela permet que ce parking autour de notre marché ne soit pas seulement ouvert pendant les séances de marché ou fermé dès 19 h 00, soit ouvert 24h/24.

Il importe néanmoins -et j'en viens à notre premier pilier, la sécurité- que celui-ci ne soit pas dévoyé. À notre tour, nous avons donc été attentifs à son bon fonctionnement afin d'éviter des regroupements de personnes qui dérangent le voisinage et des stationnements intempestifs. Je suis passé tôt sur le marché un mercredi et les commerçants m'ont rapporté qu'ils avaient eu maille à partir avec quelques professionnels qui avaient garé leur estafette sur le parking, ce qui rendait difficile l'accès de nos commerçants, notamment alimentaires, du marché de l'Epoque. En bref, je crois que notre initiative est heureuse et nous nous rendons bien compte que, lors des séances de marché (j'appelle de mes vœux le déploiement de nos solutions de stationnement tous les jours de la semaine), chaque samedi matin, beaucoup nous disent que l'agrandissement du marché est une bonne chose mais que cela ne suffit pas. En effet, et nous nous en félicitons, énormément de clients viennent. Cela nécessite donc d'autres solutions de stationnement.

Nous venons de parler d'Epoque avec la proximité de l'avenue de Fredy, je peux vous en dire tout autant sur la parcelle du 8, boulevard de Gaulle. Là aussi, nous nous rendons bien compte que le doublement du parking République aura une réelle utilité. De la même façon au 13, rue Saint-Charles où nous préemptons également et mettons en œuvre des solutions de stationnement tout à fait écologiques.

Nous cherchons justement à utiliser des produits drainants pour justement éviter le vilain bitume goudronneux. Nous prévoyons au contraire des matériaux qui permettent de respecter l'écologie et de ne pas imperméabiliser les sols. Vous savez à quel point je suis attaché à ces critères.



Ce sont deux piliers importants. Une nouvelle fois, vous avez eu 1 400 suffrages lors des élections municipales, nous en avons plus, aujourd'hui nous sommes majoritaires. En plus de cela, je félicite mes collègues de leur implication quotidienne dans leur mission et leur délégation. Oui, nous sommes sur un fait majoritaire. On ne dit pas autre chose dans d'autres instances dans lesquelles je siége : oui, c'est le fait majoritaire qui fait qu'aujourd'hui nous avons un programme sur lequel nous avons été élus et que nous voulons mettre en œuvre.

D'autres réponses plus détaillées vous seront apportées tout à l'heure pour des chiffres et des explications mais je vois que M. CALMÉJANE a quelque chose à nous dire.

**M. CALMÉJANE.** - Je prends la parole au nom de mon groupe. Si j'ai entendu tout à l'heure des personnes se féliciter de la qualité de la présentation, je pense que celle qui était faite précédemment à l'occasion de la mandature que j'ai eu l'honneur de présider, après M. MAGE, je rappelle qu'au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, je donnais les documents présentés en complément de ceux envoyés au Conseil municipal, non pas en début de séance parce que l'on sait que cela perturbe l'orateur mais une fois terminé nous l'avions en photocopie papier. De la même manière, même en numérique si vous voulez tout passer en dématérialisé, aurons-nous les documents présentés par M. ROLLAND d'ici la fin de notre débat ou d'ici quelques jours ?

Autre élément important, et qui était noté par M. ROLLAND, lui parle d'effet ciseau dans la présentation de ce budget en disant que vous avez constaté cet effet plus rapidement que vous ne le pensiez. Au regard du fonctionnement que vous avez mis en place avec votre majorité relative (vous n'avez pas fait plus de 50 % des voix même si le mode électoral vous a fait obtenir la majorité des sièges à notre conseil municipal), vous êtes rattrapé non pas par un effet ciseau mais par un effet cisaille. Et ce, en moins de deux ans. En effet, vous avez créé dans votre budget et dans les budgets de l'année dernière des rigidités telles que l'on constate très bien dans les documents présentés une augmentation très rapide des dépenses de fonctionnement, donc par là même une diminution très forte de l'autofinancement. Tel que c'est présenté, nous le verrons au moment du vote du budget mais, en Commission Budgétaire, M. ROLLAND nous a déjà annoncé quelques chiffres, au bout d'à peine 20 mois de direction de cette Commune, vous allez recourir à un emprunt et je pense que ce sera encore la même chose les années suivantes. Ce qui va peser encore plus les années suivantes sur le budget de notre commune, ce qui diminuera encore plus les possibilités de ce budget.

Quand on regarde un peu dans le détail et en dehors des questions que nous avons posées avec mon collègue Gilbert LE MASSON à la Commission des Finances, on voit un certain nombre d'incohérences dans les chiffres qui nous ont été présentés. En effet, vous annoncez, monsieur ROLLAND, 1,5 M€ de droit de mutation mais cela devient 500 000 € dans le tableau détaillé. À l'inverse, dans le document que l'on avait, on voyait quasiment disparaître le FCTVA et vos diapositives nous présentent 1 M€. J'aimerais démêler le vrai du faux de tout cela puisqu'il ne s'agit pas de masses négligeables dans l'équilibre général de notre budget.

Sur le FCTVA, je ne suis pas étonné puisque, comme je l'ai dit en Commission des Finances, pour une grande partie, soit vous avez fait des reports (Police municipale, voirie, installations sportives), vous n'avez pas réalisé une grande partie des investissements programmés au budget 2021, on les retrouve dans la liste, parfois dans le détail, d'autres fois dans les grandes masses, ce qui a pour effet mécanique de faire quasiment s'effondrer le FCTVA, ce qui va là aussi poser quelques problèmes dans l'équilibre général.

Plus globalement, je considère que vous minimisez les dépenses de fonctionnement puisque les vraies dépenses de fonctionnement sont encore pour partie masquées par malheureusement la Covid-19, qui a obligé notre commune comme beaucoup de collectivités à renoncer à un certain nombre d'activités. Je prends l'exemple des séjours organisés pour les adolescents : c'est -150 000 € qui ne pèseront pas sur le budget 2022 mais (je l'espère pour nos jeunes) un jour elles reviendront et pèseront dans le budget de fonctionnement. Pour moi, on n'est pas encore en pleine charge entre les décisions que vous avez prises d'augmentation du budget de fonctionnement et la réalité des besoins et services offerts aux Villemomblois. Bien d'autres manifestations ont été annulées, vous avez peut-être grossi certaines, donc si vous laissez celles-là au format et que les précédentes reviennent, on vivra cet effet ciseau/cisaille que j'ai évoqué.



Concernant les investissements annoncés, il peut y avoir effectivement un large débat et un vrai questionnement. Si on reprend simplement le marché Outrebon, vous dites que la Commune achètera une parcelle avenue du général de Gaulle pour augmenter le nombre de places de parking. Je rappelle tout de même que, par votre décision de fermer le bas de l'avenue Outrebon et la réorganisation du quartier, vous avez supprimé 32 places de stationnement de voirie. Donc ne vous étonnez pas que vous ayez par la suite l'obligation de retrouver de l'offre de stationnement si vous en avez supprimé. Il faut être cohérent. Il en est de même pour le positionnement des bornes de recharge des véhicules électriques. Vous supprimez des places de stationnement, après, vous nous dites le cœur sur la main qu'il y a vraiment besoin de places de stationnement dans tels et tels secteurs. Une autre réflexion aurait pu être possible, je l'ai déjà signalée ici.

S'agissant des éléments de ce budget globalement, cela commence là aussi par quelque chose que j'avais dénoncé par ailleurs, effectivement, M. ROLLAND a noté que le débat n'est pas tranché au niveau du Territoire, il y a même eu des reports des dates de réunion, on n'a pas encore été convié au Débat d'Orientations Budgétaires du territoire Grand Paris Grand Est mais on entre véritablement dans le dur : on passe de sommes relativement correctes par rapport à notre collectivité et la participation, de l'ordre de 140 000 € de prélèvement, cette année, en plus avec le rattrapage, on nous annonce 380 000 € de prélèvement du Territoire. C'est véritablement scandaleux parce que c'est faire les poches du budget de la Villemomble et, par effet de rebond, aux Villemomblois.

D'ailleurs, je rappelle ce que vous oubliez de signaler dans votre communication à tort et à travers : les Villemomblois vont voir leur facture d'eau augmenter cette année et la prochaine par le fait qu'il a été justifié soi-disant par un plan baignade Marne Seine, qui ne concernera pas vraiment les Villemomblois, du doublement de la taxe communale d'assainissement cette année. Et encore, une augmentation de près de 50 % l'année suivante. Je l'ai fait remarquer à M. ROLLAND, apparemment cela n'a pas été pris en compte dans les dépenses de fonctionnement de la Commune alors que cela impactera ses propres factures d'eau puisque la Commune, sauf quelques exceptions, paie la taxe d'assainissement communale pour ses consommations d'eau. Vous-mêmes ajoutez donc parfois, en plus de ce que nous demande le Territoire, des dépenses pour notre commune ou les Villemomblois.

Sur le reste, vous avez évoqué votre légitimité du fait de votre résultat électoral et du programme que vous avez présenté, je note tout de même que, dans votre plan prévisionnel d'investissement, il manque un certain nombre d'éléments. Soit vous annoncez ce matin que vous y avez renoncé, et il faudra vous en expliquer vis-à-vis des Villemomblois, soit ce PPI est incomplet, et cela pose de vraies questions sur sa vérité.

Vous connaissez votre programme, des éléments ont même été évoqués dans le débat, pourquoi ne retrouve-t-on pas ces dépenses dans les éléments du programme prévisionnel d'investissement qui est présenté ? Dites-nous si vous renoncez à un certain nombre de projets ou si vous avouez que votre plan est incomplet.

Pour terminer parce que, s'agissant des petits chiffres, je pense que nous n'aurons pas les réponses à toutes nos questions posées en Commission des Finances (peut-être les aurons-nous par écrit, restons optimistes), je note qu'il est dommage, à moins que ce soit fait après, de ne pas avoir une présentation détaillée du rapport égalité hommes/femmes. Il est vrai que le document est correct, bien présenté ; il permet d'avoir une vision complète du fonctionnement de notre collectivité, hormis de quelques questions, mais personne ne l'a présenté en séance.

Voilà pour les éléments généraux. Nous voterons contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires car, comme signalé en Commission des Finances, d'une part, il comporte des erreurs relativement importantes, il est incomplet. D'autre part, il fait porter des risques importants sur le budget de la ville de Villemomble pour cette année et les suivantes par les orientations que vous lui donnez avec une augmentation des dépenses de fonctionnement, l'annonce de nouvelles recettes de fonctionnement qui ne sont pas du tout à la hauteur de l'échelle des dépenses. Quand d'un côté on a une augmentation de 1 M€ des dépenses de fonctionnement et que l'on nous annonce de l'autre côté, que ce soit sur une taxe de séjours ou une taxe sur les enseignes des commerces... D'ailleurs, c'est un signe bizarre lancé aux commerçants : on veut favoriser le commerce, les cœurs



de ville mais la première chose que l'on fait consiste à largement augmenter les taxes à payer sur les enseignes. Sauf s'ils sont masochistes, je ne vois pas comment vous expliquerez cela aux commerçants de la Commune.

Pour terminer : les investissements ne sont pas à la hauteur, on a des reports, vous avez pris du retard ; il y a une dégradation du patrimoine, notamment de la voirie communale, un certain nombre de choses sont laissées un peu à l'abandon, il suffit de se balader dans la Ville. Cela ne va pas du tout dans le sens des Villemomblois puisque, contrairement à ce que vous dites, il suffit de discuter avec les gens dans la rue ou au marché pour entendre que la déception est grande après à peine 20 mois de votre Direction : où l'on va ? Que se passe-t-il dans la Commune ?

Puisque vous avez voulu parler de démocratie, on a remarqué à l'occasion des élections départementales que vous avez déjà perdu une bonne partie de vos potentiels de voix entre les élections municipales et les élections cantonales.

**M. ROLLAND.**- Rapidement, je commence par M. MINETTO :

Concernant l'évolution de la dotation forfaitaire et de la dotation globale de fonctionnement, en réponse à la question de M. BANCEL, j'ai dit, que vous avez peut-être mal compris, que le mécanisme de calcul de péréquation par rapport à la moyenne que fait l'État sur le niveau des dotations est pour le moment lissé dans le temps, il n'y a pas de perte mais notre incertitude est que la Loi de Finances induit une réforme de l'assiette de calcul des potentiels financiers (calculés par habitant) qui va descendre grosso modo de 1 100 à 1 000. Pour le moment, on ne voit rien. On a donc deux solutions : on peut dormir tranquille en faisant comme s'il ne se passait rien puisque le Gouvernement compense et lisse jusqu'en 2026. En revanche, rien ne dit ce qu'il passe au-delà de 2026. L'indicateur baisse de 8 % et, si l'État ne proroge pas, on a un risque.

Toutefois, pour le moment, cela ne baisse pas sur l'ensemble de la mandature. Ceci étant, le chiffre d'augmentation est faible.

Autre point sur la CAF, et je réponds en même temps à M. CALMÉJANE, on a un problème : déjà, vous avez vu que les dotations de fonctionnement de la CAF baissent, on a donc gardé une hypothèse prudente. En investissement, dans le réalisé vous constatez les subventions d'investissement une fois que vous les avez touchées. En prévision, vous avez le droit de les inscrire si elles sont notifiées.

Pour votre information, à la date d'aujourd'hui, nous avons reçu 1,2 M€ de notification CAF, parfois depuis longtemps s'agissant de programmes scolaires, et que nous n'avons pas touchées. J'ai dit en plaisantant en Commission des Finances qu'à mon arrivée je m'étais dit par prudence que nous toucherions les subventions un an après, qu'après je me suis dit deux ans et que l'on migre à trois ans.

L'État nous doit encore 250 000 € malgré x relances. Pour répondre à votre question : tous les documents et travaux sont terminés, l'exécution a été donnée fin 2019, tous les justificatifs fournis à la trésorerie. Nous avons simplement un petit problème : nous avons une gestion du temps par certaines collectivités où nous attendons depuis 18 mois alors que nous sommes complètement d'équerre. Cela nous pose un problème de pilotage de notre trésorerie. Donc l'écart en réalisé est lié aux subventions : prenez l'exemple de la CAF, elle nous doit 1,2 M€, l'État nous doit encore 250 000 €. Nous les avons réinscrits en 2022. Je tiens à remercier la Direction financière qui a fait un travail remarquable dans la préparation de ce ROB, elle déploie une énergie phénoménale dans le pilotage de la trésorerie mais on a des acteurs au bout qui jouent la montre, je n'en dirais pas plus car je pense parfois à d'autres mots. Le sujet est là.

**M. MINETTO.**- Juste pour bien comprendre si je peux me permettre...

**M. le MAIRE.**- Monsieur MINETTO, laissons M. ROLLAND terminer, je vous autoriserai bien entendu à reprendre la parole.

**M. MINETTO.**- Il n'y en a pas pour trois heures, c'est juste sur ce point-là monsieur le Maire. C'est cela le débat.



**M. le MAIRE.**- Monsieur ROLLAND, poursuivez.

Il y a une heure, trente personnes nous suivaient sur la chaîne YouTube de la Ville et 11 personnes sur votre propre Facebook monsieur MINETTO. Au moins par respect pour ces personnes, ce sont bien ceux qui ont le micro qui peuvent être entendus à l'extérieur.

**M. ROLLAND.**- Je réitère simplement le principe de gestion : vous inscrivez les subventions quand elles sont notifiées, vous les constatez lorsque vous les touchez. Pour donner un exemple, on attend depuis 18 mois...

**M. MINETTO.**- Je vous fais confiance là-dessus.

**M. ROLLAND.**- ... 1,2 M€ de la CAF et 250 000 € du Département. C'est là leur cœur du problème.

Autre point du dispositif, on inscrit en nouvelles subventions que celles qui sont notifiées. À la date d'aujourd'hui, hormis quelques-unes, tout le reste correspond à des demandes en cours. Cela signifie aussi que l'on a un potentiel de subvention largement supérieur à ce que l'on écrit une fois que l'on aura un certain nombre de réponses.

**M. MINETTO.**- Si le Maire dans sa grande bienveillance me permettait de vous poser la question, on gagnerait du temps. Mais ce n'est pas grave, le Conseil municipal va durer longtemps parce que je la reposerai après. Cela l'amuse.

**M. ROLLAND.**- Ensuite, reprenez que le budget Communication était risible à notre arrivée. Nous nous sommes mis à un niveau comparable à d'autres communes. Nous sommes cohérents dans la construction et l'ambition du budget en matière culturelle, événementielle et de communication ; c'est un tout.

Les +200 000 € par rapport à l'année dernière sont sur l'ensemble de ces budgets. Vous pouvez considérer que c'est beaucoup, nous estimons pour notre part que ce n'est pas excessif.

**M. le MAIRE.**- Peut-être un complément de Mme PRIEUR ?

**Mme PRIEUR-GUICHAOUA.**- Concernant la communication, le budget total et global s'élève à 193 410 €. Il comprend toute la communication print (magazine, lettre du Maire, flyers, affiches, bâches), la communication numérique, c'est-à-dire la maintenance du site Internet, les réseaux que nous avons augmentés, en tout cas nous avons de plus en plus d'abonnés, l'envoi de la newsletter deux vendredis par mois, la maintenance des panneaux lumineux, goodies pour les événements (kermesse, Marché de Noël, etc.) et le sport, la régie publicitaire, cartes de visite, cartes de vœux, etc.

Pour moi qui suis du métier, je peux vous dire que c'est un budget très raisonnable et raisonné. Si on avait pris en externe une agence pour faire tout cela, on aurait multiplié ce budget par quatre ou cinq.

**M. ROLLAND.**- S'agissant de votre question sur l'insertion pour l'emploi, sachez que l'on traitera dans le budget mais que cela se traduira par un transfert d'activité entre le CCAS et un certain nombre d'associations. Donc la réponse est oui, ce sera traité dans le budget par transferts correspondants. Cela correspond en gros au transfert d'activité de trois personnes du CCAS à une autre structure. Globalement, ce n'est pas un surcoût, c'est plutôt un transfert budgétaire entre certaines structures.

Sur les frais d'avocat, le budget global contentieux/avocat est stable.

**M. MINETTO.**- De combien ?

**M. ROLLAND.**- Le budget contentieux et assistance juridique est de 90 000 € mais cela ne correspond pas aux frais d'avocats. Ces derniers se sont élevés au global à 5 000 € sur la période. En 2019, c'était plus que cela. Cela n'a pas augmenté. L'année dernière, c'était 4 400 €. On n'a pas mis une somme supérieure dans le budget 2022. Sans vouloir polémiquer, des sommes supérieures ont été dépensées en 2019, 2020.



**M. MINETTO.**- C'était la réponse. C'est tout, il n'y a pas de polémique.

**M. ROLLAND.**- Un élément que j'ai peut-être mal expliqué : pour M. BANCEL, la recette fiscale est le produit des taux d'imposition, qui sont inchangés. Depuis l'année dernière, on ne touche plus que la taxe foncière, mettons de côté ce qu'il reste sur la taxe d'habitation, et elle correspond à la somme d'anciens taux communal et départemental. Quand vous faites l'addition, pour l'administré, c'est une pression fiscale constante qui n'a pas changé depuis plus de 20 ans.

Après, l'impôt réel tient compte de l'évolution des bases locatives. Cette année, c'est 3,4, pour les autres années, on a pris le trend normal avec une hypothèse à 0,5. En revanche, il n'y a pas de pression fiscale augmentée ou autre, c'est simplement la revalorisation. C'est l'administration qui fixe les 3,4, nous n'y sommes strictement pour rien.

Les 115 000 k€ pour l'habitat insalubre correspondent à un réglage avec GPGE, ce sera la part communale.

J'en viens aux questions de M. CALMÉJANE.

Peut-être dois-je me payer une nouvelle paire de lunettes mais, concernant les droits de mutation, j'ai écrit 1,5 M€ dans le rapport, on a eu 1,8 M€ et on les redescend à 1,5 M€. Pour la taxe d'aménagement, j'ai dit que, dans la durée, on avait à peu près 500 000 € auparavant. On est monté l'année dernière à près de 1,7 M€. On avait fait une première hypothèse à 700 000 €. J'ai dit simplement que l'on redescendait à 500 000 € par une volonté de prudence forcenée. On a un outil de simulation de l'urbanisme qui donne un chiffre supérieur. C'est ce que l'on a acté. Appelez cela une prudence excessive mais je préfère avoir cette prudence tant ce que l'on n'a pas une visibilité complète. Je pense que l'on reviendra vers un étiage qui devrait osciller par année entre 500 000 € et 800 000 € par rapport à ce point. On n'a pas inversé les chiffres.

Ensuite, le FCTVA varie en fonction du niveau d'investissement. 2019 a été une année très forte d'investissement avec la création de l'école Anne Franck. Monsieur CALMÉJANE, si je regarde sur la période, en dehors de 2019, on avait 6 ou 7 M€ d'investissements réels parce qu'on a tous la même problématique : d'un côté, on a une ambition d'investissement, de l'autre côté, on a l'adéquation, les moyens et la programmation. Chaque fois, vous affichiez 12 à 15 000 000 € d'investissement. Je ne dis pas que l'on est exempt de toute critique mais c'est cela.

Quand on a 20 M€ d'investissement, on a près de 3 M€ de récupération d'autofinancement. Quand vous redescendez à 6 ou 7 M€, vous avez environ 1 M€. C'est simplement un décalage d'un an.

Concernant l'EPT, décidément, je vais reprendre des cours de diction : j'ai expliqué que l'on avait une demande structurelle de passer d'un niveau de 145 000 € à en gros 323 000 €. J'ai répété en Commission des Finances que, par prudence, même si la rétroactivité n'est pas jouable, on intégrait dans le budget les 323 000 € + 62 000 €, c'est-à-dire près de 398 000 €. Rien n'est statué, j'ai simplement dit que, volontairement et par prudence, on se mettait à 390 000 €.

Petit commentaire, dans le tableau présenté, les 145 000 € sont un point bas après un étiage avec tous les transferts de compétences. Le point haut du document (que je vous transmettrai) est de 275 000 €.

Au passage, je transmets toujours les 24 à 48 heures la présentation que je fais. Je suis donc prêt à vous la rediffuser. En revanche, je ne me rappelle pas avoir vu le document papier le soir du Conseil lorsque j'étais dans l'opposition. C'est une remarque mais peut-être ma mémoire défaille-t-elle en vieillissant.

Je poursuis : vous dites que le PPI est incomplet. On a le mérite d'avoir essayé de bâtir un document à peu près complet. Encore une fois, quand je suis arrivée, j'ai essayé de me documenter et de retrouver le PPI de la Commune. Mme CHASSARD, l'ancienne DGS, m'a retrouvé un document de 2016. Je n'ai malheureusement pas eu les documents suivants. Celui que l'on présente est à mon avis aussi construit et détaillé, il n'est pas



finalisé, et il sera arbitré à la réalité de la contrainte et du pilotage financier. De toute façon, un plan est un arbitrage et un ajustement. Donc on ajustera en fonction des priorités définies et des taux d'exécution engagés.

Sur la partie du personnel, je m'en excuse mais, par principe, quand je n'ai pas de valeur ajoutée, je ne fais pas de commentaire. Or, le rapport sur l'égalité hommes/femmes est bien fait. Je n'ai rien à ajouter. Pardonnez-moi d'être factuel.

Dernier point, je sais que je suis un amateur monsieur CALMÉJANE mais qu'essayons-nous de faire ? Dans un budget, vous devez à la fois avoir l'ambition et la prudence. Je ne bâtis donc pas un budget de fonctionnement en mettant les services sous une contrainte phénoménale correspondant à l'hypothèse que je souhaite atteindre. C'est un échange et il faut conserver une marge du manœuvre. On ne consomme jamais 100 % du budget. On bâtit donc un budget qui donne une présentation virtuelle du niveau de résultat et qui est toujours un peu pessimiste. Après, on pilote.

Pour le moment, on n'a peut-être pas été très bon mais, premièrement, on a conservé le niveau de trésorerie, deuxièmement, on a engagé ce que l'on voulait sans recourir à l'endettement.

Maintenant, parlons deux minutes du niveau de l'emprunt. On part de 3 à 5 millions. Pour avoir été dans l'opposition et avoir épluché toutes vos propositions budgétaires, chaque fois, vous faisiez le coup de l'accordéon : on nous annonçait 8 à 13 millions d'emprunt, puis on descendait progressivement. On ne veut pas faire cela. Certes, je reconnais que le site budgétaire a changé puisque l'on intègre le résultat, on a un peu plus de visibilité. On veut annoncer une fourchette qui nous paraît réaliste.

Je réitère : je pense que l'on ne tranchera pas sur l'engagement de cet emprunt, à voir avec M. le Maire, on l'associera à des piliers avec des AP/CP du programme mais ce sera au niveau exécutif du besoin : on s'arrêtera là.

Dernier point, l'effet de ciseaux est peut-être un effet de cisaille mais, monsieur CALMÉJANE, comptez sur ma volonté et mon obstination à améliorer le pilotage. Je vous ai expliqué que l'on avait des plans. On a un plan d'action pour essayer de trouver +1 M€ de recettes. Faites-moi confiance. Je ne vais pas tout vous dire, vous voulez tout savoir et rien payer, c'est extraordinaire, on est en train de bâtir le plan d'action. Et on avancera morceau par morceau. Quand il sera complètement construit, on y arrivera mais ne confondez pas la volonté du plan d'action et le degré d'avancement.

**M. le MAIRE.**- Nous te remercions mon cher Guy ROLLAND parce qu'il y a le travail des services qui étaient en temps masqué et qui a démarré dès la fin de l'année dernière. Après, il y a le travail de restitution, c'est le rapport que vous avez consulté et travaillé. Enfin, il y a la présentation pour vulgariser. Je vous avoue que le fait que Guy ROLLAND ait ce talent d'explication, de tantôt rentrer dans le détail et dans le même temps donner une vision globale, au-delà de la qualité de la facture même de nos orientations budgétaires, nous n'en sommes pas encore au budget, elles sont particulièrement claires et nous avons en plus eu la chance d'avoir un guide pour arriver à l'objectif.

Monsieur MINETTO, une intervention puis je soumets aux voix.

**M. MINETTO.**- Monsieur ROLLAND, je vous repose la question sur la CAF : si je comprends bien, tous les projets qui avaient été présentés à la CAF ont bien été menés au bout ?

**M. ROLLAND.**- Oui.

**M. MINETTO.**- Tout ce qui avait été budgétisé là où vous aviez des subventions CAF a bien été mené au bout ? La baisse des subventions est due au fait que la CAF ne vous a pas remboursés ? Je comprends que vous ne l'intégriez pas puisque vous n'avez pas eu l'argent mais tous les projets ont bien été menés au bout et la CAF n'aurait pas donné d'argent parce que ces projets n'auraient pas été menés au bout ? Si je ne me trompe pas, je parle sous votre contrôle, la CAF paie des projets réalisés. C'était la première question.



Vous n'avez pas répondu sur les 3 260 000 € de préemptions de terrain Fredy, Saint-Charles et de Gaulle à savoir si c'était uniquement la préemption des terrains ou s'il y avait après des choses en plus ?

**M. le MAIRE.**- Concernant la CAF, vous avez bien compris.

Sur les terrains préemptés, c'est uniquement l'achat de la valeur foncière. Aucuns travaux ne sont envisagés à ce stade de nos orientations budgétaires.

Je vous sou mets donc le Rapport d'Orientations Budgétaires qui n'a pas eu lieu.

**M. BANCEL.**- J'ai trois questions auxquelles vous n'avez pas répondu, je me permets du coup de les poser.

**M. le MAIRE.**- C'est-à-dire que, là, vous venez de pendre le micro de M. MINETTO.

**M. BANCEL.**- J'ai posé tout à l'heure plusieurs questions, trois sont restées sans réponse et vous m'assuriez que vous pourriez répondre.

**M. le MAIRE.**- Je vous propose de les répéter. Après, nous avons un point important : je tiens à ce qu'il y ait une écoute attentive à ce que nous allons évoquer, je vous propose de nous les rappeler rapidement.

**M. BANCEL.**- 140 nouveaux logements par an jusqu'en 2026, où comptez-vous les mettre ? Une fois qu'on les a budgétés, il faut concrètement les construire. Quelles installations iront-elles avec ? Je pense école, crèche, tout est-il dimensionné pour les familles arrivantes ?

+70 000 € de maintenance pour la digitalisation, +35 % sur le budget, à quoi cela correspond-il ?

Page 19, je me suis noté « *difficulté de recrutement ?* », avez-vous le chiffre en pourcentage du *turnover* du personnel ?

**M. le MAIRE.**- S'agissant de la maintenance digitale, je laisserai Mme PAOLANTONACCI nous répondre.

Concernant les 140 logements, comment vous le dire autrement qu'en télévision en début de semaine ? Ce sera fait d'une façon raisonnée et apaisée pour l'équilibre de nos quartiers, tantôt pavillonnaire, tantôt plus dense, tantôt cœurs de ville. Je ne peux pas (et je l'ai dit aussi publiquement) qui va reproduire les erreurs d'il y a 50 ans où on construisait énormément de logements dans un seul secteur. S'il y a une chose dont je suis assez sûr, c'est que, dans les années qui viennent, le secteur par exemple de la zone d'aménagement concerté Guérin ne sera pas l'objet d'une densification plus et encore, en tout cas de même facture que ce que l'on a vu avec les derniers permis de construire réalisés. Je ne m'étends pas, des questions orales ont été posées sur le sujet mais je suis sûr que je ne souhaite pas qu'il y ait une densification plus importante où que ce soit de notre Commune d'une part.

D'autre part s'agissant des services publics que j'appelle de mes vœux, ce qui est assez fabuleux est que, jusqu'ici, en tout cas au terme du mandat précédant, des permis de construire étaient signés mais rien n'était envisagé en regard, fallait-il que nous soyons aux affaires pour souligner qu'il faudra peut-être des solutions de petite enfance. Tout à l'heure, vous avez émaillé voire fustigé notre budget en soulignant surtout de la sécurité, du parking, « *on veut avoir des policiers municipaux pour surveiller nos voitures* », c'est de la caricature outrancière monsieur BANCEL. Je peux vous dire qu'en solution de petite enfance la volonté est claire et ferme. Après, le montage des dossiers étant tellement complexe (agrément, postes à pourvoir) que le sujet est particulièrement ardu.

Concernant le personnel, il est très compliqué de vous répondre puisqu'il faudrait regarder catégorie par catégorie, pratiquement service par service pour vous donner une idée de ce qu'il en serait.



Je peux vous dire que des agents auront fait toute leur carrière sur la commune. En revanche, certains secteurs sont très concurrencés. Dans le juridique et l'urbanisme, la rotation est très importante parce que ces sujets s'accroissent, ils réclament une technicité de plus en plus importante. Il y a une concurrence, parfois déloyale, d'une collectivité à l'autre. Autrement dit, on a un agent, parfois on le forme, puis assez rapidement, j'ai un cas en tête, au bout de 18 mois il va voir dans la Collectivité d'après. Il a acquis de la technicité grâce à nous, il nous a fait bénéficier aussi de son savoir et de son savoir-faire et il part ailleurs.

Vous avez donc des secteurs plus tendus que d'autres. Après, il faudrait un tableau exhaustif de là où cela se déroule pour vous donner un chiffre. En tout cas, ce n'est pas aujourd'hui que vous aurez une réponse.

Mme PAOLANTONACCI sur les 70 000 €, je vois que M. CALMÉJANE sollicite la parole à l'issue, ce sera uniquement sur une orientation de vote, je souhaite que nous passions aux voix.

**Mme PAOLANTONACCI.**- Pour répondre rapidement, oui, qui dit augmentation de la digitalisation, dit mécaniquement une augmentation de la maintenance annuelle, avec un axe particulier sur la sécurité.

J'en profite pour remercier toute l'équipe, qui est à la hauteur des engagements que nous avons pris avec un programme ambitieux de digitalisation. Beaucoup d'applications ont été déployées en un an.

Cette année, nous aurons un renforcement de la sécurité informatique.

**M. BANCEL.**- Cyber sécurité ?

**Mme PAOLANTONACCI.**- Oui.

**M. CALMÉJANE.**- Brièvement parce que vous avez dit que rien n'avait été fait en service public, je rappelle simplement que 66 berceaux dans une crèche, 13 classes supérieures à l'occasion de la création d'une école, si ce n'est rien, il ne faut pas se moquer des gens qui écoutent, des électeurs sur ce qui a été fait par les équipes précédentes.

**M. PRINCE.**- Pour préciser, c'est la construction d'une école qui sera sûrement sous-évaluée, sans concertation. En général, quand on construit des bâtiments, on essaie de concerter, notamment pour une école, avec l'Education nationale, cela aurait été très bien mais cela n'a pas été le cas. Il y a énormément de dysfonctionnements dans cette école. On pourra en reparler.

S'il vous plaît, évitez de donner des leçons.

**M. CALMÉJANE.**- On n'est pas à l'école.

**M. PRINCE.**- Si.

**M. le MAIRE.**- J'ajoute que nous sommes conduits dans ce budget à envisager une lingerie au pôle petite enfance Saint-Charles parce que cela n'avait pas été envisagé. En termes d'anticipation, à vouloir économiser des queues de cerise, on se retrouve soit avec une école sous-dimensionnée soit avec un équipement de petite enfance, et je suis dans le drame chaque fois à évoquer le sujet, où il fait 40 degrés, où nos personnels souffrent ; je ne peux pas dire que c'était de la bonne gestion.

Je sou mets maintenant aux voix l'approbation du Rapport d'Orientations Budgétaires, débat qui a eu lieu et rapport qui vous a permis de vous faire une idée.



*Il est procédé au vote - Résultat :*

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote contre (3 voix)**
- **Mme LECOEUR vote contre (1 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)**

*Il est ensuite procédé au vote test électronique.*

**3. Approbation du protocole d'accord de médiation à conclure avec la société Groupe Emergence (projet situé 66-68 avenue de Rosny sur la parcelle cadastrée section AE n°174)**

**Mme VERBEQUE.-** Préambule :

La société Groupe EMERGENCE poursuit, depuis 2018, un projet de construction d'un ensemble immobilier sur la parcelle précitée cadastrée section AE n° 174 située à l'angle des avenues Meissonnier et de Rosny à Villemomble. Plus précisément sur l'emplacement Car Wash actuellement.

La Commune a été saisie, le 11 juin 2020, d'une demande de permis de construire un ensemble immobilier comprenant 81 logements (21 logements sociaux et 60 logements privés et intermédiaires) développant 4 702 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Cette demande a été refusée par un arrêté en date du 19 octobre 2020.

Estimant être titulaire d'un permis de construire tacite, la Société a sollicité la délivrance d'un certificat attestant de l'existence d'un tel permis, sur le fondement de l'article R. 421 13 du Code de l'Urbanisme, par un courrier reçu en mairie le 14 janvier suivant. Une décision de refus est née, en raison du silence gardé par la Commune pendant deux mois, le 14 mars 2021.

Enfin, la société Groupe EMERGENCE avait saisi la Commune, le 28 janvier 2021, d'une nouvelle demande de permis de construire (portant la référence PC 093 077 21 B0004) un immeuble collectif de 81 logements (dont 23 logements sociaux et 58 logements privés et intermédiaires) développant 4 678 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur la même parcelle cadastrée section AE n° 174. Un nouveau refus a été opposé le 2 avril 2021.

En cet état, la société Groupe EMERGENCE a saisi le Tribunal administratif de Montreuil de trois requêtes :

- requête enregistrée le 21 décembre 2020 sous le numéro 2014532 dirigée contre le refus de permis de construire opposé le 19 octobre 2020 à la demande enregistrée sous la référence numéro PC 93 077 20 B0021 ;
- requête enregistrée le 11 mai 2021 sous le numéro 2106405 dirigée contre la décision implicite de refus de délivrance d'un certificat de permis de construire tacite du 14 mars 2021 ;
- requête enregistrée le 28 mai 2021 sous le numéro 2107187 dirigée contre le refus de permis de construire opposé le 2 avril 2021 à la demande enregistrée sous la référence PC 093 077 21 B 0004.

La médiation :

Dans ce contexte, la Commune a proposé à la société Groupe EMERGENCE de tenter, sur le fondement de l'article L.213 7 et suivants du Code de justice administrative, une médiation afin de trouver une issue définitive à ces trois affaires.

La Société a accepté cette proposition.

Par une ordonnance en date du 8 novembre 2021, la Présidente de la 2ème chambre du Tribunal administratif de Montreuil a désigné Me ADELIN-DELVOLLE en qualité de médiateur dans les trois litiges opposant la commune de Villemomble à la société Groupe EMERGENCE.



Deux réunions de médiation se sont tenues qui ont permis à la Commune et à la société Groupe EMERGENCE de parvenir à un accord.

#### **L'accord intervenu :**

Le protocole d'accord de médiation soumis au Conseil municipal a pour objet :

- d'une part, de préciser les conditions dans lesquelles la société Groupe EMERGENCE pourra poursuivre son projet de construction sur la parcelle cadastrée section AE n° 174 ;
- d'autre part, de mettre un terme définitif aux litiges existants entre la société Groupe EMERGENCE et la commune de Villemomble.

À grands traits, la société Groupe EMERGENCE a modifié son projet pour tenir compte des remarques formulées par la Ville dans un souci d'une meilleure insertion du projet et a déposé, le 27 décembre 2021, une nouvelle demande de permis de construire.

Si ce permis de construire est délivré (la Commune ne prenant aucun engagement en ce sens) et si la Commune n'exerce ni son droit de retrait (dans un délai de trois mois à compter de la délivrance du permis), ni son droit de préemption urbain, la société Groupe EMERGENCE se désistara des trois requêtes qu'elle a déposées devant le Tribunal administratif de Montreuil et renoncera à former toute action indemnitaire liée aux décisions précédemment attaquées.

**M. CALMÉJANE.**- Nous faisons un premier constat dans ce dossier : en l'espace de quelques mois de votre gestion, nous avons à délibérer aujourd'hui sur un protocole d'accord parce qu'un permis tacite aurait été délivré dans notre Commune. C'est particulier. J'ai eu l'honneur de diriger cette commune pendant 19 ans et je n'ai jamais eu à présenter ce type de dossier au Conseil municipal, parce que les services étaient organisés et l'exécutif regardait avec l'attention nécessaire à un nombre important de dossiers, notamment la construction des collectifs, que les règles étaient respectées.

Là, je constate que nous sommes obligés de trouver un accord et de passer un protocole avec un aménageur. C'est un constat d'échec de votre gestion. Cela signifie que vous ne maîtrisez pas du tout ce qu'il se passe dans les services et nous nous retrouvons maintenant sous le coup d'un protocole avec un aménageur.

Deuxième constat, nous l'avons évoqué tout à l'heure, vous êtes parfois plus actif pour lancer des procédures et aller jusqu'en chambre administrative d'appel pour tenter de démissionner des conseillers municipaux de notre commune alors que, là, vous vous êtes quasiment couché vis-à-vis de la demande de l'aménageur. C'est aussi un paradoxe.

Troisièmement, ce document comporte des imprécisions et des choses à mon sens non conformes pour être votées, que ce soit par rapport à la jurisprudence existante concernant ce cas de figure ou par rapport au protocole mis en place. J'ai écouté Mme VERBEQUE et nous avons eu la particularité de voir arriver sans autre forme de procès à l'occasion d'une commission Urbanisme en janvier « *on vous rajoute cela parce qu'il faut vraiment délibérer et donner notre avis, nous sommes soumis à des délais ; nous aurons un vrai souci avec cet aménageur si nous ne délivrons pas* ». Cela signifie que la Commune perd toute liberté vis-à-vis de sa délivrance de permis dans ce secteur.

Je rappelle tout de même des éléments du passé puisque l'on nous avait « mis en débat » avec un collectif Chappe juste derrière la rue concernée par la construction de ce bâtiment. D'ailleurs, des gens sur vos sites disaient beaucoup de mauvaises choses sur ma gestion et celle de mon équipe et là, en même pas 18 mois, vous vous retrouvez dans la situation paradoxale d'être obligé de délivrer un permis de construire à un aménageur. Je pense que les personnes de ce secteur apprécieront la façon dont vous avez géré et la manière dont vous les avez soutenus dans leur démarche de ne pas voir construire des collectifs à l'arrière de leur parcelle, on pourrait presque appeler cela de la trahison politique.



Encore une fois, je note que, dans le protocole qui nous est présenté, des choses ne vont pas tant au point de vue réglementaire qu'au point de vue de la construction.

Pour terminer, il est noté en point 6, j'espère que nous aurons quelques détails, que « *le traitement de l'espace séparant la façade de la construction de l'avenue de Rosny, notamment par la suppression de la clôture initialement prévue* » suppression de clôture autorisée par le DU du 28 mars 2017 que vous avez voté « *en raison de l'absence de construction contiguë sur les terrains voisins, justifiant d'ailleurs de la part de la société Groupe EMERGENCE une proposition de cession ultérieure d'une partie de la parcelle cadastrée section AE 174* », le coût et la surface de cette parcelle ont-ils été estimés ? Combien coûtera l'aménagement de cette parcelle pour la collectivité ? En dehors que l'on est obligé de délivrer un permis de construire à cet aménageur, il faudra en plus que la Commune rachète une partie de la parcelle et l'aménage. On est d'une part dans l'obligation de, d'autre part il faut en plus payer.

On est quand même dans quelque chose qui relève de l'erreur politique de votre gestion. Je pense que vous nous répondrez en disant « *ce n'est pas moi, c'est le service* » mais je rappelle que, dans une collectivité, il y a un seul responsable et c'est le Maire. C'est lui qui signe les permis de construire et non pas le directeur général des Services, bien qu'il puisse avoir délégation, ou le directeur(trice) de l'Urbanisme. Cela signifie que l'erreur vient de vous, n'essayez pas de vous cacher derrière telle ou telle personne. Quand on arrive à de telles situations, c'est par la faute de la personne qui dirige la Collectivité.

**Mme VERBEQUE.** - Monsieur CALMÉJANE, je vous remercie pour votre intervention, je vais essayer d'être un peu plus brève.

Pour revenir à notre erreur politique, effectivement, pendant les années où vous avez été Maire, vous n'avez jamais eu de problème de ce type ou à vous plier devant un aménageur mais je tiens tout de même à rappeler qu'à ce jour nous en sommes à 21 permis en contentieux, que vous ou M. MAGE avez signés. Il serait de bon augure d'arrêter un peu de jouer le professeur d'école comme vous avez pour habitude de faire au sein de ce Conseil.

Donc 21 permis contentieux à ce jour que nous suivons et pour lesquels nous engageons des finances publiques pour différents problèmes, et ce sont des permis que vous avez signés. C'était le premier point.

Deuxième point, je tiens tout de même à rétablir : lors de la dernière commission Urbanisme de janvier, je n'ai pas ajouté un point en disant « *oups, nous avons oublié et nous devons le présenter* ». C'était à votre demande et à celle de Mme POCHON de parler non pas simplement des permis de construire mais également de ce qui allait se passer. Nous sommes là, à ce jour, le permis n'est pas encore délivré. Nous avons une médiation. Nous devons présenter cette médiation aujourd'hui, je pouvais tout à fait ne pas vous parler de ce point lors de la Commission, ce que je n'ai pas fait, je suis restée franche et ouverte avec vous. Il faut aussi rétablir la vérité.

Troisième point, vous dites qu'en point 6 que vous espériez que nous n'engagerions pas de finances publiques, vous vouliez connaître le prix de la bordure que nous allons acquérir pour qu'elle revienne dans le domaine public, écoutez, nous sommes tellement mauvais que nous l'avons effectivement négociée à 1 € symbolique.

**M. BANCEL.** - Avez-vous un projet pour cette parcelle ? Que comptez-vous en faire ? C'est sûr que, à 1 €, on ne perd pas grand-chose à la reprendre.

Par ailleurs, pourquoi n'avez-vous pas réussi un accord amiable en amont ? La concertation était-elle difficile ? J'ai l'impression que cela s'est un peu envenimé, aurait-il été possible de faire mieux ? Est-ce de notre fait ? Je ne porte pas de jugement, cela peut arriver.

Question suivante : existe-t-il d'autres dossiers de même type dont on n'aurait pas forcément connaissance ?

Enfin, les riverains ont-ils été mis dans la boucle à un moment donné ? Avez-vous pu avoir une concertation locale sur ce sujet ?



Globalement, nous tenions à préciser que nous nous réjouissons quand le PLU est respecté et que tout le monde joue le jeu, c'est-à-dire que, à la fois côté mairie et côté constructeur, il faut faire respecter le PLU. S'il n'est pas bon, il faut le changer mais il faut le faire respecter. Si j'en crois ce que j'ai lu, cela semble être le cas. Nous ne pouvons donc que soutenir le fait que vous ayez fait respecter le PLU. Peut-être manquons-nous d'éléments complémentaires mais, *a priori*, on aurait pu espérer que cela se passe en amont pour éviter la justice.

C'est tout pour mes questions et mes remarques.

**Mme VERBEQUE** - Premier point, c'est effectivement une acquisition à 1 € pour que cela revienne dans le domaine public et agrandir le trottoir. Nous envisageons d'y planter des arbres, qui manquent cruellement sur cette avenue.

Deuxième point, y a-t-il d'autres dossiers de ce type ? À ce jour, non. En revanche, avec les nombreux permis que nous avons en contentieux, nous pourrions être amenés à de nouveau nous retrouver en médiation. Nous arrivons en médiation quand nous savons qu'il faut lâcher un peu de l'est, sinon un permis peut voir le jour sans qu'il corresponde à nos attentes ou à celles des riverains.

Troisième point sur les riverains, nous ne les avons pas encore mis dans la boucle parce que nous étions en médiation. Or, cela reste confidentiel entre l'aménageur, la mairie et les avocats des parties adverses. En revanche, une fois que le permis sera en fin d'instruction, instruit, éventuellement délivré, ils auront comme pour tout permis la possibilité de rentrer dans la boucle et de se porter en recours s'ils le souhaitent.

**M. BANCEL** - Question subsidiaire : quel est le coût d'une procédure de ce type ? C'est pour information, même approximativement.

**Mme PAOLANTONACCI** - Les frais juridiques et d'avocat sont au temps passé. Ce n'est pas de l'ordre de 10 000 €, nous attendons la facture définitive mais c'est une médiation, ce qui est encadré juridiquement. Vous parlez d'être en amont, non, on entre en médiation encadrée juridiquement, les deux parties paient un médiateur. Si des négociations préalables sont possibles, c'est non pas une médiation mais une conciliation. Pour la médiation, nous devrions être à environ 3 000 € de frais d'avocat.

**M. le MAIRE** - Si vous le voulez bien, une fois que l'ensemble de la procédure sera vraiment close, il y avait d'ailleurs une étape essentielle avec le vote de cette Délibération, nous pourrions vous donner le montant précis.

D'une part, pour avoir participé à tout le processus d'échange avec le promoteur EMERGENCE et pour représenter la Commune, il était assez foudroyant de découvrir que les droits à construire sur ce secteur étaient bien plus importants. C'est-à-dire que, la parcelle étant assez conséquente et peu construite, donc il n'y aura pas trop de frais de démolition, nous aurions pu voir une réalisation avec 150 logements. Or, le projet travaillé par EMERGENCE avec nos premiers échanges redescendait à 80 et, là, nous finissons à 74 plus une coque commerciale au rez-de-chaussée dans l'esprit de ce que nous envisageons, c'est-à-dire avec une belle surface pour précisément avoir non pas un commerce de piètre qualité mais au contraire quelque de plus attractif, pourquoi pas une profession libérale, un cabinet.

D'autre part sur ce qu'a souligné Mme VERBEQUE, c'est de bonne gestion d'avoir réussi à négocier une bande de terre de quatre mètres de profondeur, qui sera certes entretenue par la Ville mais qui permettra d'avoir des arbres, une bande arborée, quelque chose de plus jolie, c'est-à-dire tout le contraire du vilain immeuble du 15-19 avenue de Rosny, qui a remplacé l'ancien Renault.

Puis, je ne suis pas pour la répétition mais il est intéressant que chacun sache que nous avons défendu les intérêts de la commune et fait la démonstration que nous ne sommes pas contre toute construction parce que nous ne pouvons pas le faire. Je représente l'État, nous contractualisons avec ce dernier dans le cadre d'un plan



de relance, une prime de 1 500 € est versée par logement réalisé, ce qui sera bon pour nos finances et il faut répondre à la crise du logement de la région Île-de-France.

Nous faisons la démonstration par ce point, que je vous invite à voter majoritairement, sinon à l'unanimité, que parfois nous pouvons être vraiment opposés et tout faire pour défendre notre ville, Mme PAOLANTONACCI ou Mme VERBEQUE le voient au quotidien, c'est plus d'une vingtaine de dossiers sur lesquels nous sommes en bataille juridique, et aussi négocier.

J'ai répondu à un journaliste encore hier que nous pouvons également être dans l'échange : nous avons une charte des promoteurs, appuyez-vous dessus pour faire du beau, avoir une harmonie architecturale.

Nous pouvons également voir chaque dossier, je salue le travail du service Urbanisme sous l'égide de son élu, en essayant de les inviter à faire différemment. Je me suis longuement exprimé ici ou ailleurs sur le sujet. Je vous avoue que ce point est assez emblématique de ce que nous faisons. Tour à tour, nous ne pouvons pas être contre toute construction et nous faisons la démonstration qu'il est possible de le faire plus intelligemment qu'auparavant.

**Mme VERBEQUE.** - J'apporte une petite précision sur cette construction : les logements sociaux entrent dans le cadre de la reconstitution sociale du plan ANRU.

**M. le MAIRE.** - Je sou mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat :*

- *Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)*
- *Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes s'abstient (3 voix)*
- *Mme LECOEUR vote contre (1 voix)*
- *Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)*

*Il est ensuite procédé au vote test électronique.*

#### **4. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux**

**M. le MAIRE.** - Je n'ai pas grand-chose à en dire puisque vous êtes assidus et que c'est quelque chose que l'on a déjà vu auparavant. L'explication est simple : nous avons enregistré la démission de Mme Claudine PAGÉGIE, qui a été remplacée par M. Philippe LABRO. Notre fonctionnement prévoit que des indemnités soient perçues par tous les conseillers municipaux. Dès lors, c'est une Délibération pour que M. LABRO puisse percevoir son indemnité en tant que Conseiller municipal.

**M. CALMÉJANE.** - C'est une fois de plus une session de rattrapage puisque nous avons délibéré suite à la démission de Mme PAGÉGIE pour installer M. LABRO en décembre et je vous avais signalé en séance que l'on n'avait pas ce tableau des indemnités que l'on aurait pu prévoir à la fin, c'est-à-dire une fois avoir acté la démission de Mme PAGÉGIE et l'installation de M. LABRO. C'est donc une séance de rattrapage trois mois après. C'est dommage, M. LABRO -je l'espère- n'a pas été indemnisé pendant cette période pour respecter le Code général des collectivités territoriales.

Nous ne reviendrons pas sur la ventilation générale, nous avons déjà évoqué à l'occasion d'autres séances pourquoi pour certains et le quasiment rien du tout pour d'autres, même à l'intérieur de votre majorité, donc nous nous abstenons sur ce tableau de fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

**M. BANCEL.** - J'avoue être un peu mal à l'aise vis-à-vis de la répartition. Je comprends que c'est lié à l'arrivée de M. LABRO et je n'ai aucun débat là-dessus mais je n'avais pas jamais eu l'occasion de voir ce tableau auparavant, en tout cas d'y travailler de plus près.



Si je regarde votre indemnité, à laquelle on ajoute l'indemnité minimale d'un conseiller départemental, aux alentours de 2 700 € et si on cumule ce que vous devez avoir à l'EPT, on ne doit pas être loin des 10 000 € par mois. Cela commence à être une coquette somme. Sachant que le salaire moyen d'un Villemomblois est de 1 940 €, cela fait déjà un joli delta.

Je suis d'autant plus surpris de voir que madame la Première adjointe doit être à 1 283 €, je ne suis pas que les autres adjoints travaillent quatre fois moins que vous. Je pense à certains qui, avec la crise du Covid-19, ont fait beaucoup d'heures, etc.

Je n'ai rien à y gagner, je m'en sors bien, je ne suis donc pas là pour plaider ma cause mais, sur le principe, cela me surprend. Je me demande s'il ne faudrait pas avoir un peu de décence ou de pudeur face à de tels écarts.

Enfin, si je peux me permettre, une grosse indemnité équivaut généralement à une grosse exigence : absent le 11 novembre et à certaines commissions, pas le courage de finir certains conseils municipaux à minuit. Quand on touche 7 500 € ou plus par mois, est-ce acceptable ? Je ne le sais pas.

**M. le MAIRE.**- Je ne sais pas quoi vous répondre monsieur BANCEL. On touche à ce qui s'appelle du poujadisme. Vous ne l'avez pas connu, moi-même pas vraiment non plus mais ce n'est pas autre chose.

Je peux vous dire que, à recours d'affiches énormes sur votre permanence, vous avez en effet indiqué que je percevais 10 000 € par mois ; c'est faux. D'une part, les valeurs que vous avez sont brutes. D'autre part, je vous le dis puisque la transparence me convient bien : en tant que Maire, je perçois 3 448 € par mois pour la responsabilité d'une commune dont le budget est de plus 50 M€. Puis, j'ai quand même la responsabilité de 640 fiches de paie tous les mois. Cela signifie que c'est à moi que l'on demande systématiquement des comptes. Et vous en tant que représentation municipale ne dites pas « c'est tel service », non, tout ce que vous demandez, toutes les questions orales que vous posez sont adressées à Monsieur le Maire.

En termes de responsabilités, je ne sais pas si on pourrait se comparer au privé, nous sommes plusieurs à en être issu avec ce type de responsabilité, les risques que je prends... Si un enfant a un accident dans l'une de nos écoles, c'est moi qui serais le responsable. En plus, ce n'est pas moi qui en fixe le montant, cette indemnité est réglementée au plafond prévu dans le cadre général des collectivités territoriales.

Dans ces conditions, je suis tenté de dire que, au nombre d'heures passées, vous avez l'outrecuidance de souligner que je serais absent à certaines cérémonies, j'espère que vous serez présent vous-même systématiquement à nos cérémonies. L'une d'elles est extrêmement simple à retenir : l'Arbre de la Laïcité rentre dans vos valeurs. Nous avons donc désormais une cérémonie annuelle pour l'Arbre de la Laïcité que nous avons fait planter et vous êtes systématiquement absent ; c'est proprement scandaleux vis-à-vis de vos propres valeurs.

**M. BANCEL.**- Je ne suis pas à temps plein.

**M. MINETTO.**- Vous êtes le seul Maire absent à la cérémonie du 11 novembre.

**M. le MAIRE.**- Le fait que vous fassiez valoir « *il touche tant* » « *il a tant d'avantages* » « *il habite à tel endroit* » le niveau politique dans lequel vous vous trouvez est proche des caniveaux. Je peux vous dire que c'est un domaine que je connais bien puisque j'ai malheureusement la charge des caniveaux et je serais particulièrement désolé de vous y retrouver encore et encore.

Clôtons ce débat. Nous avons une Délibération à voter sur la fixation de ces indemnités.



*Il est procédé au vote - Résultat :*

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne participe pas au vote**
- **Mme LECOEUR s'abstient (1 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (21 voix)**

*Il est ensuite procédé au vote test électronique.*

#### **5. Élection d'un nouveau délégué du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association Villemomble Handball**

**M. le MAIRE.**- Une nouvelle fois, suite au départ de Mme PAGÉGIE, il convient de pourvoir le siège vacant et de procéder à l'élection du seul délégué du Conseil municipal, il viendra rejoindre M. Lahoussaine BIYOUKAR et M. Jean-Christophe GERBAUD. Il est proposé par le groupe majoritaire la candidature de M. Patrick PRINCE. Y en a-t-il d'autres ? Je n'en vois pas.

C'est un vote de personne, il convient qu'il soit à bulletin secret, à moins que quelqu'un souhaite un vote à main levée.

Vous sollicitez la parole monsieur le professeur ?

**M. CALMÉJANE.**- Comme l'a dit un autre représentant, si vous pouviez éviter ce type de comportement, cela permettrait d'avoir un débat apaisé, que j'ai toujours pour ma part, parce que vos moqueries, votre suffisance, etc. cela va cinq minutes. Je ne suis pas professeur, je rappelle simplement que c'est contraire au règlement intérieur, que vous avez souhaité nous faire voter tout à l'heure et que nous avons voté contre. Si une personne souhaite un vote à bulletin secret, il est de droit notamment pour les désignations de personne et non pas le contraire comme dans la phrase que vous avez prononcée.

À un moment donné, un minimum de compétences est nécessaire pour diriger une commune, comme l'a rappelé M. BANCEL, au vu des indemnités que vous percevez.

**M. le MAIRE.**- Il est requis la même compétence de la part de n'importe quel élu de la République. Le règlement intérieur que nous avons voté tout à l'heure n'est pas rendu exécutoire. Nous sommes donc sur le règlement intérieur du 10 novembre 2020.

Dans cette stricte observation, quelqu'un s'oppose-t-il à voter à main levée pour la désignation de notre représentant ? Deux collègues souhaitent un vote à bulletin secret.

***Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BANCEL et M. LABRO. Le résultat est le suivant :***

**Nombre de votants : 32**

**Bulletins blancs : 8**

**Bulletins nuls : 1**

**Suffrages exprimés : 23**

**M. MINETTO, Mme POCHON et M. BANCEL ne prennent pas part au vote.**

#### **6. Élection d'un nouveau délégué du Conseil Municipal aux Conseils d'école de l'école maternelle Montgolfier et de l'école élémentaire Foch 2**

**M. le MAIRE.**- De la même manière, cette élection vise à désigner un remplaçant à Mme PAGEGIE afin de nous représenter au Conseil d'école de l'école maternelle Montgolfier et de l'école élémentaire Foch 2.



Le groupe *réussir Villemomble ensemble* propose M. Philippe LABRO. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Devons-nous procéder à un vote à bulletin secret ? La réponse est oui.

***Il est procédé au vote à bulletin secret et à son dépouillement par M. BANCEL et M. LABRO. Le résultat est le suivant :***

**Nombre de votants : 32**

**Bulletins blancs : 7**

**Bulletins nuls : 0**

**Suffrages exprimés : 25**

**M. MINETTO, Mme POCHON et M. BANCEL ne prennent pas part au vote.**

**7. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 41 bis avenue Outrebon à Villemomble**

**8. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 1 avenue Franklin à Villemomble**

**M. le MAIRE.** - C'est là où nous avons acquis des biens (ancienne auto-école, agence bancaire Crédit Lyonnais). Sur le dernier bien, nous avons bon espoir de vous annoncer l'installation d'un nouvel acteur économique.

S'agissant de biens situés en copropriété, nous devenons copropriétaires. La majorité municipale propose pour ces deux votes successifs Mme Pascale PAOLANTONACCI en tant que titulaire et Mme Françoise SERONDE en tant que suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Quelqu'un voit-il un inconvénient à ce que nous procédions à un vote à main levée ? M. CALMÉJANE souhaite un vote à bulletin secret.

Êtes-vous d'accord pour doubler la mise et mettre les bulletins pour les deux élections ?

Monsieur CALMÉJANE, vous n'êtes pas d'accord, donc nous procédons à deux votes successifs.

***Il est procédé aux deux votes à bulletin secret et à leur dépouillement par M. BANCEL et M. LABRO :***  
***- Le résultat du vote concernant le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 41 bis avenue Outrebon à Villemomble est le suivant : 25 voix pour Mme PAOLANTONACCI et Mme SERONDE, 7 bulletins blancs.***

***- Le résultat du vote concernant le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 1 avenue Franklin à Villemomble : 25 voix pour Mme PAOLANTONACCI et Mme SERONDE, 7 bulletins blancs.***

J'informe ceux qui nous suivent à distance que, dans le cadre du vote électronique, cette disposition n'existera pas à la prochaine séance car il requiert le secret d'un vote et sa désignation nominative. Dans le futur, on continuera donc d'une façon traditionnelle.

J'en profite pour confirmer l'excellent travail réalisé par la DINSI ici et par le prestataire qui nous accompagne et qui nous a formés à l'application Nomad. On se dote d'un modernisme qui n'est pas l'apanage de Villemomble ; d'autres collectivités similaires s'en étaient dotées.



## **9. Fixation des tarifs de reproduction des documents administratifs**

**M. le MAIRE.**- La loi n° 78 753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, érige en principe général le libre accès aux documents administratifs émanant des administrations.

Il est précisé qu'un document est qualifié d'administratif s'il est produit ou reçu par l'administration et s'il se rapporte à sa mission de service public.

Il est rappelé cependant que seuls les documents formellement achevés peuvent être communiqués.

Il est rappelé également que la communication des documents s'exerce aux choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :

- par consultation gratuite sur place,
- sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration, compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder les coûts de reproduction,
- par courrier électronique sans frais lorsque le document est disponible sous forme dématérialisée.

La Ville a investi dans la modernisation de son administration en faisant l'acquisition de logiciels métier permettant de dématérialiser les procédures et ainsi réduire la consommation de papier. La Ville souhaite donc poursuivre son engagement vers la transition numérique.

L'article R.311-11 du Code des relations entre le public et l'administration prévoyant qu'à l'occasion de la délivrance d'un document administratif, des frais correspondant au coût de reproduction et, le cas échéant d'envoi de celui-ci peuvent être mis à la charge du demandeur.

L'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2001 dans son article 2 fixe le coût maximum, hors frais d'envoi, pour certains supports comme suit :

- 0,18 euro par page de format A4 en impression noir et blanc,
- 2,75 euros pour un cédérom.

Les copies de documents délivrées sur des supports autres que ceux cités précédemment font l'objet d'une tarification déterminée par l'autorité administrative qui délivre ces copies.

Il est donc proposé de fixer les tarifs de reproduction suivants :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,18 €
- Photocopie A4 couleur : 0,45 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0,36 €
- Photocopie A3 couleur : 0,90 €
- DVDROM : 5,50 €
- Clé USB 8 GO : 7,80 €
- Clé USB 16 GO : 12,00 €
- Clé USB 32 GO : 16,80 €
- Clé USB 64 GO : 27,60 €

L'intéressé est avisé du montant total des frais à acquitter dont le paiement préalable peut être exigé.

La régie de délivrance des copies des documents administratifs assurera l'encaissement des recettes.



En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- de fixer les tarifs de reproduction des documents administratifs selon les tarifs ci-dessus,
- de facturer le coût d'envoi des documents administratifs par référence aux tarifs pratiqués pour l'affranchissement postal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents se référant à ce dossier.

**M. CALMÉJANE.**- Je l'ai signalé en Commission des Finances, pour connaître le prix de revient des photocopies, c'est bien de s'appuyer sur un arrêté ministériel qui fixe un maximum mais les tarifs proposés 0,18 € et 0,45 € pour des formats A4 noir et blanc ou en couleur ou 0,36 € et 0,90 € pour du A3 noir et blanc ou couleur me semblent très au-dessus de ce qu'on peut trouver dans la rue.

Je propose plutôt des tarifs de l'ordre de la moitié, c'est-à-dire 0,9 € pour le A4 noir et blanc, 0,22 € pour le A4 en couleur, 0,18 € pour le A3 noir et blanc et 0,45 € pour A3 en couleur. Les autres sont marginaux et la capacité est complètement différente, on pourrait d'ailleurs prévoir que, si la personne fournit le support sous emballage scellé, il n'y ait pas de facturation.

Notre proposition est donc de diviser par deux les tarifs proposés à notre Délibération cet après-midi.

**M. BANCEL.**- D'abord et pour avoir un ordre d'idée du budget, combien de photocopies cela représente-t-il à l'année ?

Ensuite, je rejoins en partie M. CALMÉJANE, le prix me semble élevé. À titre indicatif, M. MINETTO m'expliquait que, dans d'autres circonstances, il paie quasiment 10 fois moins cher. Cela nous pose un petit problème.

Sachant que les frais ne peuvent pas excéder le coût de la reproduction même s'il y a un plafond maximum, êtes-vous capable de nous indiquer le coût de revient d'une photocopie ? Avez-vous fait ce travail ? J'imagine que cela recouvre les ramettes, la machine, etc.

**M. le MAIRE.**- En préambule, j'évoquais que notre commune s'inscrivait dans la transition numérique et que nous recherchions justement à ce qu'il y ait le moins de reproductions papier possible. Je ne vous cache pas que votre interrogation légitime sur le coût réel ne rentre pas en ligne de compte dans notre pensée. C'est plutôt de dire que l'on a la possibilité de facturer jusqu'à 0,18 € une page, donc c'est ce que nous appliquons. Ce n'est pas pour embêter notre monde ou dissuader de quoi que ce soit, c'est véritablement pour inviter chacun à préférer des voies plus modernes plutôt que de consommer du papier.

Par ailleurs, en termes d'antériorité, je suis tenté de vous dire qu'aujourd'hui l'administré qui nous demande le plus de documents, de productions papier et autres est M. CALMÉJANE et son groupe.

**M. CALMÉJANE.**- Je n'ai rien reçu !

**M. BANCEL.**- Juste un complément, cela va peut-être de soi mais si tant est qu'une personne n'ait pas accès aux moyens informatiques, qu'elle ne fasse pas cela juste pour vous embêter pour le formuler autrement, bon nombre de personnes ne sont pas à l'aise avec l'informatique et pourraient vouloir accéder à des documents administratifs divers et variés, il ne faudrait pas que ce sujet soit l'occasion de créer une nouvelle fracture numérique.

**M. le MAIRE.**- J'entends, on pourra aussi s'attacher à être bienveillant vis-à-vis de quelqu'un qui n'est ni dans le refus ni dans l'obstruction.

J'ai deux exemples en tête : au CCAS, de plus en plus de nos administrateurs seniors ont accès à l'ordinateur, nous réclament certains formulaires directement en ligne pour les télécharger, etc. De ce point de vue, la fracture numérique ne touche pas l'âge. Puis, autre consommateur dans la consultation de certains documents



c'est notre association de généalogie, je pense notamment à M. GOUELLO, il est très informatisé à 88 ans. Il fait tout par e-mail et par scan.

Je vous mets à témoin, nous adopterons plutôt une attitude bienveillante face à ce genre de chose.

**M. CALMÉJANE.**- J'attends la réponse par rapport à cela. Je l'ai évoqué tout à l'heure dans le règlement : si des personnes demandent des extraits de documents du Conseil municipal, la gratuité sera-t-elle appliquée ? Je n'ai pas eu de réponse.

Vous dites que c'est moi qui demande le plus de documents mais je signale que, lors des séances de juillet, de l'automne et de décembre, et je reviendrai tout à l'heure sur les Décisions prises par le Maire, je n'ai reçu aucun document. Donc ne dites pas que vous êtes submergé de documents à la destination de notre groupe puisque je n'ai rien reçu. Renseignez-vous auprès de vos services avant d'affirmer ce genre de chose.

J'en reviens à ma proposition d'appliquer un tarif de moitié. D'une part, vous n'êtes pas capable de dire s'il y a ou non une grosse production, d'autre part, je considère que ce tarif est un véritable obstacle s'il y a quelques demandes.

J'en plaisantais avec mes collègues, le Pape est sur TikTok, vous trouverez toujours des exemples un peu anachroniques pour illustrer qu'une personne de 90 ans est sur les réseaux mais force est de constater que 10 % à 15 % des gens, que ce soit par un problème d'équipement ou de maîtrise de la technique, n'ont pas accès à ce type de support informatique et de transmission. Ne les excluons pas et restons dans des tarifs raisonnables s'ils ont besoin d'un certain nombre de documents.

**M. le MAIRE.**- Je me répète : tous les documents que vous souhaitez sont à votre disposition, vous pouvez les consulter. D'emblée, je tue le suspens : lorsque nous allons en fin de séance aborder les décisions, contrats et marchés pris par la Commune, je vous informe que tout est à votre disposition ici. Nous les avons déjà sortis en version papier pour que vous puissiez les consulter immédiatement.

Dans ces conditions, je retiens votre proposition mais que je ne souhaite pas appliquer. Les tarifs qui vous ont été précisés dans la note d'information sont donc les mêmes pour solliciter vos suffrages.

**Il est procédé au vote - Résultat :**

- **Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble vote contre (6 voix)**
- **Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)**
- **Mme LECOEUR vote contre (1 voix)**
- **Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)**

*Il est ensuite procédé au vote test électronique.*

## **10. Débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux**

**M. ZARLOWSKI.**- Depuis 2007, dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les employeurs du secteur privé ont l'obligation de proposer une couverture complémentaire de santé collective à l'ensemble de leurs salariés, avec une obligation de financement au minimum de 50 % de la cotisation. Les salariés, quant à eux, ont en principe l'obligation d'adhérer à la mutuelle collective.



Dans le but d'harmoniser les pratiques et les droits entre la fonction publique et les entreprises privées, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 40).

Pour la mise en œuvre de cette réforme au niveau local, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 prévoit que les collectivités et leurs établissements organisent, au sein de leurs assemblées délibérantes, un débat sur la protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de l'ordonnance, soit au plus tard le 18 février 2022 puis, régulièrement, dans un délai de 6 mois à la suite du renouvellement général de ces assemblées.

Sur la base du rapport relatif à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux ci-annexé et du débat qui s'ensuivra, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue de ce débat.

En complètement et en résumé : la Loi de Transformation de la fonction publique implique un alignement entre public et privé, avec un calendrier de déploiement qui va s'étendre jusqu'à 2026 pour couvrir deux niveaux lorsque l'on parle de protection sociale :

- la complémentaire santé qui couvre tout ce qui peut être absence maladie, maternité, etc.
- la protection sociale liée à l'incapacité de travail, invalidité, décès (prévoyance).

C'est assez classique. Je pense que c'est une bonne chose progressivement de le rendre obligatoire progressivement pour s'assurer que l'ensemble des agents territoriaux puissent bénéficier de ces avantages.

**M. MINETTO.**- Nous sommes contents de voir cela arriver depuis le temps que nous réclamons. Simplement, un point nous interpelle page 2 : *« ce sont aujourd'hui 89 % des employeurs publics locaux qui déclarent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents en santé et en prévoyance. »* Peut-être pourrions-nous agir un peu plus vite que janvier 2025 ?

Contrairement à vous, je ne cherche pas à qui c'est la faute. Ce n'est pas notre débat, nous voulons parler des Villemomblois et des agents. Qu'il n'y ait pas eu avant, peu m'importe, ce n'est pas le débat. En revanche, nous lisons que 89 % des employeurs publics l'ont mis en place, vous allez le faire et c'est tant mieux, de toute façon c'est la loi mais faut-il pour autant attendre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ? Vous dites en plus que vous commencerez à discuter avec les syndicats en décembre 2022 parce qu'il y a des élections professionnelles. Qu'est-ce qui vous empêche de lancer le débat parmi les agents et les syndicats actuels, quitte à rédiger un protocole avec les syndicats sortants des élections de décembre 2022. Je comprends la notion de légitimité mais pourquoi attendre ?

Je reviens à une question que l'on a posée tout à l'heure dans le débat et qui est directement liée : il est dit que cette complémentaire santé est valable pour les agents fonctionnaires et contractuels du droit public. Je rappelle juste que les vacataires de la Ville n'ont pas le droit à la mutuelle territoriale nationale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des agents territoriaux. Nous avons donc en ce moment dans la Ville un grand nombre d'agents, quand bien même ce ne serait pas en équivalent temps plein, dont j'aimerais connaître le nombre de personnes, qui ont soit un travail précaire soit plusieurs petits boulots.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas que ces personnes soient là mais tous ces agents n'ont pas le droit à cette mutuelle territoriale nationale parce qu'ils ne sont pas agents de la fonction publique. Comment fait-on pour ne pas les oublier et qu'ils se soignent ? Beaucoup travaillent dans les centres de loisirs ou les cantines, ils sont au contact d'enfants, donc plus susceptibles d'attraper des maladies ou le Covid-19 en ce moment. Pourtant, ils n'ont pas le droit à une mutuelle.

Ces personnes sont-elles incluses dans ce qui est défini là ? Combien sont-elles aujourd'hui en nombre de personnes et non pas en équivalent temps plein ? Comment peut-on faire ? Peut-être par votre action, monsieur le Maire, par l'action de la députée ou par notre action commune, nous pourrions décider d'une



motion, d'une action de manière que ces personnes qui font partie des personnels de la Ville bénéficient de cette mutuelle territoriale nationale pour se soigner ?

**M. CALMÉJANE.**- Par rapport à ces mises en place de couverture complémentaire des agents territoriaux, quel est le calendrier de mise en œuvre avec cette convention qui va intervenir avec le centre de gestion ?

Page 2, la note évoque différents tarifs calculés ou donnés jusqu'à maintenant par un questionnaire vis-à-vis des collectivités qui ont déjà mis en place ces mutuelles. Dans le cadre d'une prévision budgétaire telle qu'exposée par M. ROLLAND, avez-vous quelques valeurs cibles pour déterminer la charge supplémentaire pour la Collectivité ? Et l'effet sur nos agents ?

Puis, en parallèle, quelle sera l'incidence sur les contrats d'assurance en cours ?

**M. ZARLOWSKI.**- Concernant le « *c'est tard* » « *cela ne va pas assez vite* », premier élément de réponse : en effet, cela n'a jamais été fait avant. Nous avons annoncé que nous y travaillerions, nous y avons réfléchi. Pourquoi le calendrier est-il si tardif ? Contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas nous qui faisons le choix d'instaurer ou d'imposer. Ce ne sera ni monsieur le Maire ni la majorité ni les conseillers municipaux d'opposition. Il y a des choix de labellisation, vous aurez qu'il y a non seulement une contribution de l'employeur mais surtout une obligation d'adhésion. Cela impliquera peut-être un apport d'avantages mais pas forcément puisque certains sont déjà assurés soit à leur propre nom soit par leur conjoint qui potentiellement travaille dans le privé et a déjà une mutuelle qui couvre la famille.

Nous ne voulons donc pas être dans l'imposition. Pourquoi le calendrier est-il aussi tardif ? Parce que cela se fera progressivement, ce sera notamment discuté avec les partenaires sociaux pour se donner le temps de le faire et de proposer un calendrier.

Sur l'aspect des vacataires, mon collègue après sa brillante présentation vous a répondu justement que l'on était plutôt dans une estimation de masse salariale parce que, par définition, si on voulait établir des effectifs très précis, il faudrait prendre le nombre d'heures des vacataires et le ramener à l'année, on vous donnerait un volume qui finalement ne voudrait pas dire grand-chose.

Pour vous donner plus d'éléments, les vacataires sont toujours à peu près dans les mêmes services : une quinzaine de personnes dans les services entretien/restauration, six agents de traversée, beaucoup plus en termes d'animation avec une cinquantaine de personnes.

Il est vrai que c'est un statut très à part. Matériellement, pour pratiquer un peu ce type de sujet, je ne me vois pas préciser à un organisme que le mardi la personne est assurée, qu'elle ne l'est plus le mercredi et qu'elle revient le jeudi, puis qu'elle ne sera ensuite assurée que dans un mois. Matériellement, cela ne peut pas fonctionner. Et enlever tout un mois de protection sociale à un salarié qui ne travaillerait qu'une journée, je trouve cela déraisonnable.

**M. MINETTO.**- Donc ils ne sont pas assurés du tout.

**M. ZARLOWSKI.**- Aujourd'hui, il n'existe pas de disposition pour aller dans ce sens, ni dans les obligations ni dans les propositions des différents organismes. Il y a un « vide » dans le sujet. Il ne peut y avoir qu'une protection individuelle qui couvre les effets de vacation à Villemomble et ailleurs successivement les autres jours, ou dans d'autres emplois du privé. En effet, ces personnes peuvent alterner.

Concernant l'approche budgétaire, ce sera pris en compte mais on n'est pas sur le calendrier 2022 puisque les impacts seront à la marge.

Concernant les assurances, cela va au-delà puisque les assurances ne prenaient qu'une petite partie de ces protections. Auquel cas, on ajustera ou on dénoncera ces contrats si nécessaire.



**M. MINETTO.**- Il y a donc une petite centaine de personnes, soit 1/6<sup>ème</sup> environ des agents de la Ville. C'est important : 1/6<sup>ème</sup> des agents de la Ville peuvent ne pas se soigner. Il faut avoir en tête que ces agents qui sont plutôt dans des contrats précaires, donc n'ont pas beaucoup d'argent, n'ont pas accès à cette mutuelle. En tant qu'élus, nous devons nous poser la question de comment faire en sorte que ces personnes puissent soigner.

Je vais même plus loin, monsieur ZARLOWSKI, nous savons tous les deux que, dans certains services, il est même difficile de recruter. Autrement dit, vous avez besoin d'une stabilité et d'une présence de ce personnel, et il vous en manque. Si d'autres tombent malades, il en manquera encore plus. Comment peut-on les aider et faire en sorte qu'ils se soignent ?

Par exemple, la Ville pourrait-elle négocier des tarifs préférentiels avec une mutuelle ? Il existe des possibilités, il ne s'agit pas de l'opposition ou de la majorité, vous avez des possibilités en étant aux commandes de la Ville pour aider ces personnels précaires et dont nous avons besoin. Ils font des actions quotidiennes dans la Ville et il en manque. Nous ne devons pas les perdre. Ma question n'est pas un piège : comment les aider ?

**M. le MAIRE.**- Une dernière réponse, après nous clôturons.

**M. ZARLOWSKI.**- L'idée n'est pas d'annoncer des scoops aujourd'hui. Il n'y aura pas de mutuelle particulière pour cette population mais nous cherchons une solution alternative qui concernerait un périmètre plus large.

**M. MINETTO.**- D'accord. Par exemple, une mutuelle municipale serait une bonne idée, ce que l'on avait proposé.

**M. le MAIRE.**- Pour le coup, ce n'est qu'un débat, nous n'avons qu'à prendre acte de sa tenue.

Pardonnez-moi, monsieur MINETTO, cela me fait penser à une ancienne publicité pour un apéritif à base d'arachides : vous voulez toujours plus.

**M. MINETTO.**- Ne déformez pas les idées.

**M. le MAIRE.**- Nous abordons un sujet qui nous préoccupe tous, la qualité du service public auprès de nos habitants, c'est une belle progression, certes un cadre législatif nous conduit à le faire mais nous le mettons en œuvre, et cela ne vous suffit toujours pas. Il faut toujours que ce soit plus.

Je vous le dis comme je le pense : il ne peut pas être envisagé de fonctionnariser tout le monde qui travaille aujourd'hui et de nous retrouver dans une situation, comme certaines collectivités bien mal gérées du Département ou d'ailleurs, avec 1 000 agents titulaires, à temps complet comme certains de vos amis dans le Département se complaisent à le faire.

Nous essayons d'être dans les clous dans le cadre législatif. Par exemple, dans le nord du Département, une ville est conduite et tancée par le Préfet pour passer aux 1 607 heures, elle s'y refusait jusqu'alors. D'autres villes, toujours de la même couleur politique, s'échinent à ne pas vouloir passer aux 1 607 heures. Nous avons dû le faire et, dans le même temps, nous arrivons à une vraie progression sociale mais, une nouvelle fois monsieur MINETTO, ne soyez pas chaque fois dans l'exagération.

**M. MINETTO.**- Vous êtes en permanence dans la caricature.

**M. le MAIRE.**- J'utilise encore une autre expression : chaque fois que je vous tends la main, vous me prenez le bras. Je vous avoue que le fait que vous ne soyez pas à la tête de notre commune est plutôt rassurant à tout point de vue, que ce soit au niveau idéologique ou financier.

**M. MINETTO.**- Le débat était serein et positif, vous polluez le débat avec votre bêtise. C'est incroyable



## **11. Création de poste entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1er janvier 2021**

**M. le MAIRE.**- L'évolution de carrière des agents et la réorganisation de certains services nécessitent la création de postes qui modifiera le tableau des effectifs, comme suit :

| Nombre de création | Grade                                                      | Dont création nette | Nombre de suppression | Grade à supprimer en fin d'année après avis du Comité technique | Motif                                                                                                                  |
|--------------------|------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                  | Attaché                                                    |                     | 1                     | Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe                  | 1 poste de responsable pôle enfance – changement de grade au titre de la promotion interne                             |
| 1                  | Attaché                                                    |                     | 1                     | Attaché                                                         | 1 poste de Coordinateur des relations habitants et des instances de démocratie locale – modification intitulé du poste |
| 1                  | Attaché                                                    | 1                   |                       |                                                                 | 1 poste d'Adjoint au responsable du service Urbanisme                                                                  |
| 1                  | Adjoint administratif                                      |                     | 1                     | Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe      | 1 poste d'assistante administrative à la Médiathèque pour les besoins du recrutement                                   |
| 1                  | Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe |                     | 1                     | Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe      | 1 poste Assistante administrative-chargée de l'action sociale et animation – agent titulaire changement de filière     |
| 1                  | Adjoint technique                                          |                     | 1                     | Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe          | 1 poste d'agent de propreté urbaine pour les besoins du recrutement                                                    |
| 1                  | Ingénieur                                                  |                     | 1                     | Attaché                                                         | 1 poste de responsable du service Entretien et Restauration pour les besoins du recrutement                            |
| 7                  |                                                            | 1                   | 6                     |                                                                 |                                                                                                                        |

Ce dernier poste est malheureusement à pourvoir actuellement et sur lequel nous sommes à la peine. D'ailleurs, je remercie la Direction générale qui assure l'intérim pour faire fonctionner le plus gros des services de notre Collectivité et qui est le plus au contact de nos habitants.

**M. CALMÉJANE.**- Par rapport au dernier point concernant le responsable du service Entretien Restauration, effectivement, un agent est parti mais, tel que c'est présenté, je comprends que vous recherchez quelqu'un au grade d'ingénieur par rapport au poste précédent ?

**M. le MAIRE.**- Oui.

**M. CALMÉJANE.**- Donc ce n'est pas une suppression de poste. J'ai effectivement noté en Commission des Finances, par rapport à la tendance du nombre d'agents dans la Collectivité et sa masse salariale, qu'il faut bien regarder d'une part le nombre d'agent, d'autre part le type de poste. Or, on s'aperçoit que, pour des raisons qui sont propres et que vous nous expliquerez peut-être, ainsi que le coût, comme vous ne trouvez pas de candidat sur le grade du précédent agent, vous remontez le niveau au grade d'ingénieur, et cela aura une incidence sur la masse totale salariale. Il y a un nouveau poste avec un nouvel échelon, ce qui aura une incidence sur la masse salariale et donc sur le budget de notre collectivité. Il faudra le mesurer tout au long des mois et années à venir.

**M. le MAIRE.**- En effet, je vais être lapidaire... M. BANCEL demande la parole, j'avais l'intention de conclure.

**M. BANCEL.**- Je ne vais pas vous embêter longtemps, j'avais juste une remarque : j'ai cru comprendre qu'il était difficile de prendre rendez-vous au service Urbanisme en ce moment. Beaucoup de choses se passent, nous ne tirerons pas sur l'ambulance quand je sais qu'il y a de nombreuses difficultés comme j'ai pu en discuter avec certains d'entre vous.



Est-ce temporaire ou avons-nous un vrai sujet de fond ? Et question subsidiaire : avons-nous beaucoup de postes de vacants et difficiles à recruter dans l'organigramme de la mairie ? C'est pour mon information.

Enfin, je sais que l'organigramme est un vieux dogme que l'on essaie d'obtenir. Je retente ma chance humblement en disant que, sur ce genre de chose, je vais être obligé de pas participer au vote ou de m'abstenir car je n'ai aucune bille pour évaluer si c'est une bonne ou une mauvaise chose.

Nous vous faisons confiance, vous faites mais nous nous abstiendrons en conséquence.

**M. le MAIRE.**- D'une part, le fait d'avoir un dogme n'est pas une bonne chose. D'autre part, vous nous faites confiance, oui, faites-le. Il apparaît que, dans toutes les collectivités, on a cette appétence à vouloir adapter le service public avec, monsieur CALMÉJANE, un certain niveau d'exigence par rapport à précédemment. Le service public aux habitants était plutôt dégradé parce que l'on recherchait à payer le moins possible alors que le niveau d'exigence actuel nous mène à deux secteurs tendus, pour vous répondre monsieur BANCEL, que sont l'urbanisme et le juridique.

Il s'agit de deux métiers prisés, très sollicités. Pardonnez cet anglicisme, sur le juridique, on est plutôt en back-office parce que, lorsque l'on est par exemple attaqué sur cinq délibérations du Conseil municipal par M. CALMÉJANE, cela requiert d'avoir une puissance de connaissances de fond de ces sujets. Aujourd'hui, les deux postes de juristes ne sont pas pourvus, le responsable de Service Assemblée, marché n'est pas pourvu.

S'agissant de l'Urbanisme, vous venez de le souligner, nous sommes plutôt dans un mode dégradé quant à l'instruction des dossiers. C'est du fond et cela requiert un certain professionnalisme et de l'attention au sujet. Cela demande de la concentration, ce qui n'est pas toujours facile si en plus on reçoit le public. Cela nous a amenés à fermer parfois le service, à réduire les amplitudes horaires ou à proposer un système de rendez-vous.

Il n'empêche qu'on ne reste pas les deux pieds dans le même sabot : actuellement, nous avons demandé une mission en externalisation pour ne pas nous retrouver dans des situations malheureuses comme évoqué tout à l'heure de permis tacite parce que non instruits. C'est là où c'est particulièrement tendu.

On a parlé du service Restauration Entretien où on a un poste à pourvoir mais c'est la situation conjoncturelle, peut-être sera-t-elle différente l'année prochaine. L'année passée, on n'avait pas de directeur des Finances, de directrice des Services Techniques ou au Commerce. On a réussi à pourvoir les postes.

Aujourd'hui, je le sais et je le dis parce que certains nous entendent : on a trouvé les bonnes personnes et on est particulièrement satisfait du travail effectué ensemble parce que l'on a un autre niveau d'exigence que la mairie *low-cost* à laquelle nous étions habitués.

Je sou mets aux voix ce tableau.

***Il est procédé au vote - Résultat :***

- ***Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)***
- ***Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes vote pour (3 voix)***
- ***Mme LECOEUR s'abstient (1 voix)***
- ***Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)***

***Il est procédé au vote test électronique.***

## **12. Création de contrats d'apprentissage**

**M. le MAIRE.**- Nous-mêmes sommes particulièrement invités à voter pour des contrats d'apprentissage, c'est possible dans le cadre de la fonction publique territoriale. Ces dispositifs permettent l'accueil d'apprentis ayant une reconnaissance également de travailleurs handicapés pour certains d'entre eux. En bref, nous essayons de répondre présents aux sollicitations des pouvoirs publics.



Jusqu'ici, nous avons la possibilité de cinq contrats d'apprentissage, aujourd'hui pourvus, et nous voulons nous doter d'une possibilité de monter à 10.

**M. BANCEL.**- C'est une excellente initiative que nous voterons forcément.

Par curiosité, avez-vous déjà une idée d'où vous voulez positionner les cinq nouveaux ?

Je me permets une idée, je ne sais pas si elle est faisable ou utopique, est-il possible de prendre des apprentis dans les secteurs en tension que l'on peut fidéliser et garder à terme ?

**M. le MAIRE.**- Merci de vos encouragements.

**M. CALMÉJANE.**- Nous partageons le principe puisque cinq étaient déjà créés. J'ai une petite question complémentaire : pour avoir des apprentis, il faut des maîtres d'apprentissage, la ressource est-elle là pour bien encadrer, éduquer et former ces jeunes ? Ce n'est pas le tout de signer un contrat, cela fait partie d'un *continuum* vis-à-vis du jeune et de son formateur.

**M. le MAIRE.**- Tout est dit. L'intention est là, vous la saluez et je vous en remercie. Cette intensification ne visera pas à remplacer quelqu'un, on est véritablement dans la philosophie de permettre à quelqu'un d'apprendre un métier.

Sera-t-il fidélisé à l'issue ? Je n'en sais rien.

Dans quels domaines, services ou directions seront-ils affectés ? Je n'en sais rien non plus puisque, comme cela a été dit, l'important est le maître d'apprentissage. On a des ressources et des possibilités mais rien n'est arrêté, nous n'avons pas de blocage. On se laisse la possibilité d'avoir des contrats, on piochera dedans et j'ose espérer que par exemple des jeunes Villemomblois ou autres fassent un bout de chemin avec nous.

J'ai cru comprendre dans vos intentions que c'était un vote à l'unanimité ?

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

En termes électroniques, la fois dernièrement, nous nous interrogeons sur le vote unanime et la possibilité d'avoir une sorte de *deus ex machina* qui voterait pour nous, M. BANCEL était assez mal à l'aise avec cette idée. Je vous propose que l'on continue à voter.

*Il est procédé au vote test électronique.*

### **13. Approbation du règlement intérieur de location des salles communales**

**M. le MAIRE.**- Il vous est proposé de préciser les modalités de réservation notamment, puis les conditions d'utilisation. Le règlement était plutôt ancien, il convenait de le mettre à jour pour être un peu dans la réalité, avoir quelque chose de plus renforcé parce que, parfois, les locations de salle, notamment à la médiathèque ou à Mermoz, sont un peu compliquées avec les usagers. Avez-vous des commentaires ? Je ne vois pas de main qui se lève, je sou mets aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.***

*Il est ensuite procédé au vote test électronique.*

**M. PRINCE.**- La prochaine fois, y aura-t-il un temps limite pour voter ?

**M. le MAIRE.**- Il existe déjà, le temps restant apparaît sur l'écran.



## ❏ Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville

**M. le MAIRE.**- Je vous rappelle que tout ce qui est présenté par ces tableaux synthétiques est également à disposition si vous le souhaitez.

**M. MINETTO.**- On va faire vite puisqu'après il faut aller travailler.

2021/111 - OBJET - Approbation du bail de location relatif à la mise à disposition précaire du logement situé à la Maison Familiale de Villemomble, Altitude 1200 – 38250 CORRENÇON-EN-VERCORS, au bénéfice de M. Roger GIRARD (montant du loyer : 234 € + charges afférentes)

Il nous semblait qu'il était parti mais est-il toujours dans la maison de Corrençon ?

**M. le MAIRE.**- Le directeur de la maison familiale a fait valoir ses droits à la retraite. Néanmoins, comme il avait un logement sur place, il l'a conservé, je pense que cela va cesser au bout d'un moment mais, en attendant, on lui fait payer un loyer.

**M. MINETTO.**-

|          |                        |                                                        |                                                                                        |                                                                 |
|----------|------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 2021/005 | ASSOCIATION<br>PROMEVL | 21 avenue des Genottes<br>95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE | Prestations de médiation sociale de<br>proximité au sein de la ville de<br>Villemomble | <u>Forfaitaire</u> : 124 516,85<br><u>Unitaire</u> : max 10 000 |
|----------|------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|

S'agissant d'une somme importante, nous aimerions avoir au prochain Conseil municipal une petite présentation du résultat de cette médiation. Il y a eu des échos positifs par endroits et négatifs à d'autres.

Pour terminer et par rapport à tous les audits qui ont eu lieu, je pense que la moindre des choses serait d'en faire une présentation au Conseil municipal mais peut-être est-ce prévu et dans ce cas tant mieux. En conseil de quartier, il a été dit « *si vous les voulez, on vous les donne* ». Ce serait bien d'en avoir la présentation en Conseil municipal.

**M. le MAIRE.**- C'est enregistré.

**M. CALMÉJANE.**- D'abord, vous avez signalé en préambule que les documents étaient à disposition. Je rappelle que nous sommes conseillers municipaux et que, si nous demandons copie des documents, ils doivent nous être fournis. Comme vous vous targuez de modernité, je ne vois aucun inconvénient à ce que cela se fasse par voie dématérialisée, notamment pour les documents que j'ai demandés en juillet, en septembre et en décembre.

Je redemande la même chose concernant les Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation pour l'année 2021, c'est-à-dire :

- 2021/103 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots nos 4/5/7/17/18 de la propriété sise 142 Grande Rue - 93250 VILLEMOMBLE, parcelle cadastrée Q 117, d'une contenance de 660 m<sup>2</sup> (montant de la dépense : 95 000 €, offre d'achat)
- 2021/104 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots nos 8/9/10/11/12/3/20/21 de la propriété sise 142 Grande Rue - 93250 VILLEMOMBLE, parcelle cadastrée Q 117, d'une contenance de 660 m<sup>2</sup> (montant de la dépense : 410 000 €, offre d'achat)
- 2021/105 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, des lots 1/4/9/14/17/23/24/25 de la propriété sise 45 avenue du Raincy - 93250 VILLEMOMBLE, parcelle cadastrée I 67, d'une contenance de 336 m<sup>2</sup> avec une surface utile ou habitable de 275 m<sup>2</sup> environ (montant de la dépense : 240 000 €, offre d'achat)



2021/108 - OBJET - Acquisition par la commune de Villemomble, au titre de l'exercice du droit de préemption urbain, de la propriété sise 11 avenue de Fredy - 93250 Villemomble, parcelle cadastrée AQ 11, d'une contenance de 788 m<sup>2</sup> (montant de la dépense : 1 450 000 €)

2021/110 - OBJET - Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant des quêtes lors des mariages

Sur cette dernière Décision, n'y a-t-il plus de quête ou est-ce un changement de formulation ?

**M. le MAIRE.** - Il y a eu moins de mariages qu'à l'accoutumée l'année dernière (79 unions) et peu de personnes y assistaient, les conditions sanitaires nous ayant amenés à limiter à 20 personnes au mieux dans certaines célébrations.

Puis, il est vrai que cela ne se fait pas ailleurs et que c'était relativement malvenu. Les gens nous regardaient d'un air oblique. Ce n'était plus une pratique, on a simplement entériné ce fait.

**M. CALMÉJANE.** - Je poursuis avec les contrats pris par le Maire dans le cadre de sa délégation :

|           |                                      |                                                    |                                                                                                                                                                               |           |
|-----------|--------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2021/C151 | END TELEVISION                       | 68 rue de Provence<br>75009 PARIS                  | Contrat de location de chalets pour le marché de Noël 2021                                                                                                                    | 30 652,80 |
| 2021/C152 | END TELEVISION                       | 68 rue de Provence<br>75009 PARIS                  | Contrat de prestation d'animations et de décorations pour le marché de Noël 2021                                                                                              | 21 957,24 |
| 2021/C163 | FPA<br>CONSULTANTS                   | 34 avenue Louis Pasteur<br>28630 GELLAINVILLE      | Contrat de prestation d'assistance en marchés publics pour une durée de 6 mois                                                                                                | 37 800,00 |
| 2021/C166 | LEADER INTERIM -<br>Agence TERTIAIRE | 43 rue Vivienne<br>75002 PARIS                     | Recrutement de 2 secrétaires pour un renfort d'activité jusqu'à fin décembre sur des missions classiques administratives : gestion de courrier, téléphone, mails, classement. | 15 000,00 |
| 2021/C176 | REFPAC-GPAC                          | 270 boulevard Clemenceau<br>59700 MARQ EN BAROEUL  | Convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure et des droits de voirie                                                     | 18 000,00 |
| 2021/C177 | FIDELPASS                            | 78 allée Jean Jaurès<br>BP 71028<br>31000 TOULOUSE | Contrat de prestations de services pour le réseau Cœurs de Villes - Villemomble                                                                                               | 22 605,00 |
| 2021/C182 | ANGERIS                              | 87 boulevard Haussmann<br>75008 PARIS              | Pilotage de mission et assistance dans la création d'une foncière cœur de ville                                                                                               | 45 600,00 |

S'agissant des marchés pris par le Maire dans le cadre de sa délégation :

|          |                         |                                                        |                                                                                  |                                                                 |
|----------|-------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| 2021/005 | ASSOCIATION<br>PROMEVIL | 21 avenue des Genottes<br>95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE | Prestations de médiation sociale de proximité au sein de la ville de Villemomble | <u>Forfaitaire</u> : 124 516,85<br><u>Unitaire</u> : max 10 000 |
|----------|-------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|

Encore une fois, je souhaite avoir communication de ces différentes décisions ou copies de contrat ou délibérations. Je répète que cela ne me pose aucun problème de les recevoir sous forme dématérialisée. C'est une obligation que vous avez vis-à-vis des conseillers municipaux.

**M. le MAIRE.** - C'est bien enregistré.

Y a-t-il d'autres prises de parole concernant ces sujets ? Je vous remercie, les éléments seront transmis.



## **Motion poursuite du chantier EOLE.**

**M. BANCEL.**- Je fais noter au procès-verbal que je quitte la salle et que je ne participerai pas au vote de cette motion pour des raisons d'éthique vis-à-vis de mon activité professionnelle.

**M. le MAIRE.**- Cette motion est présentée par la majorité municipale concernant la poursuite du chantier EOLE.

Considérant le dérapage absolument inédit annoncé par SNCF Réseau sur le projet EOLE avec 1,7 Md€ supplémentaire pour un coût total qui pourrait désormais atteindre les 5,4 Md€,

Considérant que SNCF Réseau n'apporte aucune explication sur ce nouveau dérapage alors même que sa responsabilité a été établie dans le cadre de l'analyse des premiers surcoûts,

Considérant que SNCF Réseau, maître d'ouvrage, reste responsable du coût et du planning de ses opérations,

Considérant la menace d'arrêt du chantier agitée par SNCF Réseau si les 600 M€ supplémentaires qu'ils réclament pour 2022 ne lui sont pas avancés dans les prochaines semaines,

Considérant que ces sommes sont sans commune mesure avec les capacités financières des collectivités.

Considérant que le prolongement du RER E vers l'ouest à Nanterre en 2023 puis à Mantes-la-Jolie en 2024 est absolument crucial pour nos administrés et attendu de longue date,

Le Conseil municipal exige des pouvoirs publics qu'ils prennent leurs responsabilités afin que le chantier EOLE se poursuive sans interruption en 2022.

**M. CALMÉJANE.**- Cette motion portée par la majorité me semble un peu anachronique. Je rappelle que la région Île-de-France et Ile-de-France Mobilité ont été saisies de demandes complémentaires de la part de SNCF Réseau. Comme c'est de sa compétence, elle a constitué une mission d'information et d'évaluation du projet EOLE, des réunions ont déjà eu lieu, notamment le 15 février, avec l'audition de M. BEAUDET, Vice-président chargé des Transports à la Région, et de M. Jean-Emile CROISET, directeur de SETEC et mandataire de groupement. D'autres réunions se sont déjà tenues le 3 et le 12 février, près d'une dizaine mèneront cette mission d'information à rendre ses conclusions début juillet 2022 puisque la mission est organisée pour une durée de six mois.

Que notre commune porte un vœu disant qu'elle souhaite que le chantier se poursuivre, à mon avis, il n'y a pas beaucoup de doute pour qu'il se poursuive, on ne va pas arrêter un chantier de cette dimension. Après, c'est une affaire financière entre les réclamations des groupements d'entreprise, SNCF Réseau qui est maître d'ouvrage et les co-financeurs que sont la Région, l'État, etc.

Dans la motion, un élément me pose question : « *le Conseil municipal exige des pouvoirs publics* ». J'aimerais avoir la liste des pouvoirs publics concernés, sinon c'est trop vague.

Puis, concernant cette motion qui arrive chez nous le 18 février, j'aurais plutôt souhaité voir arriver de la part de la majorité une motion demandant et soutenant le prolongement de la ligne 11 du métro entre Rosny Bois Perrier et Noisy-le-Grand car la période me semble plutôt à faire des demandes concernant l'aménagement de nos territoires, notamment celui de Villemomble, même si cela concerne tout le sud-est de la Seine-Saint-Denis. Je rappelle que c'est le Gouvernement actuel qui a suspendu la prolongation puisque l'ancien Premier ministre a dit qu'il n'y avait plus de délai mais seulement des...

**M. le MAIRE.**- Monsieur CALMÉJANE, nous ne faisons pas de politique nationale ici. Cela a été très clairement souhaité par nos concitoyens et désormais acté dans notre futur règlement intérieur. Dans ces conditions, vous vous êtes exprimé, je crois comprendre que vous n'allez pas voter cette motion, c'est entendu.



**M. CALMÉJANE.**- Vous ne voulez pas répondre comme d'habitude, monsieur le Maire, vous êtes encore une fois à côté du sujet qui ne concerne pas la commune, la ligne EOLE n'est pas portée par un financement communal alors que l'arrivée de la ligne 11 à Villemomble serait un atout supplémentaire en termes de transport.

**M. MINETTO.**- Je suis poli, je le laisse finir.

Nous aimerions effectivement que la ligne 11 soit incluse. Nous aimerions vous entendre sur ce sujet, je crois que vous êtes un des seuls maires qui s'y oppose.

**M. le MAIRE.**- Faux.

**M. MINETTO.**- Si c'est faux, c'est très bien, ajoutons dans la motion que nous défendons la ligne 11. Définissons ce que sont les pouvoirs publics, on s'est posé la même question : est-ce la Région ? L'État ? À qui nous adressons-nous ? C'est un grand mélange.

Je trouve aussi que c'est un vœu politique dans le sens où il arrive à un mois et demi d'élections importantes. On sait que ce genre de projet ne s'arrêtera pas.

Que l'on mette la pression oui mais rajoutons la ligne 11. C'est important pour les Villemomblois autant le RER E.

Pour terminer, vous dites que l'on ne fait pas de politique ici mais c'est bien le Maire de Villemomble qui soutient Valérie PRECRESSE et non pas le conseiller départemental. D'ailleurs, j'aimerais savoir ce qu'en pensent les élus ici engagés *En marche*.

Si vous aviez souhaité ne pas faire de politique ici, vous auriez pu donner votre signature de conseiller départemental.

**M. le MAIRE.**- Sur la ligne 11, ne dites pas de fausse vérité, au moins lorsque l'on est vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est et que l'on a pour collègue et ami le nouveau maire de Neuilly-sur-Marne qui, dimanche dernier, a été brillamment réélu sur un candidat socialiste qui n'a fait que 23 %, je le relève mais, une nouvelle fois je n'ai pas envie de faire de politique.

La ville de Neuilly-sur-Marne avec les erreurs notamment de l'ancien Maire de Neuilly-sur-Marne a conduit à vouloir la ligne 11. Sinon, les pauvres gens habitant le nouveau quartier du secteur des hôpitaux vont se trouver en très grande difficulté.

Ce que dit le Maire de Villemomble est : oui à la ligne 11 mais pas de station de métro à Villemomble. Soudain, vous avez quelque chose d'assez imparable par rapport à ce que vous tentez de faire croire.

Quant à la tournure de cette motion, je pense que c'est pour la défense de notre territoire et de nos habitants que de souhaiter avoir des transports lourds à la disposition des voyageurs et que les pouvoirs publics... pour le coup, c'est tout le monde sauf moi puisque nous ne concourrons pas à ce sujet. Nous sommes tout à fait dépendants de décisions extérieures. C'est pourquoi je vous propose de voter cette motion. Elle aurait du sens si elle était soutenue unanimement par les composantes de notre Conseil municipal. Il faut absolument que nous ayons le prolongement du RER E vers l'ouest. Si vous voulez parler d'autres choses, il nous faut absolument la ligne 11 dès que possible, au moins à Rosny 2, et la ligne 15 qui desservira les gares de Bondy et de Rosny Bois Perrier.

**M. PRINCE.**- À propos de la ligne 11, dès le début, on savait qu'elle s'arrêterait à Rosny-sous-Bois puisque, sur le site Internet de la SNCF, il était indiqué qu'il n'y aurait jamais de prolongement.

**M. CALMÉJANE.**- C'est la RATP. Quand on a des bêtises....



**M. PRINCE.**- Vous alliez sur le site et, dès le début, il était indiqué qu'il n'y aurait jamais de prolongement. En plus, ce que vous racontez, c'est n'importe quoi et utopique. Il n'y avait déjà pas le budget à l'époque.

**M. CALMÉJANE.**- Continuez à vous coucher vis-à-vis des gens à Paris.

**M. le MAIRE.**- Je sou mets aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat :*

- *Le groupe Union pour l'Avenir de Villemomble s'abstient (6 voix)*
- *Le groupe Rassemblement de la Gauche et des Écologistes ne participe pas au vote*
- *Mme LECOEUR s'abstient (1 voix)*
- *Le groupe Réussir Villemomble Ensemble vote pour (25 voix)*

*Il est procédé au vote test électronique.*

### 🗣 Questions orales

**M. MINETTO.**- Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, nous vous avons questionné sur l'attribution d'un logement social T4 à l'un de vos adjoints célibataire qui a lui-même participé au vote d'attribution de son propre logement en disposant même d'un pouvoir supplémentaire.

Nous avons été interpellés par les critères de priorité dans l'attribution de ce logement et d'autres logements attribués à des proches de la majorité municipale.

Après le départ du directeur de l'OPH et son remplacement par un membre non élu de votre liste, la gestion de cet établissement, dont vous êtes en tant que Maire membre de droit, nous questionne.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer quel est le temps moyen d'attente d'un demandeur de logement social à Villemomble entre sa première demande et l'attribution d'un logement à l'OPH de Villemomble ? Quel âge a le dossier le plus ancien en attente ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur le Conseiller municipal d'opposition,

Votre question revêt quelques aspects qui m'interpellent. Vous semblez posséder des renseignements particulièrement confidentiels et je serais tout à fait intéressé de connaître votre source, car je crois qu'elle brave nécessairement des obligations légales de confidentialité.

Monsieur le Conseiller municipal marié 2 enfants, si vous faites des enquêtes sur la vie privée de vos colistiers, ce n'est pas mon cas.

Sur le fond de votre intervention, permettez-moi de vous exposer assez simplement quelle est la situation du logement social sur la commune de Villemomble.

Le délai moyen d'attente (hors Droit Au Logement Opposable), et je précise bien moyen, est de 30 à 36 mois entre le dépôt initial d'une demande et la signature d'un nouveau bail.

Mais permettez-moi de vous donner d'autres chiffres pour étayer votre réflexion.

Sur notre parc, les logements représentant plus de 600 € de loyer (donc les plus chers) ne représentent que 9,8 % du parc pour un taux de vacance de 2,3 %.

Les logements dont les loyers sont inférieurs à 600 € représentent 76 % du parc pour un taux de vacance de 1,4 %.



Cette différence de taux de vacance montre une chose simplement mathématique : plus on progresse dans la grille des loyers, moins les logements sont demandés. Plus encore, certains logements, parce qu'ils sont issus de constructions neuves, peinent à trouver preneurs.

Alors une question simple que je peux vous retourner, Monsieur le Conseiller – marié 2 enfants : lorsque sur la commune vous avez 5 000 demandeurs de logements et que le taux de vacance est de 2,6 %, avec des demandeurs qui ne peuvent pas prétendre à des loyers au-delà de 500 €, quelle proposition faites-vous ?

En clair, l'inadéquation entre l'offre de logements et la demande est manifeste, et Villemomble n'est pas une commune isolée puisque ce que je dépeins là, c'est le cas de l'ensemble des communes d'Île-de-France. Et ce n'est pas votre injonction à la construction de nouveaux immeubles HLM qui va résoudre le problème.

Aujourd'hui, le sujet duquel vous devriez vous saisir, c'est la vacance des logements.

**M. MINETTO.** - Ce qu'a dit Mme LECOEUR tout à l'heure se suffit à lui-même comme suite du débat. Visiblement, les éléments que vous donnez ne sont pas les bons. Quant aux informations, il suffit de se promener dans Villemomble, quand vous distribuez des tracts, regardez les noms sur les boîtes aux lettres et le problème est réglé. Il ne s'agit pas de faire des enquêtes monsieur le Maire qui n'êtes effectivement pas marié, on en est triste pour vous, et qui avait trois enfants. Vos remarques relèvent de la bêtise.

La question est de savoir combien de temps votre adjoint a-t-il attendu pour obtenir ce logement T4 en étant célibataire ? Connaissez-vous beaucoup de célibataires en logement sociaux de Seine-Saint-Denis et qui sont logés dans un T4 ?

Voilà le courrier distribué en ce moment aux gens qui demandent des logements sociaux : *« vous n'êtes pas sans savoir que le nombre de logements vacants à pourvoir chez les bailleurs sociaux implantés sur la ville de Villemomble est particulièrement restreint »* j'ai pourtant cru comprendre qu'il y avait de la vacance *« ce qui explique une longue attente (...) à cela s'ajoute un nouvel élément : le lancement de l'ANRU (...) ce qui veut dire que, malheureusement, le délai d'attente sera encore plus important encore »*.

On nous dit qu'il y a des problèmes de vacance mais on dit aux personnes qui font des demandes de logements sociaux que non seulement le délai est long mais qu'en plus il va être encore plus long.

Vous nous dites que, pour les T2, en dessous ou les T4, il y a une telle vacance que l'on peut obtenir le logement en trois mois et, en dessous, en un mois ou deux.

Vous nous avez répondu, on va saisir la justice. C'est elle qui tranchera, elle demandera les comptes-rendus et autres documents qui vont bien. Après, chacun portera les jugements à savoir si oui ou non il y a eu des passe-droits. Pour nous, être élu, ce n'est pas se servir mais servir les autres.

**M. BANCEL.** - Monsieur le Maire,

Le 7 septembre 2021, 15 jours avant le Conseil municipal de septembre, vous avez rencontré les riverains de la ZAC dite « ZAC Guérin ». Vous avez indiqué aux riverains qu'ils ne pourraient plus vendre leur logement, sauf à l'EPIF. Non seulement vous n'avez pas invité les groupes d'opposition à cette réunion mais vous n'avez pas fait état de cela au Conseil municipal qui suivait.

En février, devant la mobilisation des riverains de Guérin, vous avez été obligé de tenir des réunions, auxquelles nous avons dû nous inviter car, une fois de plus, vous ne nous aviez pas donné les informations.

Pire, les riverains nous ont indiqué que, début janvier, ils avaient déposé en Mairie, pour les 35 conseillers municipaux, des courriers nominatifs. À ce jour, soit plus de 5 semaines après, vous ne nous avez jamais transmis ces courriers. C'est inacceptable. Nous ne comprenons pas pourquoi une telle omerta est mise sur ce dossier.



Lors des réunions de février, vous avez mis en avant un problème de circulation. Les riverains vous ont majoritairement fait remarquer qu'une solution existait, celle-ci étant d'ailleurs indiquée clairement dans le projet d'urbanisme au moment des constructions : « Une voie d'accès sera créée sur la parcelle entre la rue du docteur Guérin et l'allée du plateau pour fluidifier les circulations et éviter les nuisances au sein des voies pavillonnaires des quartiers proches ».

Monsieur le Maire notre question est simple : compte tenu de l'installation prochaine de nouveaux Villemomblois dans ce quartier, dans quel délai allez-vous faire réaliser cette voie d'accès ?

**M. le MAIRE.**- Monsieur le Conseiller municipal d'opposition, cher Secrétaire,

il m'est difficile de répondre à votre question puisque la Municipalité est entrée récemment en préconsultation avec les riverains au sujet de la ZAC Guérin. Envisager d'emblée un calendrier de réalisation de voirie est inepte, voire irresponsable.

Pardonnez-moi, la réponse avait été préparée à l'endroit de Mme POCHON : vous êtes depuis 21 ans élue de notre commune, je constate que vous n'avez rien retenu ni de la façon de faire, ni de la réglementation.

Maintenant, je vous rappelle que nous avons le 23 septembre 2021 abordé ce sujet lors du Conseil municipal. À cette occasion, nous avons d'ailleurs voté une Délibération portant approbation du protocole bipartite entre la Ville et l'EPT Grand Paris Grand Est sur le financement des études du projet d'aménagement de la ZAC Guérin. Délibération que votre groupe avait votée.

Je rappelle que cela fait suite aux 350 logements autorisés à la construction par les deux maires qui m'ont précédé. On parle de plusieurs immeubles... devant certains pavillons.

Cette préconsultation nous paraissait nécessaire mais les conditions sanitaires n'étaient plus réunies en décembre et en janvier face au variant Omicron. Récemment, nous avons terminé un premier cycle de 4 réunions avec les différents riverains du secteur. Il y en aura d'autres. Ces discussions entamées ont été très intéressantes ; les riverains ont été attentifs à la réalité de la situation. Certains ont même proposé des aménagements sur le secteur, qui seront étudiés.

Voilà pourquoi, la Municipalité s'attache désormais à dialoguer directement avec les riverains car, quoi qu'il arrive, ils restent les premiers concernés. Je vous remercie.

**M. BANCEL.**- Pourquoi à titre plus personnel pensez-vous que nous pourrions avoir les courriers au moins pour la forme ? Ou alors c'est un loupé ? C'est arrivé à Noël et parfois les courriers se perdent.

**M. le MAIRE.**- Pardonnez-moi, je vous interromps : les courriers ne sont pas arrivés, donc on ne pouvait rien transmettre.

Je peux produire ce que j'ai reçu, pour le coup, on n'appliquera pas le tarif à 0,18 €.

**M. MINETTO.**- On reçoit des copies de courrier de type vœux de Mme Marigny, le Journal du Château, et c'est une très bonne chose mais ces courriers-là n'arrivent pas alors que les riverains nous assurent les avoir fait tamponner en mairie pour les 34 conseillers municipaux. Ce sont des courriers nominatifs que, visiblement, personne de chez nous n'a eus.

Cela s'ajoute aux réunions dont nous ne sommes pas informés, la réunion du Conseil municipal où vous ne dites pas que vous avez vu les riverains en leur annonçant qu'ils ne pourraient plus vendre, cela fait beaucoup pour un dossier. En plus, pour d'autres dossiers comme celui de l'avenue Fredy, vous tenez des réunions dans des lieux fermés alors que, pour les riverains de la ZAC, vous avez expliqué en réunion de quartier, que vous avez faite sous la pression, que vous ne pouviez pas faire autrement que de ne pas les tenir à cause du Covid-19. Avenue Fredy, on peut tenir des réunions, la ZAC Guérin, on ne peut pas.



Notre question est simple : c'était au PLU quand cela a été construit. Il suffit de décider aujourd'hui de faire appliquer ce qui était dans le permis de construire et de faire en sorte que cette allée, qui permet de desservir l'allée du Plateau, soit ouverte. Cela a été la majorité, nous avons les quatre réunions et l'ensemble des riverains disaient que cela pouvait se faire.

**M. le MAIRE.**- Vous prenez deux minutes de la conversation qui nous était dévolue. Cela va bien se passer monsieur MINETTO.

Visiblement, il y a eu un raté dans la distribution de ce courrier en mairie. Comme vous venez de le dire, quand quelque chose vous est adressé, cela vous est retransmis. Ne voyez pas malice en la matière de type « *il ne faut surtout pas qu'ils prennent connaissance de ce courrier* ». Lorsque vous voyez l'action menée par les riverains du secteur, il aurait été bien stupide de mettre le courrier de côté pour que vous ne soyez pas informés alors que vous avez tout de suite l'information avec les nouvelles technologies et les réseaux sociaux.

Ensuite, nous n'avons pas tenu de réunion sous la pression. Elles étaient évidemment prévues. J'ai même des preuves pour décaler le calendrier dans un premier temps envisagé. D'ailleurs, ce que les riverains ont entendu et parfaitement compris lorsqu'ils m'ont posé la question : « *vous arrivez à faire une réunion à Mermoz un 30 novembre et vous ne pouvez pas nous voir ?* » Je tenais tout simplement à ce que les quatre réunions s'enchaînent parce que la perspective d'une transformation monstrueuse de ce quartier, qui a démarré et qu'il fallait stopper, crée des craintes et des interrogations, je n'avais pas envie de mettre de la psychose à la psychose, et surtout de ne pas faire une première réunion et se retrouver à ne pas pouvoir poursuivre, les dispositions gouvernements nous en empêchant. Je tenais à trouver une période et les quatre réunions se sont effectivement déroulées en même pas 15 jours.

**M. BANCEL.**- Monsieur le Maire,

Le règlement de la crèche de Villemomble impose une fermeture de la crèche 1 mois en août et 1 semaine à Noël.

Ce règlement est d'un autre temps, celui où les entreprises fermaient 1 mois consécutif et toutes au même moment. C'est devenu inadapté avec la réalité des vies professionnelles d'aujourd'hui.

Les Villemomblois ont d'ailleurs déjà connu des horaires de la crèche avec des horaires souples et une crèche ouverte en été.

Monsieur le Maire, seriez-vous prêt à laisser la commission petite enfance proposer une modification du règlement intérieur, en concertation avec les Villemomblois parents et futurs parents, pour faire une proposition d'ici le mois de juin au conseil municipal d'un règlement intérieur des crèches en adéquation avec les attentes des Villemomblois ?

**Mme FITAMANT.**- Je rappelle en préambule que votre question a été traitée lors du Conseil municipal de juillet 2021. À cette occasion, nous avons en effet voté le nouveau règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des Établissements municipaux d'Accueil de la Petite Enfance. Vos collègues l'ont d'ailleurs voté avec l'ensemble des membres du Conseil municipal. Je vous renvoie donc au verbatim de ce Conseil municipal.

Je rappellerai simplement ceci : lors de notre arrivée aux responsabilités, nous avons constaté une faible présence d'enfants sur la période d'août 2020. Ainsi, à cette période du 3 au 21 août, une seule section était ouverte au Pôle, et pas plus de 20 enfants ont été accueillis sur 126 enfants en effectif complet. Certains jours du mois d'août, une dizaine d'enfants seulement étaient présents. Sur l'ensemble des parents concernés par la fermeture, seules 3 familles ont manifesté un souhait d'accueil. Une solution leur a été proposée à Cadet Rousselle en accueil familial et 1 seule famille s'est saisie de cette alternative pour seulement 1 semaine.



Je rappelle tout de même que l'ouverture d'une seule section mobilise 2 agents techniques, 1 agent de restauration, 5 auxiliaires de puériculture et 1 responsable, soit 9 agents à temps complet pour accueillir entre 12 et 20 enfants sur une surface de 1 900 m<sup>2</sup>.

À travers le nouveau règlement mis en œuvre, la Municipalité a voulu garantir le bon fonctionnement des structures en assurant un bon équilibre de travail pour les agents tout en optimisant les taux d'encadrement pour le reste de l'année. En effet, en fermant le Pôle au mois d'août, on peut donner les congés réglementaires à l'ensemble de nos personnels, on optimise la gestion financière des structures et on sécurise les taux d'encadrement.

De même, la Municipalité s'emploie à fidéliser nos agents en créant des postes, en revalorisant les salaires, en améliorant les conditions de travail, en aménageant les locaux (la création future de la buanderie aidera beaucoup le personnel) et toutes les équipes sont mobilisées autour d'un projet éducatif autour de l'enfant.

Je conclus en ayant un mot pour les équipes de nos structures de la petite enfance qui font un travail exceptionnel dans ce contexte si particulier. Nous leur sommes très reconnaissants.

J'ajoute que, l'année de notre arrivée, c'est resté ouvert en août mais, quand j'en ai discuté avec le service petite enfance, en fait les établissements et les crèches étaient fermées en août. Et les parents n'ont jamais manifesté de souhaits d'une ouverture ou alors à la marge, puisque la crèche familiale proposait l'accueil chez des assistantes maternelles. Il y avait toujours une solution. En réalité, ce n'est pas utilisé parce que les personnes qui inscrivent leurs enfants sont prévenues d'emblée de la fermeture en août. Les personnes s'organisent en conséquence.

**M. BANCEL.** - Merci madame FITAMANT pour votre réponse. Nous n'avons volontairement pas tellement parlé de la période Covid-19 car j'ai eu écho des difficultés et des efforts du personnel pour s'adapter au maximum. Nous en sommes évidemment reconnaissants et il n'était pas question de pointer cette période et de taper sur qui que ce soit pendant cette période compliquée pour tout le monde.

J'entends que les parents s'organisent, je suis parent, je sais comment cela se passe, on n'a pas le choix donc on y va. Quand on a la chance d'avoir une place en crèche, ce qui n'est pas mon cas, on s'adapte parce que l'on est content d'avoir une place, donc on ne va pas en plus faire la fine bouche.

Pour en avoir échangé autour de moi avec d'autres parents, certains refusent de faire la demande d'une place en crèche parce que cela leur bloque quatre semaines sur les cinq semaines de congé. Cela peut ne pas correspondre à des demandes, dans certains domaines, on travaille davantage l'été. Par exemple dans le ferroviaire, les gros chantiers ont toujours lieu en période estivale.

S'il existe des solutions alternatives, pour être constructif, elles gagneraient peut-être à être explicitées au moment de l'inscription de manière que ce ne soit pas un frein au moment où l'on s'interroge ? Forcément, les parents s'organisent. Quand on a des enfants, en général, on essaie d'anticiper.

**Mme FITAMANT.** - Effectivement, on l'explique à l'inscription et même en amont puisque l'on encourage vivement les personnes à suivre le point info famille mensuel où tout est expliqué. Je ne sais pas si les gens sont réticents vis-à-vis de la crèche municipale mais on a 400 demandes aujourd'hui.

On explique tout, contraintes, avantages, y compris les fermetures d'août et de la semaine entre Noël et le Jour de l'An, et je n'ai pas eu de problème particulier.

**Mme BERGOUGNIOU.** - Monsieur le Maire,

L'actualité est marquée depuis plusieurs semaines, sur de possibles dérives et maltraitements dans les EHPAD.

Deux grands groupes sont ciblés par le public et la presse.



L'un d'eux dispose d'un établissement sur notre commune.

Par le passé, grâce au travail des élus, du personnel du CCAS, des familles, des associations locales et du lycée Blanche de Castille, de nombreux échanges et visites étaient organisés dans l'établissement et nous n'avons pas eu de signalement sur le fonctionnement de l'établissement.

Depuis 2 ans à cause de la Covid, les échanges ont été fortement réduits.

Depuis les dernières semaines, avez-vous contacté l'établissement, l'ARS, la Préfecture, les familles pour faire une analyse du fonctionnement de l'EHPAD de Villemomble ?

**M. le MAIRE.-** Madame la Conseillère Municipale d'opposition,

Si nous avons des contacts réguliers avec cette structure, il ne vous échappera pas que nous n'avons pas de pouvoir hiérarchique sur un établissement privé.

En outre, je ne sais pas quelle conception vous pouvez avoir de la fonction de Maire mais, pour ma part, je ne considère pas être un suppôt de la Stasi, devant jeter l'opprobre sur tout et tout le monde.

Mais connaissant le Président de votre groupe, je suis certain qu'il a déjà écrit au Préfet pour lui expliquer très exactement ce qu'il doit faire sur ce sujet.

**Mme BERGOUIGNOU.-** Vous ne répondez pas du tout à ma question, comme d'habitude. À la limite, au sein du Conseil municipal, la façon dont nous sommes traités est en intolérable, la façon dont vous parlez de M. CALMÉJANE est intolérable. La simple question de savoir si on a des retours sur ce qu'il se passe à l'EHPAD, je ne vois pas où est le problème. Je pense que c'est du ressort de tout le monde. J'ai une cousine dans un EHPAD, je pense que l'on est concerné et que l'on peut être attentif à la situation. Votre réponse aurait pu se borner à cela en disant simplement que vous étiez attentif. Bien entendu, il a fallu que vous polémiquiez. C'est cela le Conseil municipal apaisé que vous demandez.

**M. CALMÉJANE.-** Je n'ai pas jeté l'opprobre vis-à-vis de cet établissement, j'ai juste demandé s'il y avait des contacts et des retours par rapport à la situation évoquée dans la presse. C'est une simple analyse. On ne vous demande pas de remplacer la Direction et autre, simplement de vous renseigner. Si vous ne comprenez pas le français, il y a un réel problème. Je n'ai même pas cité le nom de l'établissement, donc ce n'est pas difficile de nous répondre.

**M. le MAIRE.-** C'est génial, vous venez de le dire : « j'ai fait la réponse », vous venez d'énoncer que vous avez demandé à Françoise BERGOUIGNOU de lire une question que vous avez écrite. Je soupçonne que c'est vous qui écrivez toutes les questions et vous déconsidérez vos propres collègues.

**M. CALMÉJANE.-** Monsieur le Maire,

Votre majorité a souhaité créer une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) dans le secteur des rues : des Docteurs Calmette et Guérin, de la Volonté, Villebois Mareuil, Allées du Cimetière et Courbet et l'avenue de Rosny.

Pour rappel une ZAC, c'est : une opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés.

Sans avoir défini clairement vos objectifs, si ce n'est avoir timidement évoqué la circulation et l'implantation d'équipements publics (crèche ?), que vous justifiez comme une conséquence des constructions réalisées durant les dernières années entre l'allée du Plateau et la rue du Docteur Guérin et la création d'une crèche.



Un bref historique de l'urbanisation de ce secteur est nécessaire. Vous avez voté avec de nombreux membres de votre majorité le PLU de Villemomble en 2017 celui-ci, en accord avec les services de l'État a autorisé l'urbanisation de ce quartier.

Le projet de cette ZAC a surpris l'ensemble des propriétaires de ce secteur, ils se sont depuis constitués en association de défense de leur quartier et ils ont dû mobiliser la presse pour que vous organisiez 4 mois après la délibération de notre conseil, des réunions avec l'ensemble des habitants du quartier.

Bien que vous affirmiez le contraire la ZAC, va pénaliser les propriétaires, tant sur la valeur de leurs biens que sur les délais de vente.

À la fin des réunions, vous avez déclaré que la commune était déjà propriétaire des parcelles des 29 et 31 rue de la Carrière et du 95/97 Avenue de Rosny pour un total d'environ 3 800 M2.

Ce qui est, vous en conviendrez, largement suffisant, pour un établissement pour la petite enfance.

De plus, concernant la circulation, vous avez, vous-même, convenu que la majorité des parkings des constructions en cours sortiront par l'allée du Plateau.

Il ne resterait donc à réaliser qu'un élargissement de tout ou partie de l'allée du cimetière où la commune possède déjà toute la partie basse de la voie.

En fonction de l'hostilité manifestée par les riverains et vos propres réflexions en réunion et afin de ramener de la sérénité dans ce quartier, nous vous demandons donc de stopper cette ZAC.

Pouvez-vous nous le confirmer ?

**M. le MAIRE.** - J'ai déjà évoqué ma position en répondant précédemment à une question sur le même sujet de vos collègues de l'opposition. Il y a une pré-concertation en cours qui sera suivie par une consultation dans le cadre de la création de la ZAC Guérin. Les riverains auront donc la parole, que l'ensemble des partenaires écouteront sur le sujet car, et ils le savent bien, ils sont les principaux concernés par les désordres causés par vos signatures de permis de construire dans le secteur.

Nous leur avons donné la main pour répondre, proposer, évoquer leur réalité dans le cadre d'une concertation. Avant toute chose, entendez qu'une Zone d'Aménagement Concerté relève des habitants premièrement concernés sur le devenir de leur quartier. C'est ainsi que je m'inscris, que je réfléchis et que je vous réponds.

**M. CALMÉJANE.** - Je rappelle tout de même la teneur des débats que vous tenez vis-à-vis des riverains. Une des motivations que vous évoquez dans ces débats est de les culpabiliser en leur disant « *attention, si vous m'empêchez de faire cette ZAC, c'est vous qui porterez la responsabilité des difficultés de circulation dans votre secteur* » alors qu'encre une fois l'essentiel de la circulation des voitures va sortir par l'allée du Plateau, qu'il y a une possibilité d'aménagement par l'allée du cimetière et que, selon la définition d'une ZAC, c'est porté et ensuite transmis à un opérateur public ou privé.

Vous êtes actuellement dans la problématique du blocage des transactions, je dirai même de la spoliation de la libre administration des parcelles des propriétés de cette ZAC, ce qui est tout à fait anormal. Une ZAC se gère essentiellement soit sur des terrains à aménager, soit sur d'anciennes friches industrielles et surtout pas dans des secteurs pavillonnaires comme c'est le cas dans le secteur de la ZAC Guérin.

Encore une fois, je vous repose la question ; allez-vous renoncer à cette ZAC pour la tranquillité des habitants de ce quartier ?

**M. le MAIRE.** - Il faut que j'aille vite puisque vous avez pris quasiment les deux minutes du débat.



D'une part, non, il n'y a aucune intention de stopper ce processus, au moins parce qu'au moment où je vous parle plus d'une quinzaine de riverains a saisi l'EPFIF et les premières estimations commencent à tomber. Le processus est lancé, et c'est un processus de concertation.

D'autre part, je ne peux pas vous laisser dire que je culpabilise les gens en leur disant que le seul coupable ici c'est vous avec tous les permis de construire que vous avez signés.

**M. CALMÉJANE.**- C'est bien pour cela que vous menez les réunions.

**M. LE MASSON.**- Monsieur le Maire,

À l'occasion d'un nouveau contrat de restauration communal, vous avez fait le choix de deux nouveaux prestataires pour la Ville et le CCAS.

Pouvez-vous nous indiquer le surcoût prévisionnel des deux nouveaux contrats pour la Ville et le CCAS, en intégrant les nouveaux tarifs, la perte de la redevance et des impôts payés par le précédent délégataire pour l'usage de la cuisine centrale rue de la Fosse aux Bergers ?

**M. ZARLOWSKI.**- Vous me permettez d'abord de resituer le contexte pour la compréhension de tous.

En 2021, concernant la restauration collective municipale, un marché de renouvellement a en effet été lancé avec 2 lots distincts :

- Pour le lot n° 1, de la ville de Villemomble (ci-après Ville) qui s'adresse aux :

- \* scolaires (écoles maternelles et élémentaires),
- \* enfants des accueils de loisirs,
- \* enfant des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (ci-après EAJE) y compris du jardin d'enfants,
- \* adultes encadrants,
- \* agents municipaux.

- Pour le lot n° 2, du CCAS de Villemomble (ci-après CCAS) qui s'adresse aux :

- \* convives de la résidence pour personnes âgées Vermeil,
- \* usagers du portage à domicile.

Pour mémoire, il s'agit de repas préparés à partir de cuisines centrales et livrés sur un principe appelé liaison froide.

2 candidatures ont été analysées et négociées entre septembre et novembre, et la Commission d'Appel d'Offres s'est positionnée sur l'offre Sodexo concernant le lot 1 et Dupont Restauration pour le lot 2 le 6 décembre dernier.

Il est à souligner que les critères d'évaluation retenus, contrairement aux marchés précédents, privilégiaient les critères qualitatifs des produits et du service ; pour exemple viandes (bœuf, porc, poulet) et laitages sont 100 % d'origine France, ainsi que des œufs qui sont aussi Bio ou encore, 70 % des approvisionnements qui sont en circuit court.

La qualité a un prix sur lequel nous avons pu échanger plus tôt dans l'année avec les représentants des parents d'élèves, mais l'implication et le suivi de ce marché par les services, que je remercie notamment sa Direction générale, et le cabinet Agriate nous accompagnant dans cette mission, ont permis de limiter un surcoût sur le prix du repas. En revanche, face à la vétusté de la cuisine centrale de Villemomble et la nécessité d'investir près d'un million d'euros pour la seule partie exploitée jusqu'à aujourd'hui, et devenant trop petite, nous avons fait le choix de ne pas maintenir le fonctionnement de cette cuisine, impliquant une perte de recette d'environ 100 000 €. Pour compléter, les nombreuses obligations, notamment sanitaires récentes, ont aussi fortement augmenté les coûts indirects des repas. C'est pourquoi une analyse est en cours dans un cadre plus large



comprenant les accueils de loisirs, sur la facturation pratiquée dans les mêmes conditions et sur le même secteur géographique.

Concernant les repas supervisés par le CCAS, le coût unitaire est plus important mais il est difficile d'évaluer précisément l'impact pour le CCAS, ce dernier étant très dépendant du nombre de repas consommés et pouvant encore évoluer à la hausse ou la baisse.

Toujours en phase de démarrage, les premiers retours qualitatifs sont encourageants, et nous resterons sensibles à ces services aux citoyens et aux améliorations à apporter.

**M. le MAIRE.**- À ce stade, de notre échange, je relève que nous sommes désormais dans un défaut de quorum.

Je me tourne vers l'administration : comment cela peut-il se dérouler ?

*(Suspension de séance – échanges avec l'administration)*

**M. le MAIRE.**- Essayons de poursuivre.

**M. CALMÉJANE.**- Concernant ce problème de quorum, comme il n'y a pas de Délibération, ce n'est pas problématique à mon sens mais c'est tout de même la conséquence de l'organisation que vous mettez en œuvre : vous mettez les questions orales à la fin, vos conseillers n'en ont rien à faire et partent.

Pour en revenir à la réponse de M. ZARLOWSKI et les contrats, les demandes d'offre qualitative étaient quasiment les mêmes, vous avez changé les coefficients de pondération de l'appel d'offres par rapport au prix. La base de qualité demandée au prestataire précédent était équivalente puisqu'elles sont réglementaires la plupart du temps. On avait aussi la viande née, élevée et abattue en France. On connaît tout cela.

Vous annoncez 100 000 € de perte de redevance, qui viennent s'ajouter aux éléments du budget. Par rapport au CCAS, vous ne répondez pas alors qu'il est facile de connaître les consommations moyennes des années précédentes. À mon avis, on sera dans une fourchette entre 35 et 50 000 € de surcoût. Il est dommage que vous ne répondiez pas alors que vous connaissez ces données. En effet, c'est comme cela qu'ont été bâtis les prix et les consommations puisque les prestataires ont répondu sur des consommations estimées.

Encore une fois, je trouve dommage que vous ne soyez pas en capacité, en tant que représentant de l'exécutif de cette municipalité, de répondre mais nous verrons bien les conséquences dans quelques mois si la qualité et le service sont maintenus. Je rappelle à mes collègues que les repas du CCAS viennent de Rambouillet et ceux de l'ensemble de la restauration scolaire viennent du Val d'Oise. Après, on vient nous parler de développement durable face à des milliers de kilomètres pour livrer des repas.

**M. le MAIRE.**- Je ne vais pas gloser plus, si vous avez un questionnaire sur la qualité des repas, comme l'a très bien dit Serge ZARLOWSKI, les premiers retours sont très bons « *c'est meilleur qu'avant, ce n'était vraiment pas cela* ».

**Mme BERGOUGNIOU.**- Monsieur le Maire,

Un radar de chantier a été installé provisoirement au sol à la hauteur du 105 Grande Rue, aux abords du collège Pasteur.

Si nous sommes favorables à des contrôles dans ce secteur, pouvez-vous nous indiquer pourquoi le panneau détecteur de vitesse installé juste à côté du radar chantier, par le département est en panne depuis plus de 6 mois et pourquoi les ralentisseurs devant le collège Jean de Beaumont, rue du 8 mai 45 ont-ils été déposés ?

Plus globalement pourquoi votre police municipale ne réalise-t-elle pas de contrôles de vitesse dans toutes les rues de la commune ?



**M. MAHMOUD.-** Madame la Conseillère municipale d'opposition,

Il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas ici au Conseil départemental. Nous avons écrit plusieurs fois au Conseil départemental afin de remettre en service l'équipement que vous décrivez. En réalité, nous avons voulu être pragmatiques, ce radar pédagogique ne fonctionnait pas, nous avons donc demandé un radar autonome verbalisant. Et cela est beaucoup plus efficace.

Je constate dans votre question que, finalement, vous n'êtes pas à la hauteur alors que la vitesse est aujourd'hui pacifiée sur ce tronçon, vous voulez pinailler, pire, comme vous savez le faire, vous remettez sans cesse en question le travail de la Police municipale.

Ne restez pas trop éloignée de notre commune et élevez votre niveau de préoccupation pour le quotidien de nos habitants.

Sur le sujet des ralentisseurs rue du 8 mai 1945, ils étaient tout simplement en état de forte dégradation, au point de représenter un danger. Nous étudions la pose nouvelle de ralentisseurs d'autre type puisque ceux-là n'étaient pas réglementaires.

**Mme BERGOUNIOU.-** Merci mon cher collègue, je m'aperçois que le mépris gagne dans cette Assemblée puisque, à votre tour, je suis atterrée de voir la façon dont vous m'avez répondu, atterrée de m'entendre dire que je n'y connais rien, que je suis une incapable ou je devrais être dans la Ville plus souvent. Je pense que j'y suis suffisamment souvent.

Par ailleurs, je profite de cette réponse pour dire que, là aussi, vous nous prenez vraiment pour des imbéciles. Vous pensez que nous ne travaillons pas le Conseil municipal ? Que lorsque je lis une question je ne suis pas celle qui a participé à la construction de la question ? C'était le cas de la première question et de celle-ci. Nous travaillons en groupe. Nous avons un esprit d'équipe, à la différence, certains membres de l'équipe m'ont-ils soufflé que les réponses à nos questions sont écrites par le directeur de cabinet et que les élus sont tenus de lire exactement ce qu'on leur remet.

C'est nous qui les faisons nos questions et que l'on n'aille pas me dire quoi que ce soit.

Maintenant, sur les radars, je suis désolée, j'en reviens toujours au même point : quand je pense au radar de la rue de Neuilly, personne ne peut respecter 30km/h. Il n'y a pas eu un seul contrôle depuis son installation.

**M. le MAIRE.-** À partir du moment où vous mettez un radar chantier, automatique ou quelque chose de coercitif, étrangement, les gens respectent le 30km/h. C'est ce qui arrivera aussi rue de Neuilly.

**M. CALMÉJANE.-** Pour commencer, ce serait bien d'avoir les copies des courriers que vous envoyez au Département concernant la question précédente.

J'en viens maintenant à la question posée par mon collègue, Aram KALANYAN

Monsieur le Maire,

Le baromètre des villes cyclables publié le 10 février, par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB), classe les trois communes de notre canton de façon très défavorable.

Pire en consultant le détail de l'enquête pour Villemomble (74 réponses), au chapitre « Effort de la ville », aux questions :

- La ville est à l'écoute des besoins des usagers du vélo, elle les implique dans ses réflexions sur les mobilités et les projets d'aménagements, la réponse est : jamais.

- La communication en faveur des déplacements à vélo, la réponse est : inexistante.....



Après votre échec avec les trottinettes en libre-service l'année dernière, la FUB, constate cette année aussi votre échec concernant le vélo à Villemomble.

Alors que la précédente équipe municipale avait réalisé plus de 3,5 km de pistes cyclables, depuis deux ans, sauf la rénovation de deux abris à vélos, vous n'avez rien fait.

Monsieur le Maire quand allez-vous nous présenter un plan vélo communal ?

**M. le MAIRE.-** Monsieur le Conseiller municipal d'opposition,

Il ne vous aura pas échappé que nous sommes dans une phase de diagnostic et que notre enquête de circulation est en cours de finalisation.

Ce qui est dommage, c'est que, même ici, vous n'êtes pas à la hauteur. Vous nous expliquez que la Ville n'est aujourd'hui pas cyclable. Mais c'est bel et bien le réseau que vous nous avez laissé.

C'est précisément parce que l'ampleur de la tâche est colossale que nous prenons le temps d'élaborer un véritable plan vélo qui sera la base de notre concertation large avec les Villemomblois, notamment par l'intermédiaire des conseils de quartier.

Nous travaillons également avec l'EPT en étroite collaboration sur les jonctions cyclables : faire du vélo dans la ville c'est bien, mais aller sur les communes d'à côté quand on y a ses habitudes c'est mieux. Contrairement à vous, nous ne sommes pas dans l'affichage et la communication.

Nous faisons ; et au moment venu, nous ferons savoir.

**M. CALMÉJANE.-** Là aussi, vous n'avez pas lu ou écouté la question que j'ai posée. Il ne s'agissait pas de la période antérieure. Le questionnaire parle de « *la ville est-elle à l'écoute des besoins des usagers ?* » dans une enquête correspondant à l'année dernière.

Il y a d'autres éléments dans le bilan concernant le linéaire, les facilités de circulation ou les risques d'accident. Je n'ai pas cité tous les points. Là, il était simplement question d'être à l'écoute, c'est-à-dire est-ce que la Commune répond régulièrement aux interrogations concernant le vélo. S'agissant de la communication en faveur des déplacements à vélo, il est noté « *inexistant* ». C'est donc bien l'action que vous avez menée ces 18 derniers mois qui est en question, ce n'est pas le passé.

C'est bien de toujours ramener au passé mais vous commencez à être jugé sur vos actes. C'est ce que j'ai précisé. Vous avez rénové deux abris à vélos, c'est une chose mais, depuis, vous n'avez rien fait sur ce sujet.

Je ne reviens pas sur le DOB 2021 mais il prévoyait la création d'une piste cyclable boulevard Carnot, il n'y a rien et elle a même disparu du DOB de cette année. Donc ne dites pas que vous faites quelque chose pour le vélo dans cette commune.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole sur le sujet ? Je n'en vois pas, nous en venons à la dernière question.

**M. LE MASSON.-** Monsieur le Maire,

BFM Business a présenté un sujet la semaine dernière concernant votre refus de délivrer des permis de construire.

Cela montrait que notre commun reste carencé en termes de logements (ratio entre le nombre de foyers et le nombre de logements de l'ordre de 0,82 donc inférieur à 1).



Vous avez déclaré que la cause de vos refus de permis n'était pas votre volonté politique de ne pas construire, mais que vous limitiez les constructions du fait de la baisse des dotations de l'État aux villes.

Si vous avez pu vous faire élire sur des fables, la vérité vous rattrape :

- dans le dossier du DOB 2022 de notre conseil de ce matin, nous avons la preuve du contraire (pages 4 et 5/25) les dotations n'ont pas baissé.

Pire, vous avez aussi indiqué dans le reportage que votre politique n'était pas contre les nouvelles constructions.

Alors monsieur le Maire pouvez-vous nous dire pour une fois la vérité sur votre politique du logement ?

**M. le MAIRE.**- Je vous avoue, cher collègue, autant vous pouvez me reprocher des choses, autant le ton de cette question est un peu limite, et les propos tendancieux. Que l'on dise que je raconte des fables est difficile à entendre, surtout de votre part.

Monsieur le Conseiller municipal d'opposition,

Votre raisonnement est faux. Je constate une nouvelle fois que vous n'avez pas entendu les préoccupations des Villemomblois sur ce sujet ô combien important.

L'équipe municipale a fait campagne contre la bétonisation de notre ville après les innombrables permis de construire signés par les maires précédents. Car il ne suffit pas de construire, il faut aussi assurer une qualité de vie et des services à la population, ce qui va faire cruellement défaut si nous laissons les choses en l'état dans le secteur Guérin.

Il s'agit donc bien d'un engagement de campagne de la majorité que je mène et que nous entendons appliquer. Tout est donc notre volonté politique.

Par ailleurs, la Municipalité respecte scrupuleusement les obligations de construction de logements (138 livrés sur les 140 logements obligatoires en 2020) ainsi que la loi SUR qui nous mène à avoir 25 % de logements sociaux et nous les avons tout autant. Et nous veillons simplement à assurer une cohérence architecturale dans notre commune. Raison pour laquelle nous avons mis en place une charte des promoteurs.

Je ne serai pas plus long dans mon développement puisque le sujet a été évoqué plusieurs fois. Nous espérons continuer à avoir Ville raisonnée, équilibrée, qui propose les services nécessaires avec un cumul de dotations, de concours de subvention globalement en baisse (c'est une réalité). Dans le même temps, nous essayons de travailler intelligemment pour quand même produire des logements pour tous les demandeurs et tous ceux qui aspirent à vivre sur notre bonne commune, en étant force de conseil, en négociant parfois, en soufflant que notre charte des promoteurs est bien à respecter, même si ce n'est pas coercitif, afin de continuer à vivre dans notre commune d'une façon agréable.

**M. CALMÉJANE.**- Le sens de la question posée par M. Thibault DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR visait à trouver la cohérence de votre raisonnement et de votre politique.

Dans le compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre, vous mettez comme limite 100 logements en construction par an. Maintenant et dans le cadre du DOB 2022, vous parlez de 140 logements. Je signale qu'une différence de 40 sur six années, cela fera 240 logements. Ce n'est pas neutre.

Nous voulons connaître la cohérence de votre raisonnement : vous êtes-vous fixé des objectifs ? Est-ce aléatoire entre une séance du Conseil municipal de décembre par rapport à celle de février ?



Concernant le ratio de 25 % de logements sociaux, je signale que c'est grâce au travail de longue haleine des années précédentes. En effet, on ne sort pas un tel ratio en cinq minutes. Ce sont les tendances des vingt dernières années qui ont permis d'avoir ce résultat, du respect strict et normal de la loi SRU concernant la proportion de logements sociaux sur le territoire de notre commune.

Encore une fois, la question est de connaître votre politique. Puisque j'ai parlé des fables, vous êtes un peu comme le vent ce matin avec la tempête que l'on a dans le sens girouette, vous changez en fonction du sens du vent s'agissant du logement. Encore une fois, les Villemomblois ont besoin de clarté sur ce sujet.

**M. le MAIRE.**- Premièrement, on ne peut pas être plus clair que ce que j'ai énoncé.

Deuxièmement, vous me rendrez grâce mais, en 2020, voir réaliser 138 logements pour une obligation 140, tandis que l'année précédente vous en aviez signé 1 109, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je suis assez serein sur le sujet.

Nous sommes arrivés d'une part au terme des deux minutes, d'autre part au terme de notre séance du Conseil municipal.

*(La séance est levée à 16 h 07)*

Le Secrétaire de Séance,

Nathanaël BANCEL

